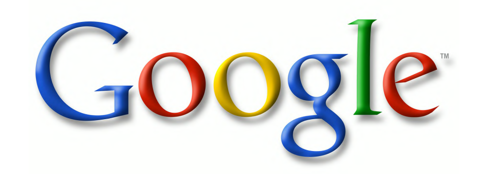
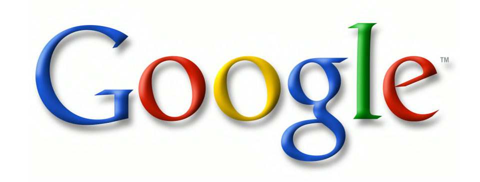
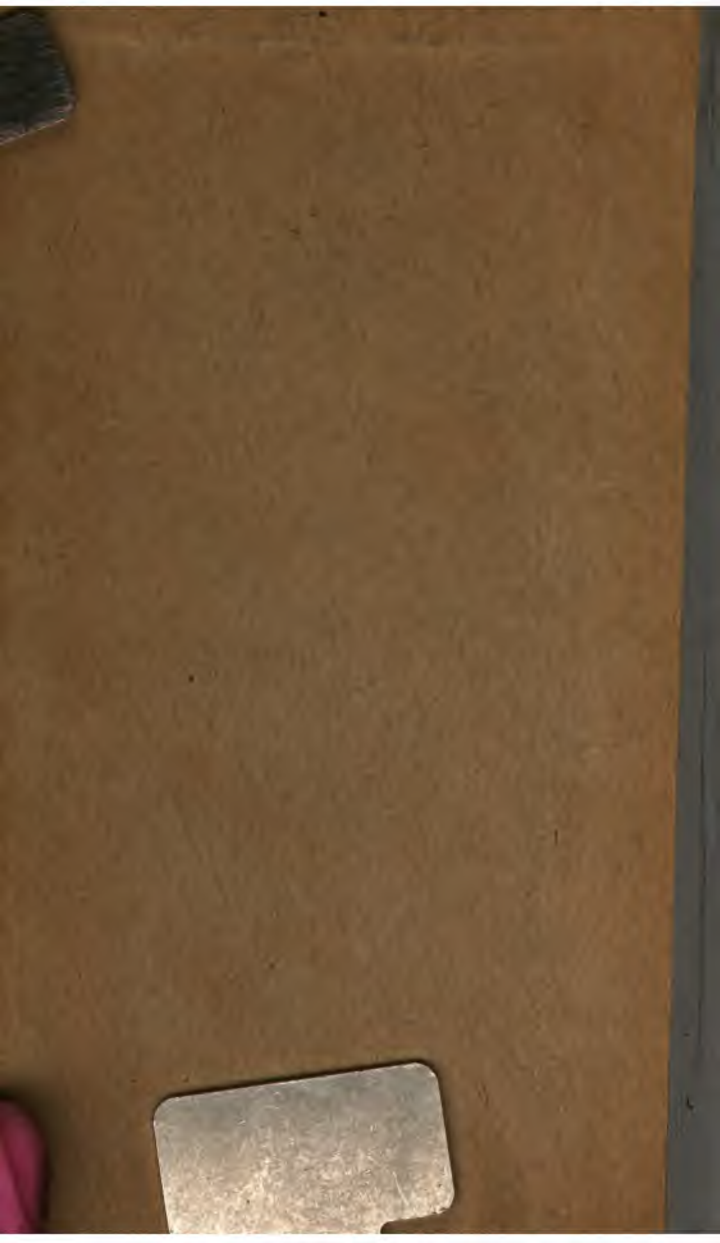










Faure
GAVK

Faure
GAVI

Bergen-op-Zoom, - History

6

HISTOIRE ABRÉGÉE DE LA VILLE DE BERGEN-OP-ZOOM.

HISTOIRE ABREGÉE DE LA VILLE DE BERGEN-OP-ZOOM,

Depuis son origine jusqu'à ce jour

Avec une idée du fameux Siége de 1747 & de ses suites funestes, ainsi que du rétablissement de la ville.

OUVRAGE POSTHUME DE

M. JEAN FAURE,

BAILLIF DE ZANDDAARBUYTEN, RECEVEUR DES DIGUES DE FYNAARD ET HEYNINGEN,

ET AUPARAVANT

SECRETAIRE DES COMMANDEMENS DE FEU S. A. S. LE PRINCE D'AUVERGNE MARQUIS DE BERGEN-OP-ZOOM.



A LA HAYE,
Chez PIERRE VAN OS,
MDCCLXI.

90

A

TRES HAUT TRES PUIS-
SANT

PRINCE

SON ALTESSE SERENIS-
SIME ELECTORALE

CHARLES
THEODORE
DE ZULTZBACH,

COMTE PALATIN DU RHIN, ARCHI-TRESORIER, PRINCE ET ELECTEUR DU SAINT EMPIRE ROMAIN; DUC DE BAVIERE, DE JULIERS, DE CLEVES ET DE BERG; PRINCE DE MEURS; MARQUIS DE BERGEN-SUR-LE-ZOOM; COM-

TE DE VELDENTZ, DE SPANHEIM, DE LA MARCK ET DE RAVENSBERG; SEIGNEUR DE RAVENSTEIN, ETC. ETC. ETC.



MONSEIGNEUR,

L'HOMMAGE que rend la reconnoiſſance eſt un tribut légitime. Comblé des bienfaits des Marquis de Bergen-op-Zoom, mon Pere eſt mort dans la douce eſpérance, qu'héritier de ſon attachement pour ſes Hauts Seigneurs, je mettrois aux pieds de VOTRE ALTESSE SERENISSIME ELECTORALE cet ouvrage de ſon

ſon *Zele.* L'Hiſtoire de la Capitale pouvoit-elle paroître ſous un autre nom, que ſous celui d'un PRINCE, qui, pendant la guerre ou dans la paix, lui a fait connoître un cœur également paternel?

Une révolution de cinquante ans, paſſés dans la vigilance à maintenir les droits & les prééminences des Marquis dans la Haute juriſdiction qu'ils avoïent confiée à mon Pere, lui paroiſſoit une époque trop flatteuſe pour ne la pas marquer de quelque preuve ſinguliere de ſon attachement. Ce motif l'a rendu Auteur; & nulle matiere ne lui a paru plus propre à ſignaler cette année Jubilaire, que l'Hiſtoire d'une ville pour laquelle VOTRE ALTESSE SERENISSIME ELECTORALE & ſes glorieux Ancêtres ont témoigné une affection particu-

ticuliere, en faiſant même figurer ſes armoiries ſur leur Ecuſſon. Il y trouvoit l'occaſion précieuſe d'exprimer la vénération que lui avoient inſpiré les bontés, dont les Seigneurs Marquis avoient daigné honorer ſes jours, trop courts, hélas! pour les expreſſions de ſa gratitude.

Remplir ce devoir à ſa place, c'eſt lui conſerver les ſentiments qu'il a droit d'attendre de mon amour. Son reſpect, ſa ſincérité, ſon dévouement régnent dans mon cœur. Il n'en doutoit point ce tendre Pere; & ce fut un des principaux motifs de conſolation qu'il gouta, en voïant que la mort décevoit ſon eſpérance.

Il connoiſſoit trop bien, MONSEIGNEUR, les éminentes qualités qui font le caractere diſtinctif de VOTRE ALTESSE SERENISSIME ELECTO-

TORALE, pour ne m'en avoir pas inſtruit. Plus fidele que les Annales du tems, ſa mémoire me le répetoit chaque jour. L'illuſtre Maiſon de ZULTZBACH eſt alliée aux couronnes les plus puiſſantes. Elle a toujours été fertile en Héros chrétiens & politiques. Leur gloire, aux yeux de ce Pere chéri, ſembloit être celle du Prince régnant. Ses hauts faits lui rappelloient les leurs, & tout lui préſentoit un ſujet de me faire connoître, dans les différentes circonſtances de la vie de VOTRE ALTESSE SERENISSIME ELECTORALE, les brillantes actions de ſes ancêtres de glorieuſe mémoire.

Que le reſpect filial, qui m'oblige de manifeſter les ſentiments que mon Pere a emportés au tombeau, ne me permet-il d'exprimer ceux que ſon exemple a gravés dans mon ame? A ſa

mort, les bienfaits ont prévenu mes désirs; & les tems qui augmenteront mon admiration, ne feront qu'enflamer ma reconnoissance. Elle croîtra chaque jour. J'ose donc avec confiance réclamer une protection qui fait tout mon espoir, & dont je ne cesserai de me rendre digne par mon Zele & par ma fidélité.

Je suis avec le respect le plus profond.

MONSEIGNEUR,

DE VOTRE ALTESSE SERENISSIME ELECTORALE,

Le plus humble, le plus obéissant & le plus soumis Serviteur & Sujet

J. A. FAURE
J. U. D.

AVER-

AVERTISSEMENT DE L'EDITEUR.

LE respect dû à la mémoire d'un Pere digne de toute ma tendresse, pouvoit seul faire paroître mon nom à la tête d'un ouvrage. Fruit de ses moments de loisir, on n'y trouvera peut-être point ce stile chatié & fleuri, qui fait rechercher avec tant d'empressement ce qui sort d'une plume Françoise. L'histoire est le champ de la vérité; si les fleurs s'y trouvent, elles levent d'elles-mêmes: on ne les y seme point.

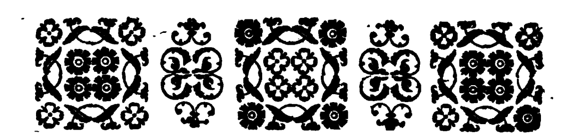
Il peut même se trouver quelque défaut dans ce volume, mon Pere lui-même ne l'en croïoit pas exempt. Une circonstance alléguée mal à propos, ou qui, par le peu de discussion qu'on lui a donné, paroîtroit peu conforme au but que l'Auteur s'est proposé, ne doit pas faire le sort de ce Livre, si en général il est utile & avantageux. Le Critique judicieux doit se rappeller pour lors, que la longue & tœdieuse maladie qui a précédé la mort de mon Pere, l'a empêché de revoir & de corriger un Manuscrit

qu'il espéroit de faire imprimer sous ses yeux.

Il comptoit, dira-t-on, & je l'avoue, sur mes talens que son affection avoit cultivés avec soin: mais j'ai cru devoir m'astraindre à l'original qu'il m'avoit laissé, sans cependant rien négliger de ce qui étoit en mon pouvoir pour faire sortir avec avantage les agréments qu'y avoit jetté son Auteur, respectable du moins pour moi.

Ce sera avec le même Zele que je souscrirai au désir qu'il a toujours eu d'être utile à ses contemporains, si l'accueil qu'on fera à ce fruit de ses veilles, me met dans le cas de remplir ses promesses, en donnant un jour l'histoire du Marquisat. Héritier des recherches que son amour pour le bien public lui a fait faire, je me ferai gloire d'imiter son dévouement aux Hauts Seigneurs, & son attachement à la République, au service desquels je suis aussi sincerement affectioné, que ce Pere précieux l'a été jusqu'au moment douloureux qui l'a vu descendre au tombeau.

PRE-



PREFACE DE L'AUTEUR.

Il est d'un usage universellement reçu de décorer d'une Préface chaque Livre que l'intérêt public fait mettre sous la presse. Ma réputation n'est pas assez bien établie dans la république des Lettres, pour déroger à cette espéce de loi, que bien des gens regardent comme obligatoire. Je veux même d'autant moins m'y soustraire, que plus de motifs s'unissent pour m'y astraindre. Je dois en effet au Public un compte des motifs, qui ont pu, dans un age assez avancé, me mettre la plume à la main; & de la maniere dont j'ai traité un sujet, qui par son titre seul ne peut manquer d'exciter la curiosité.

Perſonne n'ignore que l'Epoque fatale de *Bergen-op-Zoom* y a attiré depuis l'année 1747 un nombre infini de perſonnes, de tous païs & de tout Sexe, pour y contempler à l'oiſir ſes décombres & ſes ruines. Comme chacun, pour ainſi dire, ſans ſe borner à des regrets ſtériles, s'eſt empreſſé de concourir par ſes largeſſes à ſon rétabliſſement & à la conſervation de ſes habitants: j'ai cru, témoin d'un tel empreſſement inſéparable de quelque eſtime, qu'on m'auroit quelque obligation, ſi je donnois l'hiſtoire de cette ville fameuſe; devenue peut-être plus intéreſſante encore depuis ſon malheur, qu'elle ne l'a jamais pu être pendant ſa conſtante proſpérité.

Je me ſuis d'autant plus volontiers conſacré à ce travail, que je pouvois me flatter d'y réuſſir. Long-tems Sécrétaire du fameux Comte d'Auvergne *François Egon* Marquis de *Bergen-op-Zoom*, j'ai eu la liberté de feuilleter à loiſir les archives de la Maiſon Seigneuriale & du Marquiſat. C'eſt-là ſans doute le fondement le plus ſolide de l'hiſtoire de cette ville. D'ailleurs la bienveillance particuliere

dont

dont m'a toujours honoré cette glorieuse famille qui revit aujourd'hui dans l'illustre maison de Zultzbach, méritoit sans doute que je m'attachasse à faire connoître une place qui s'est toujours attiré l'estime de ses Hauts Seigneurs; & qui d'un autre côté regardée comme le boulevard de la Zélande, ne peut manquer d'être d'une grande considération dans la République. Les Favoris des Héros, je le sais, participent en quelque sorte à leur gloire; aussi soit reconnoissance ou vanité, je n'ai pu résister au désir de me rendre Auteur, pour manifester les preuves singulieres de l'affection que m'ont témoigné en tout tems les familles illustres qui ont possedé cette ville glorieuse.

J'aurois pu, & quelqu'un pensera peut-être que j'aurois dû donner une histoire complete de *Bergen-op-Zoom*, pour satisfaire entierement les amateurs de tout approfondir. Mais j'ai prévu qu'utile à l'habitant, avantageuse à l'homme ardent à s'instruire, trop de prolixité pourroit rendre mon ouvrage fatiguant à l'Etranger. Un citoïen de Paris ou de Londres prend peu de part aux événements

ments particuliers d'une ville dont un œil d'envie contemple la gloire resserrée entre la Meuse & l'Escaut : & si quelque chose peut le porter à jetter les yeux sur ce qu'on en peut écrire, c'est en pensant qu'un Abregé lui peut donner quelque idée d'une catastrophe qui en 1747 a fait la surprise de l'Europe entiere.

Ce peu d'ailleurs que je me propose de dire ici, peut engager quelque plume plus savante & plus polie à entreprendre l'histoire détaillée d'une ville, dont chaque Epoque fourniroit avec facilité un volume abondant. Mais que de circonstances devroient y entrer qui seroient onéreuses à un grand nombre de Lecteurs ? Il est rare de trouver de l'agrément dans le détail, si une connoissance superficielle, mais solide & suffisante n'inspire la curiosité. Je l'offre ici cette premiere idée qui ne peut que prévenir avantageusement le public ; & qui, répondant à mon espérance, voudra par la suite le satisfaire, m'aura du moins l'obligation de lui avoir préparé des admirateurs.

Ce ſera dans un ouvrage de cette eſpéce, qu'il ſera permis de rechercher ſi, comme le prétend un anonime moderne, Wéſemale a acheté le territoire de *Bergen-op-Zoom*, de Jean I. Duc de Braband ; ou ſi, comme je l'avance Chap. III. pag. 27 & 39 & Chap. V. pag. 52, ce Seigneur en a hérité du chef de ſa mere. Je n'ai pas cru en effet devoir diſcuter ce différent qui m'auroit contraint de paſſer les bornes d'un Abregé. J'ai adopté le ſentiment le plus ſuivi, & qui avoit pour garands les hiſtoriens les plus célébres & les plus accredités, tels qu'Alkmade, dont on peut lire les paroles *Hiſt. des Seigneurs de Voorn* pag. 34 & 209 ainſi que celles de ceux que j'ai cités dans le corps de mon ouvrage.

Pour moi qui n'écris ni par intérêt, ni pour briller ; mais ſeulement pour éclaircir quelques faits obſcurs ou équivoques auxquels je puis avoir eu part, je ne m'arrête point à ces ſortes de queſtions. Je n'examinerai donc pas ſi, au rapport de ce même anonime, *Bergen-op-Zoom* a eu à ſoutenir ſept attaques

ou

ou sept siéges. Tout homme sensé qui, en lisant cet abregé, suivra les différentes situations périlleuses où j'ai représenté cette ville, connoitra par la moindre réflexion, qu'on ne peut la plaindre que de trois siéges réels ; dont elle s'est tiré avec gloire, & qui lui avoient aquis le nom glorieux de Pucelle qu'elle a conservé jusques à sa chute funeste en 1747.

Tout ce qui sent donc la contestation, je le répete, n'est point de mon ressort. Après une mure déliberation, établir les faits les plus incontestables & par-là ouvrir la carriere à ceux qui se croiront assez de talents pour la fournir sans perdre haleine, c'est le seul but que je me suis proposé. Par une suite de ce principe, j'ai évité toute personalité que pouvoit occasionner, ou la vengeance, ou l'amour propre. Quoique le fil de l'histoire ait paru m'obliger de parler quelquefois ou de moi ou des miens, j'ai mis tous mes soins à m'en abstenir : aïant toujours devant les yeux cette importante leçon que ne doit jamais oublier un Auteur ; *propria laus fætet.*

Mais un des points principaux que j'ai eu

eu en vuë en écrivant cet Abregé, a été de communiquer au Public le manuscrit de M. JANSSEN, Ministre du S. Evangile, sur le siége de 1747 & ses suites malheureuses. Témoin de tout ce qui s'y est passé, personne n'étoit plus en état d'en instruire la postérité. Son amour pour la vérité l'a porté à en tracer les circonstances sur le papier, son amitié m'en a confié le détail, & ma reconnoissance n'a rien négligé pour le faire paroître dans son jour.

S'il est cependant dans mon Livre quelque endroit où j'aie besoin d'indulgence, c'est sans doute dans cette traduction. La riche abondance de la Langue Flamande ne pouvoit qu'embarasser un homme indolent par caractere, & que son long séjour dans les Païs-Bas, dispense certainement de posséder toute la délicatesse de la Langue Françoise. Je ne disconviendrai pas même que j'aurois abandonné ce projet, si je ne m'étois souvent représenté à moi-même que j'écrivois pour un climat, où il est peu de personnes qui parlent & qui écrivent parfaitement cette Langue, qui semble cepen-

pendant chaque jour se naturaliser dans chaque partie de l'Europe. J'ai donc conclu de cette réflexion que le bonheur d'être utile au plus grand nombre de mes concitoïens, étoit préférable aux risques de blesser l'oreille de quelques-uns d'entre eux.

Je dois avouer que la relation de *M. Janssen* dont je donne la traduction Art. III. du Chap. XII. m'a paru d'autant plus digne de l'impression, que le manuscrit Hollandois en a été lu avec plus de plaisir, & que de plus j'ai droit d'être certain que la sincérité le lui a dicté. Quand en effet Messieurs *Didikinge* & d'*Aylva* se sont rendus à *Bergen-op-Zoom* pour y rétablir les fermes, j'ai eu l'honneur d'être admis à leur table avec M. *Janssen*, qui leur fit le même récit de vive voix: & de-là je puis assurer que soit de bouche soit par écrit ce respectable Ministre n'a jamais varié dans aucune des circonstances. L'uniformité des rapports est l'appanage de la vérité.

Que ne me suis-je senti le zele & l'onction de ce Pasteur! je me serois hasardé à traduire de même, l'éloquent & pathétique

tique Sermon qu'il a prononcé en reprenant l'exercice de ſes fonctions, après que l'ennemi eut évacué la ville. Mais le Sermon, ouvrage propre au Theologien, paroît peu convenir à un homme qui en s'occupant ne cherche qu'à ſe diſtraire en procurant quelque plaiſir à ſes contemporains.

Il eſt plus d'un de mes Lecteurs qui auroient ſouhaité que je traduiſiſſe les Textes Latins ou *Flamands que j'ai cités* dans le cours de cette hiſtoire. Dans un ſiécle auſſi policé que le nôtre, je m'expoſe au renom de pédanterie. Je l'ai prévu, & cependant je m'y ſuis ſoumis: tant parceque le Latin que je cite eſt tres facile à entendre, qu'en ce que d'ailleurs cette conduite que j'ai tenue eſt celle des meilleurs auteurs que je me ſuis propoſé pour modeles, tels que Butkens, Du Rouk &c.

Enfin quelque ſoit mon ouvrage, n'aïant épargné aucun des ſoins que mon age & mon indolence naturelle me permettoient pour le rendre utile & curieux, s'il a l'avantage d'etre agréé du Public, j'oſe encore me flatter de me reproduire

ſur

fur la fcéne. J'occuperai mes moments de loifir à tracer l'hiftoire du Marquifat, qui ne fera certainement pas moins féconde en événements intéreffants.

Si au contraire quelques perfonnes m'envient la gloire d'avoir pris rang parmi les Auteurs, fans avoir donné dans ces recherches épineufes qui ne plaifent à un certain ordre de favants, que parcequ'elles ouvrent matiere à quelques conteftations Littéraires, capables de prêter de l'aliment à leur fiel; qu'ils s'imaginent que ma tranquillité n'en fera point altérée. Il eft un bien plus grand nombre d'hommes qui préferent l'agréable à de ftériles fpéculations: & d'ailleurs il me reftera toujours l'avantage d'avoir rempli mes moments de loifir, & d'avoir mis en fuite l'oifiveté, qui felon la penfée de Caton, femble adoucir fans ceffe la pente qui précipite dans tous les vices.



T A-

TABLE DES CHAPITRES.

CHAP.



HIS-



HISTOIRE ABREGÉE DE BERGEN-OP-ZOOM.

CHAPITRE PREMIER.

Ancienneté & Origine du nom de Bergen-op-Zoom.

L'ON trouve peu d'Ecrivains qui n'aient fait accompagner de preſtiges étonnants l'hiſtoire de la fondation des Villes. Si on les en croit, en creuſant les fondements de Carthage, on trouva

 la

la tête d'un cheval, ſimbole de la guerre qui devoit rendre célebre & détruire enfin cette glorieuſe emule de Rome: un aigle traça le cordon de Conſtantinople, & le nid de cet oiſeau orgueilleux décida l'emplacement de Gneſnes en Pologne. Berne a ſon ours, Paris unit le ſerpent à la ſouris, & Rome même n'a pu perdre le ſouvenir de la louve à laquelle la fable attribue la conſervation de ſes fondateurs. Monuments autentiques de la foibleſſe des ſiécles paſſés, toutes ces rélations paroiſſent autant de fictions inventées pour l'amuſement, ou forgées par l'Eſprit de menſonge, pour altérer l'éclat ou pour diminuer l'autorité des miracles, qui ſont la baſe des vérités évangéliques.

Ceux qui ont parlé de BERGEN-OP-ZOOM, plus ſinceres, ou moins ſuperſtitieux, n'ont pas cru devoir recourir à ces imaginations puériles & ridicules. Peut-être ont-ils penſé avec raiſon, qu'une Ville auſſi recommandable par elle-

elle-même, n'avoit pas besoin d'emprunter de la fable un lustre chimérique.

Il seroit néanmoins à souhaiter que quelques uns qui m'ont prevenu en écrivant cette histoire, se fussent attachés à nous en dévoiler l'origine. Ils ne l'ont pas fait : faute sans doute de monuments qui leur aient paru solides, & leur silence réglera le mien. Je pourois sans doute hasarder des conjectures, qu'il seroit peut-être difficile de révoquer en doute : mais cela répugneroit à la candeur, qui me fait avouer ingenument que le tems de la fondation de cette Ville m'est absolument inconnue. Les guerres qui ont si long-tems agité les Païs-Bas, nous ont enlevé les registres publics, ces précieux dépots qui pouroient seuls aujourd'hui nous communiquer quelques lumieres dignes de l'attention d'un lecteur eclairé & judicieux.

Je m'astreindrai donc ici à la discré-

tion que je me ſuis propoſé d'obſerver dans tout le cours de cet ouvrage. Je propoſerai comme probable ce qui me paroîtra de cette nature; j'avancerai comme certain, ce qui le ſera véritablement; & dans tout ce que j'allegueraì, je citerai les auteurs qui pouront être garands de ma ſincérité.

Son Ancienneté.

Quand il ſeroit certain, comme quelques uns le ſoutiennent avec plus d'oſtentation que d'évidence, que Namur auroit donné matiere à la valeur des Grecs, qui même y ſeroient venu mettre le ſiége: il ne ſeroit pas moins conſtant que *Bergen op Zoom* n'ait été une des plus anciennes Villes des Païs-Bas, & qui pouroit peut-être reculer ſa fondation auſſi loin, que cette prétendue rivale d'un des premiers Empires de l'Univers.

Il eſt en effet certain d'après Du Rouk, Butkens, S. van Leeuwen (1) que

(1) Batav. Illuſt. pag. 1239 & 1286.

que Bergen - op - Zoom faisoit partie de ce grand Comte de Stryen si anciennement renommé dans l'Histoire, & que le Château d'*Oosterbout*, appellé ci-devant le Château de Stryen, a dû servir de résidence aux ancêtres des Princes qui possedent encore aujourd'hui cette grande Seigneurie. On trouve ce Château marqué à quelque distance de ce bourg, dans la carte de l'an 1421 que Butkens a inserée dans son premier volume.

Plusieurs auteurs prétendent que cette Ville tire son nom, de celui d'un petit ruisseau ou fossé, que quelques dictionaires, & entre autres Guichardin & Morery honorent du titre de riviere; & qui prenant sa source à l'Orient dans un petit marais entre Wouw & Huybergen, sort des bruïeres & traverse la Ville sous le nom de Zoom. *Ethimologie du nom.*

Mais quelque confiance que puissent d'ailleurs mériter ces Auteurs; je ne crois point devoir admettre cette ethimologie,

parcequ'il me paroît plus vrai-semblable que la ville a donné ſon nom au ruiſſeau. En effet ſans cela, pourquoi ſe ſeroit-elle autrefois dénommée, *Mons ad Schaldim; Mons ad littus*, & non pas *Mons ad Zoomam.* D'ailleurs il eſt de notoriété que ce Foſſé a été creuſé, (2) ou tout au moins renouvellé en 1530, pour faire écouler les eaux qui couvroient le terrain deſtiné aux fortifications, & pour faciliter en même tems le tranſport des tourbes qu'on tire des bruïeres conſidérables, qui s'étendent de la Ville à Niſpen & Huybergen où eſt un couvent de Guillelmites. Enfin ſi l'on parcourt les vieilles chartes, on verra que même en l'an 1400, ce foſſé eſt nommé de *Waterloop*, ou ſimplement *Vaart*, ſans qu'il y ſoit fait mention du mot *Zoom*, qu'on voudroit qu'il eût communiqué à la Ville.

J'adopterois donc plus volontiers le ſen-

(2) Du Rouk dans ſes Memoires 5.

fentiment de ceux qui veulent que la Ville tire fon nom du mot *Littus* qui fignifie *Bord*, & que le Flamand rend par celui-ci *Zoom*; & de *Berge* qui en cette derniere langue fignifie *Port*.

Je ne me diffimulerai pas une conteftation grammaticale qui s'éleve ici, & dans laquelle on demande fi ce mot *Berge* doit s'entendre d'un *Port* ou d'une *Montagne*. Le Lecteur curieux ne fera certainement pas faché que je lui foumette les motifs qui m'ont fait adopter la premiere de ces deux explications.

1°. La fituation de la Ville ne peut faire interpréter le mot *Berge* par *Montagne*, puifque les hauteurs fur lefquelles elle fe trouve, font de tres peu de conféquence, & lui auroient à peine mérité le nom de *Hooge-Zoom*; qu'on ne pouroit même plus lui laiffer raifonnablement, depuis qu'en 1625 on en a applani & egalifé plufieurs qui pouvoient nuire aux fortifications (3). 2°. Si

(3) Du-Rouk Mém. 5.

2°. Si l'on juge de la ſignification que l'on doit donner à ce terme dans la dénominaſion de cette Ville fameuſe, par la convenance qu'il peut avoir avec les noms donnés aux Villes voiſines, le ſentiment que j'adopte eſt ſûr de prévaloir.

Quelle apparence de montagnes ou d'élevation y a-t-il en effet dans les environs de *Steenbergen*, autrefois appellé *Stryenbergen*, de *Zevenberge*, *S. Geertruydenberg*, toutes villes ſituées à deux, cinq & ſix-lieuës de celle dont j'entreprens l'hiſtoire, & dans la dénomination desquelles il eſt au moins probable que l'addition du mot *Berge* aura ſans doute eu le même motif?

Ajoutez à ces conjeĉtures une ancienne tradition qui apprend que le nom de *Zevenbergen* eſt dérivé des ſept-ports ou ſept-canaux, (4) qui conduiſoient au port principal qu'on voïoit autrefois près de cette

(4) Goudhove pag. 92.

cette Ville. Enfin le mot *Berge* en langage flamand déſigne un endroit qui ſert à retirer quelque choſe, ou à le mettre à l'abri.

Il paroîtroit donc conſéquent que toutes ces Villes ont tiré leur nom de la même ſource, ſi l'on n'étoit pas de nouveau arrêté par les qualifications de *Mons ad littus*, *Mons ad Schaldim* que les Anciens donnoient à *Bergen-op-Zoom*, & par le Blaſon de ſes armoiries qui étant de gueule aux trois montagnes de ſinople chargées de trois croix d'argent en ſautoir, ſemblent de nouveau s'oppoſer à notre ſentiment.

On ſent aſſez qu'en entrant dans l'explication de ces nouvelles difficultés, je me jetterois dans des diſſertations, qui ne pouroient flatter, tout au plus, que des eſprits avides de ſtériles ſpéculations, qui ne peuvent jamais répandre de lumiere ſur l'hiſtoire. Pour moi, qui ne cherche qu'à m'inſtruire en éclairant les autres, je ne m'arrêterai ſur ce

point, qu'autant qu'il sera nécessaire pour rapporter les sentiments des anciens à ce sujet.

Miræus dans ses remarques sur l'Eglise Belgique: chap. 62. des Diplomes de l'Empereur Otton I. dit: *Hereditas S. Geertrudis sita in pago Tessendriâ super fluvio struonâ, in Villâ quæ dicitur* BERGON: où l'on voit que cette Ville n'est nommée ni *Mons ad littus* ni *Mons ad Schaldim*, mais simplement *Bergon.* (5) De Roi (6) & Butkens (7) l'appellent *Terram prope Some præter Woelde* &c.

Ces passages décideroient formellement la question, si quelques Ecrivains ne prétendoient pas qu'on les dût attribuer à la Ville de *S. Geertruydenberg*: mais comment cette application pourroit-elle s'accorder avec la mention que ces Auteurs y font de *Wouw* & de *Some.* Ce dernier nom ne peut en effet ap-

(5) A. Baudrand dans Ferrarius pag. 113.
(6) N. M. S. R. I. fol. 479.
(7) Liv. 4 des preuves fol. 73.

appartenir qu'à ce fossé qui traverse la Ville dont j'entreprends la description.

Il est aussi à remarquer qu'en langage Bourguignon, on ne l'a jamais appellé *Mont sur le Zoom*; mais simplement *Bergen* ou *Bergen sur le Zoom*: c'est ce dont il est facile de se convaincre, en jettant les yeux sur l'ancienne Carte de Butkens de l'année 1421, imprimée à Anvers chez Christophe Leger: car la moderne, quoique l'ouvrage de ce siécle, peut-être plus éclairé que les précédents, ne peut passer pour exacte.

Ce même auteur pag. 319. dit que Gerard de Wesemale Sire de Bergen-op-Zoom & de Wouw leva banniere en la journée de Woeringen en 1228: & dans un autre endroit il ne s'exprime pas moins clairement quand il rapporte ces termes remarquables: *Omnibus tam præsentibus quam futuris, præcipue vero scabinis de Breda, de* BERGIS SUPRA ZOOM *& de Woude, ac omnibus aliis*

ſcabinis. . . . . notificamus. . . . (8).

Si Du Rouk paroît inſinuer que le nom de BERGEN a été donné à cette Ville, à l'occaſion des hauteurs qu'elle renfermoit, il explique ſa penſée d'une maniere qui, loin de combattre, favoriſe mes conjectures; puiſqu'il ajoute que ces hauteurs étoient celles à l'abri desquelles les bateaux venoient ſe retirer. Si l'on poſe en effet ces termes, **de Scheepen kwamen zig agter die hoogtens** BERGEN: qui doivent s'interpréter, *les bateaux venoient ſe rémorer derriere ces hauteurs* à l'abri des vents; on conviendra facilement qu'ils doivent moins s'entendre d'une montagne que d'un port. C'eſt auſſi dans ce ſens que s'enonce S. van Leeuwen par ces paroles, (9) **In wat beteekeniſſe het woord** BERGEN, **in den naam S. Geertrupdenberg moet genoomen worden**; ce qui eſt confirmé par

(8) Abregé des droits fol. 4. Grammaye Dipl. de Breda pag. 40. & ſuiv.
(9) Batav. Illuſt. fol. 1216.

par Jean Melanus quand il dit, *non ſignificat Montem ſed portum, a Teutonico* BERGEN, *quod eſt abſcondere*; c'eſt-à-dire, cela ne ſignifie pas une montagne mais un port qu'on nomme en Flamand *Bergen* qui ſignifie cacher, mettre à l'abri.

Pour réſoudre donc cette difficulté, ou comprendre la légitimité de l'opinion que j'embraſſe, il faut faire attention que les Auteurs qui ont voulu latiniſer le nom de *Bergen-op-Zoom*, n'ont pas ſans doute pris garde que le mot Flamand *Bergen* ſignifie tantôt une montagne & tantôt un port: & que quelquefois même il eſt emploïé comme verbe, qui en François peut être rendu par ceux, de cacher, ſerrer, garder &c.

Il ſemble donc que tous les anciens, qui ont traité avec le plus d'attention de cette Ethimologie, doivent me porter à conclure que le nom de cette Ville vient de deux mots flamands, *Berge* port, & *Zoom* liſiere. Qu'en effet on conſulte une

Carte du Grand Atlas imprimée à Amſterdam en 1638 chez Janzonius, on verra que tous les environs de Bergen-op-Zoom étoient inondés, aïant l'Eſcaut à l'Occident, & à l'Orient les inondations de la mer. Qu'on parcoure les Archives de la Ville; on y lira que les Vaiſſeaux venoient jetter l'anchre & mouiller contre le Château de Wouw, où ſe connoiſſent encore les veſtiges des inondations par les marécages: on y trouvera de plus les noms des petits lacs qui étoient entre la Ville & le Zoom, ſavoir le *Baanmer* & le *Zee-Zuyper* du côté de *Wouw*, & l'on ſe trouvera naturellement porté à en inférer que cette Ville étoit anciennement ſur une langue ou hauteur, qui prenoit preſque ſon origine depuis Anvers, & il réſultera qu'elle ne tient ſon nom ni du ruiſſeau qui la ſépare ni des montagnes qui ont pu l'environner.

CHAPITRE SECOND.

Situation & Division de la Ville & du Marquisat.

CETTE Seigneurie que, suivant J. de Laat (10), Charles V. honora en 1558 du tître de Marquisat, faisoit partie de l'ancien Comté de Stryen, qui renfermoit (11) le Bergen-op-Zoom, la Baronie de Breda, les Villes de Geertruydenberg, Zevenbergen, Steenbergen, Clundert ou Nieuvart, Moerdyk, Oosterhout, Langestraat & tout le Païs aux environs de Dorth jusques près de la Brielle; comme on en peut encore juger par les blasons qui s'y trouvent épars, & qui portent trois croix en sautoir, qui selon ce que nous avons dit dans le Chap. I. entrent dans les armoiries de cette haute Seigneurie. Cet

Situation du Marquisat.

(10) Théatre de la noblesse de Brabant Ch. V. pag. 6.

(11) S. van Leeuwen Bat. Illust. pag. 1238.

Cet ancien Comté de Stryen, uni à la Lorraine avec le Duché de Brabant, composoit l'ancien roïaume d'Austrasie, avec le Palatinat, le Hainaud, la Gueldre, Cleves, Cologne, Liége, la Hollande, la Zeelande, Utrecht, la Flandre, Namur, Luxembourg, Trier, Mayence, Metz, Toul & Verdun.

Division du Marquisat. Il se partage aujourd'hui en quatre quartiers principaux, suivant les quatre points cardinaux de la sphere.

Le quartier Occidental & Méridional renferme le Village & Jurisdiction de Wouw, Herle, Moerstraten, Putten, Vorenseynde, Ossendregt, Woensdreght, Hogerheyden: Kalfvenne & Huyberge, Halsteren, Noortgeest, Zuytgeest, Beymoer, Glymes, Auvergne-Polder qu'on appelloit autrefois s'Heer-Boudewyns-land, Oostlaar, Westlaar & Langendyk. Cette partie renfermoit plusieurs autres endroits qui ou sont maintenant ensevelis sous les eaux, ou ont été ruinés durant les guerres sanglantes qu'y

a

a entretenu l'Efpagne. Telle a été la belle Jurifdiction de Burgvliet, qui étoit affociée au Marquifat fans en faire partie, & dont à peine le titre & quelques miférables maifons du Village ont echapés aux eaux ou aux fureurs de la guerre. Tel le Village de Hildernissen que poffédoient les Cornets de Groot & qui relevoit du Marquifat; dont on ignoreroit même l'emplacement, fi la baffe marée ne permettoit pas de découvrir les fondements de l'Eglife, enfévelie depuis long-tems fous les eaux. Ces inondations ont pareillement détruit Emaüs & fon Château qui étoit à une lieuë delà vers le couchant.

Le Quartier Oriental contient le bourg d'Ouden-Bos ou Vieux-Bois anciennement appellé Ouden-Barlenbos, les Villages des deux Gaftels, Ruephen, Zegge, les Polders d'Oudland & de Hoeve, quoique l'Evêque d'Anvers foit Seigneur foncier du dernier, & y établiffe des Officiers pour le civil: & S. Maartens-

tens-Polder qui dépend pour le Civil de l'Abbé de S. Bernard, & des propriétaires pour les digues.

Du Quartier Septentrional relevent les Villages de Zanddaarbuyten, le Fynaard ou Vrouw Jacobsland, Heyningen qui forment maintenant autant de Jurisdictions séparées, depuis que les digues du Heyningen aïant été élevées, les Seigneurs ont cru devoir affranchir le Fynaard de Zanddaarbuyten, & le Heyningen de Wilmstad; en établissant un Baillif pour Zanddaarbuyten & ses trois Polders, un pour le Wilmstad & le Ruygenhil qui appartiennent aujourd'hui à la Sérénissime Maison d'Orange, & un autre pour le Fynaard & quatre autres Polders du Marquis, savoir, Appelaer, Juffrouw, Elisabeth & Henriette Polder.

Je ne parlerai point de nombre de Fiefs considerables qui relevent du Marquisat, soit dans ses limites, soit dans les Païs voisins; la division que je viens d'é-

d'établir peut donner une juste idée de son étenduë, qui quoique restrainte par les divers accidents que j'ai cités, ne laisse pas que d'en présenter un portrait aussi vaste que respectable.

Situation de la Ville.

La Capitale qui donne son nom au Marquisat est située sur les bords de l'Escaut entre le Brabant ou Marquisat du Saint Empire, la Hollande, la Zeelande & la Flandre, aïant Anvers à sept lieuës du côté du Sud, & Breda à même distance du côté de l'Orient: en un mot elle est au 52. degré 15 minutes de latitude, & par conséquent dans une Zone tempérée. On se persuadera donc facilement de la bonté de l'air qu'on y respire, surtout si l'on fait attention que l'Escaut & la haute marée emportent & absorbent toutes les vapeurs malignes, qui peuvent s'exhaler des marécages qui sont à l'Orient & au Septentrion de cette Ville.

On a vu autrefois fleurir, vis-à-vis de l'endroit qu'elle occupe, dans l'Isle de

Zuyd.

Zuyd-Beveland, & à une lieuë environ de diſtance, la fameuſe Ville de Romerswaal, qui fut ſubmergée le 5. Novembre 1530 & dont même dans les baſſes marées, on apperçoit encore les ruines & les débris. Cette terrible inondation engloutit dans ſes progrès ſucceſſifs une grande partie des environs de Bergenmême: mais loin que ce déſaſtre ait nui à cette fameuſe place, il n'a ſervi qu'à fortifier ſon aſſiéte, en facilitant en tout tems l'entrée & la ſortie de ſon port, & à rendu ſa vuë ſur l'Eſcaut plus belle, en permettant de promener librement & tout d'un coup ſes yeux, ſur ces riantes Provinces qui la confinent, le Brabant, la Flandre, la Zeelande &c.

Si l'on a pu voir par ceque j'ai dit juſqu'à préſent l'éclat avec lequel cette Ville a paru dans les tems reculés, je ne crains point d'avancer qu'elle eſt encore aujourd'hui une des plus conſidérables du Brabant Hollandois, ou du moins de celles de ce Canton qui relevent des

Pro-

Provinces-Unies. Jean de Laat (12) assure qu'elle passe pour la premiere & la plus noble des Villes du Brabant qui se sont jointes à la République, à laquelle elle est toujours resté constamment unie.

Division de la Ville. La Ville de Bergen-op-Zoom est partagée en vingt belles rues & est décorée de plusieurs Places publiques, qui les unes & les autres sont bien pavées & bordées de bâtimens magnifiques, dont les principaux feront la matiere du Chapitre IX. Elle a un beau port d'autant plus favorable que les bateaux peuvent y demeurer à l'abri tant en été qu'en hiver; & qu'un quai aussi commode que large & planté d'arbres des deux côtés permet de charger & de décharger avec toute l'aisance qu'on peut désirer. C'est-là que se trouve l'embouchure de ce petit ruisseau ou fossé qu'on appelle maintenant le Zoom.

CHA-

(12) Théatre de la noblesse du Brabant Ch. V. pag. 6.

CHAPITRE TROISIEME.

Idée succincte de la famille des Seigneurs de Bergen-op-Zoom.

L'Antiquité sujette à l'erreur.

SI je prétendois remonter à l'origine de l'illustre famille des Seigneurs de Bergen-op-Zoom, je risquerois sans doute de donner dans les préjugés & les erreurs que les siécles d'ignorance ont répandus sur la source de presque toutes les anciennes maisons. Accoutumé à mepriser moi-même cette orgueilleuse témérité, qui avilit souvent aux yeux d'un lecteur éclairé la famille dont on entreprend l'éloge chimérique, je me contenterai de dire ce que l'on en sait positivement. Mon zele pour cette illustre maison me fit autrefois composer un Poëme Chrono-Généalogique à l'occasion du Mariage célebré en 1722 entre feu Monseigneur le Prince de Zultzbach & la Princesse d'Auvergne

vergne Marquiſe de Bergen-op-Zoom. Comme cette piéce ne fut imprimée alors que pour la Cour chez Pierre Huſſon, j'ai droit de ſuppoſer qu'elle ne peut être entre les mains de tout le monde, c'eſt pourquoi je la vais inſérer ici toute entiere; tant pour donner à cette auguſte maiſon une nouvelle preuve de mon zele, que parcequ'elle offrira une idée claire & abregée de l'ancienneté de la Ville, & de l'antiquité de la nobleſſe de ſes Seigneurs, lesquels, pour ſouſcrire aux idées adoptées par les ſiécles les plus reculés, je fais deſcendre d'Enée Prince du Sang des Rois de Troyes, & echapé du ſac de cette Ville fameuſe.



POËME CHRONO-GÉNÉALOGIQUE

Présenté au

Tres Haut & Tres Puissant PRINCE, Son Altesse Sérénissime, Monseigneur le PRINCE

JEAN CHRISTIAN,

COMTE PALATIN DU RHIN; DUC DE BAVIERE, JULIERS, CLEVES ET BERG; PRINCE DE MEURS; COMTE DE VELDEN, SPONHEIM, DE LA MARCK ET DE RAVENSPERCK, SEIGNEUR DE RAVENSTEIN, &c. &c. &c.

Le jour de la Célébration de Son Mariage & de Son Inauguration dans la Ville & Marquisat de Bergen sur le Zoom.

AVEC LA

Tres Haute & Tres Puissante PRINCESSE Son Altesse Sérénissime Madame la PRINCESSE

MARIE HENRIETTE

DE LA

TOUR D'AUVERGNE,

PRINCESSE D'AUVERGNE, DUCHESSE DE BOUILLON, D'ALBRET ET DE CHA-



Nouvea
ZOOM
ZOO
NS,g
D. Zÿne
kt,li
18 Ra
19 Ra
20 Ra
21 Ho
22 L u
23 L u
24 K
25 Re
26 Re
27 Pa
28 Mo
29 Br
30 Be

CHATAU - THIERRI; MARQUISE DE BERGEN SUR LE ZOOM; COMTESSE D'EVREUX, VICOMTESSE DE TURENNE ET DE LANQUAIS; BARONE DE LIMEUIL ET D'OLIERGUES; DAME DE BORGVLIET, ST. MICHEL GESTEL, VIEUX ET NOUVEAU HERLAER, GEMONDE, BERSEL ET BRAINE-ALLEU, &c. &c. &c.

Célebré le 16 *Février* *MDCCXXII.*

JE chante les Héros qui, voisins du Toxandre,
Gouvernoient autrefois le Nord-Est de la Flandre:
Et dont les Descendants, par un heureux lien,
Vont de leurs noms fameux être un ferme soutien.
Pour ce noble projet que mon génie embrasse,
Daignes, GRAND APOLLON, m'applanir le Parnasse.
Je sais que pour rimer, il est plus d'un assaut,
Des bords du Simoïs aux rives de l'Escaut.
MUSES, qui m'inspirez le beau feu qui m'enflame,
De ces anciens vainqueurs découvrez-moi la trâme.
Si des barbares mains du Goth & du Normant,
Il ne reste à nos yeux qu'un fôible monument,
Feuilletez avec moi nos Archives antiques:
Et craignons, en suivant ces traces autentiques,
D'immoler la raison aux rigueurs de vos loix. . . . .
Mais quel nouvel esprit vient animer ma voix?
Dejà par le secours d'une clarté divine,
J'apperçois vos Aïeux, Epouse Palatine.
Oui je vois le premier, nommé Comte de STREIN,
Qui régnoit de l'Escaut jusques aux bords du Rhin.
Il devoit sa naissance à ce pieux ENE'E.
Qui voïant sa patrie aux flammes condamnée,
Rejetton de ses Rois, unit sous ses drapeaux
Les Troïens dont le Grec entrouvoit les tombeaux.
Par le secours des Dieux, supérieur à l'orage,
Il arrive en ces lieux: & bientôt son courage,

Après mille périls, mille maux éclatants,
Sait ranger sous ses loix les anciens habitants.
Quelle ancienne origine! & dans ce vaste abime.
Peut-on, sans s'egarer, trop engager la rime?
Chaque pas qu'elle y fait est un nouvel ecueil,
Où le plus aguerri voit briser son orgueil,
De ces tems ténébreux fuïons l'incertitude.
Fille du grand Pepin, glorieuse Gertrude,
Je viens à l'an six-cent, où tes projets pieux,
De Temples & d'autels décorerent ces lieux.
Jours fameux! que Du Rouk consacre en ses mémoires,
Dont Le Mire, Heuterus confirment les Histoires.
Ces Auteurs, sans parler de ta postérité,
Nous laissent pour constant que ton autorité,
Après ta mort heureuse, à l'instant fut transmise
A l'illustre Begga femme de S. Anchise. (13)
Que cette auguste époque animeroit nos vœux,
Pour de leurs successeurs savoir les noms fameux!
Mais malgré nos désirs, la seule renommée,
Nous oblige à chercher une tige éloignée,
Sous le nom des Wittgers, dont la noble maison,
Parut long-tems avant le plus ancien Bouillon;
Et qui portoit alors dans les nobles carrieres, (14)
De gueule à trois lions, empreints sur ses bannieres.
Ce nom s'est echappé du déluge des ans,
Et c'est ce qu'il en reste à nos vœux impuissants.
Dans cette extrêmité, pour marcher d'un pas juste,
Je passe tout à coup à la mémoire auguste,
Du courageux Henri, qui chassa de ces lieux, (15)
Les Normands, les Danois, peuples si belliqueux.
Pour le Dieu des combats un zele alors sincere,
Le fit auprès de Wouw bâtir un monastere:
Il vécut glorieux: mais mourant sans enfant,
Un Arnould de Louvain, fils puis-né de Brabant,
Succéda (16) par l'Hymen aux droits de l'héritiere,
Et sans posterité termina sa carriere.
Pour expliquer ici sans aucun embarras,

Quel

(13) an. 888 (14) an. 1077 (15) an. 1125 (16) an. 1272.

Quel ordre d'hériter prefcrivit ce trépas,
Il faut, fans en rougir, retourner fur foi-même:
La clarté d'un ouvrage eft une loi fuprême.
  SOPHIE & BEATRIX filles de GODEFROI.
Avoient chacune un fils pour gage de leur foi; (17)
Neveux du grand Henri, petits-fils de fon frere,
Qui du côté du Nord aux Carins fit la guerre;
Héritiers par naiffance, ils auroient fuccédé,
Si leur droit par leur age eût été fecondé.
Aveugle ambition! telle eft ta frenéfie,
La nature & les loix, tout cede à ta furie,
  De ces Princes, helas! de-là vint le malheur.
Le Duc Jean de Brabant s'en déclara tuteur;
Et de leur patrimoine augmentant fon empire,
Il contraignit bientôt fes Neveux d'y foufcrire.
Tiran de fa famille, heureux dans fes projets,
En partageant la *Strene*, il s'aquit des fujets.
Enflé de fon bonheur à foumettre ces Princes,
Il combat fes voifins, dévafte leurs provinces:
Limbourgh fe foumet, il prend le vieux-Reinal:
Et tout femble plier fous fon deftin fatal.
  Mais c'eft trop m'arrêter à tracer l'injuftice:
Qu'une ombre d'équité compenfe la malice.
Ce Duc, Prince orgueilleux, & dangereux Tuteur,
Ne voulut de fon fang fe montrer deftructeur.
Entre ces deux Enfants, il nous devoit un Maitre.
N'étant plus Souverains, mais méritant de l'être,
Wefmale eut BERG-OP-ZOOM, Lydekerke Breda:
Qu'aux titres de Baron le Duc Jean dégrada. (18)
Ces Héros néanmoins lui confacrant leur vie,
Par mille beaux exploits le fervent à l'envie.
Aux champs de Woeringen, attaquant l'Electeur, (19)
Sa défaite pour eux fut un furcroit d'honneur.
  L'on vit BERGUE & BREDA, dans ces grandes journées,
Se faire préceder de bannieres quarrées;
Quand d'autres, n'arborant que de fimples guidons,
S'y marquoient les vaffaux de nos libres Barons.

Le

(17) an. 1197. (18) an. 1281. (19) an. 1288.

Le Païs après eux, par un désordre extrême: (20)
Soudain changea de nom, comme la *Strene* même: (21)
D'Endragt fut celui qu'il prit dans l'univers;
Ainsi tout est soumis à de tristes revers.
Mais quel beau jour succede à ce sombre nuage?
De l'ombre qu'il détruit le Soleil se dégage.
Du sang des *Beautersems* à *Wesemale* unis,
Une fille nous rend nos Seigneurs & Marquis.
Dejà les droits d'hymen, écrits dans nos regiſtres,
Font voir ALBERT DE WORN sous ces auguſtres titres, (22)
VALKENBOURG les soutient, (23) laiſſant pour Succeſſeur,
HENRI DE BEAUTERSEM paiſible poſſeſſeur. (24)
Cette ancienne Maiſon fut long-tems triomphante,
Et vit une famille au Brabant tres puiſſante,
Laiſſer ſa Baronie & tous ſes biens unis,
Après ses trois Enfants, à nos Seigneurs Marquis,
Qui deſcendoient alors de la race de GLIMES: (25)
Qu'à chanter dignement ſe refuſent mes rimes.
Ami de la juſtice & l'effroi des Tirans,
On les vit dans leurs jours la terreur des Soudans:
Je borne à cet exploit l'éloge qu'ils méritent.
A célébrer leurs faits envain leurs noms m'excitent,
La matiere eſt trop vaſte, & mon eſprit craintif,
Dejà croit entrevoir que Pégaſe eſt rétif.
Sur les bords de la *Zoom*, en ces tems on vit BERGUE;
Augmenter ſon éclat en poſſedant Grimbergue,
Zevenbergue & Walheim, dont la ſucceſſion,
Sembloit être aſſurée en la même maiſon.
Que ne promettoit pas JEAN LEVRE, dont l'hiſtoire;
De ses cinquante fils conſerve la mémoire?
Mais, ô rigueur du ſort! tout ſoumis à tes loix,
Doit céder à tes coups & fléchir à ta voix.
Dun pas lugubre & lent, quelle auguſte aſſemblée;
Entoure ce Héros que ſuit ſa renommée?
Il fut, mais il n'eſt plus: (26) & même après ſa mort;
La Victoire paroît s'attacher à ſon ſort.

Dans

(20) 1288 (21) an. 1304. (22) 1331 (23) 1347.
(24) an. 1350 (25) an. 1418. (26) an. 1494.

Dans ce deuil général, les marques de tristesse,
De l'opulent Anvers épuisent la richesse.
Au-delà de trois-cents, ses blasons exposés,
De sa gloire au tombeau sont les gages sacrés.
Illustres monuments! dont le rare assemblage,
Sont encor pour ce Comte un brillant témoignage.
Oui ce sang fleurira dans les tems à venir,
Et l'age en soutiendra le juste souvenir.
Telle est de la vertu l'auguste caractere,
Elle est son propre prix, que rien jamais n'altere.
L'Empereur offre ici la Toison à son fils. (27)
Et là le Petit-fils est reconnu Marquis: (28)
Il se nommoit, Antoine, & fonda plein de zele,
Notre Eglise où *Gertrude* avoit mis sa chapelle: (29)
Et signala son nom par mille beaux exploits.
Jean l'ainé de ses fils hérita de ses droits: (30)
Wittem, après sa mort, épousa l'héritiere, (31)
Le Moerdyck & Merxem lui servoient de barriere:
Mais sa fille en un bal prise du mal d'Enfant,
Fait qu'on ignore encor s'il vint mort ou vivant.
Cet accident funeste interrompit la course,
De ce tissu d'aïeux dont j'ai montré la source.
Bergh lui succéda: (32) par-là cette Maison
Confondit dans la sienne & leurs biens & leur nom:
Il s'unit à *Wittem* en épousant sa fille,
Et fit revivre ainsi cette illustre famille.
Marguerite hérita de la maison de *Bergh*,
Et son Epoux devint Comte de s' Heerenbergh.
Je me dispense, Henri, de citer la régence,
Des Princes de Nassau, d'Espinoi, de Cusance:
Les troubles survenus dans ces minorités,
Contre un joug rigoureux les Sujets révoltés.
Mais la division de ces Princes illustres,
Etant enfin finie après plus de neuf-lustres, (33)
Ta fille, Elisabeth, par la revision,
Du fidei-commis entre en possession.

Eydel

(27) an. 1503 (28) an. 1533. (29) an. 1535. (30) 1550. (31) an. 1578. (32) an. 1625. (33) an. 1582.

Eydel de Brandebourg, de la maison moderne,
Surnommé Frederic & Prince de Zolerne,
Titré grand Chambellan de l'Empire Romain,
Obtint de la Marquise & le cœur & la main.
Elle entra donc ainsi par la foi conjugale,
Dans la maison de *Prusse* alors Electorale.
Son Epoux etant mort, on vit par sa douceur,
Ses Sujets s'empresser de lui donner leur cœur.
On auroit vu son regne autant heureux que sage,
Jouïr de ses faveurs sans trouble & sans orage,
Si toujours occupée à regler ses Sujets,
Elle eut de l'étranger rejetté les projets.
A ton zele inconstant, Princesse de Boheme,
Elle immole à regret des citoïens qu'elle aime.
On connoissoit son cœur: cela seul suffisoit,
Elle plaignoit les maux qu'elle même causoit,
Et ses vassaux soumis, oubliant leurs allarmes,
Couvrirent son tombeau des torrents de leurs larmes.
Henriétte sa fille après elle hérita:
Et de-là proprement ce bien se transporta,
Dans l'illustre Maison qui descend d'Aquitaine,
Dont le sang a produit plus d'un grand Capitaine,
Fameux par leurs exploits, dont le nom relevé,
Dans le cœur des François demeurera gravé.
Maurice de la Tour, heureuse destinée!
Epousa la Marquise, & de cet himenée,
Le Ciel nous accorda cet invincible *Egon*:
La gloire de la Tour, des Princes de Bouillon.
Les François sous les yeux du plus grand des *Turennes*,
Tenoient de la Victoire & le char & les rênes!
Mais son glaive en ces lieux *d'Egon* armant les mains,
Des Ennemis vaincus lui soumit les destins.
Par tout où ce Héros alla chercher la gloire,
Il sembloit à son char enchainer la Victoire,
Il venoit, il voïoit & tout etoit soumis.
Invincible vainqueur, que ne m'est-il permis,
De chanter les hauts faits de ta belle jeunesse?
Mais Phœbus à l'instant m'oppose ma foiblesse,
Il dit que mes talents doivent me retenir,

Qu'en

Qu'en touchant tes lauriers je pourois les ternir:
D'alleurs depuis long-tems Mars répand ses allarmes,
Je cede au Dieu d'amour qui fait briller ses charmes.
Venez à mes accords, approchez doux plaisirs,
Jeux badins accourez, secondez mes désirs;
Chœur leger des Amours, qu'au son de la trompette,
Succedent le Haubois & la tendre musette.
Le Prince de ZULTSBACH, par un heureux destin,
A l'illustre Marquise unit ici sa main.
Qu'à chanter ce grand jour tout le monde s'empresse!
Accourez, Doctes sœurs, des rives du Permesse,
Réunissez vos voix, célébrez tour à tour,
De ce couple charmant le triomphe & l'amour.
Jette des cris de joie à cet hymen auguste,
Bourgeois de Berg-op-Zoom, prends ton casque & ton buste,
Que tes armes à feu, pétillant dans les airs,
Fassent d'un Ciel serain, un Ciel rempli d'éclairs.
Célébrons cet hymen sous cet heureux auspice,
Que le sort à nos vœux, CHERS EPOUX, soit propice,
Qu'il donne à nos Enfants de réverer toujours,
L'Auguste fruit issu de vos tendres amours!
Conduits par la vertu, Princes, régnez sans crainte,
De l'Envie & du Sort surmontez toute atteinte.
Que le mirthe en tout tems enlassé du laurier,
Conserve la fraicheur de son eclat premier.
Qu'Héritiers de vos droits & de votre courage,
Vos Enfants soient inscrits dans les fastes de l'age,
Et que vos noms transmis à la postérité,
Soient gravés sur le front de l'immortalité.

ENVOI

Autrefois je chantai plus jeune & plus volage.
Au Prince, de mes vers je fis souvent hommage,
Il accepta mes vœux & mes foibles chansons.
Pardonnez aujourd'hui, GRAND PRINCE, si mes sons,
Guidés par le cœur seul, dépourvus d'énergie,
Viennent chanter sans art la Généalogie,
Des Princes qui jadis ont regné dans ces lieux,

Et dont je vois en vous l'héritier glorieux.
Acceptez donc, SEIGNEUR, ce que chante ma lire,
Et que votre bonté faſſe que l'on admire,
Qu'un Prince, ſans egard au défaut de talent,
Daigne approuver l'effort que prend le ſentiment.
Quel favorable appui contre l'aigre cenſure,
Dont mers vers vont bientôt reſſentir la morſure!
Chaque mot, chaque phraſe, irritant les eſprits,
Sous les yeux d'Apollon vont être contredits.
Oh! diront les railleurs, bon Dieu! la ſotte rime;
He bien ſoit, je le veux: je confeſſe mon crime.
La Vérité me guide, & je penſe, SEIGNEUR.
Qu'on peut, quand on le veut, chanter en votre honneur;
Car de la vérité l'invincible puiſſance,
PRINCE, n'a pas beſoin du fard de l'éloquence.
Le Zele doit ſuffire: & cette vérité,
Me fit de vos Aïeux chercher l'antiquité;
Je crus la découvrir, ce ſuccès me fit naître,
Le deſſein dans mes vers de les faire paroître.
Je connus le péril, je voulus le braver,
Certain que votre Nom pouvoit m'en préſerver.
Je tremble néanmoins, quand je ſonge à l'audace,
Qui m'a conduit pour vous au ſommet du Parnaſſe,
J'ai ſenti tout mon ſang ſe glacer dans mon Sein:
La raiſon me diſoit, condamnant mon deſſein:
Mortel, tu ne ſaurois éviter les abimes,
Tu n'as jamais produit que d'inſipides rimes.
Ton projet eſt trop vaſte, il faut que dans ce cas,
On conſulte long-tems ſa force & l'embarras.
Pour célebrer Enée, il fallut un Virgile.
Son Succeſſeur veut-il un eſprit moins fertile?
Un froid panégirique aſſoupit le lecteur,
Et couvre de mépris l'ouvrage & ſon Auteur.
Telle fut ma réponſe à ſa plainte importune,
Qu'à tous mes envieux je veux rendre commune:
Pour borner mon ardeur, vos ſoins ſont ſuperflus,
Si le PRINCE me blâme, alors ne rimons plus.

Une

Une Généalogie si ancienne, & aussi bien suivie que l'obscurité des tems a pu le permettre, feroit sans doute souhaiter de connoître clairement son origine, & de savoir si une famille si illustre s'est perpetuée jusqu'à nos jours sans interruption, afin devoir si un sang aussi pur circule encore dans les Héritiers de leur grandeur, de leurs dignités & de leurs tîtres.

Les Marquis de Bergen-op-Zoom descendent des Comtes de Stryen.

Pour satisfaire en quelque sorte la curiosité du Lecteur, on peut assurer que les Seigneurs qui possedent aujourd'hui le Marquisat, descendent de l'illustre maison de STRYEN, & que les plus anciens Auteurs confirment cette filiation. C'est en effet ainsi que s'exprime Le Roi (34) sur les Ancêtres des dits Comtes depuis PEPIN DE LANDEN, *Cœterum hujus loci incolæ, ante mille & ultra annos, Bergarum Dominam agnoverunt sanctam Gertrudem, Pipini Principis filiam, Abbatissamque Nivellensem, cujus solemnis ibidem* ad

(34) N. S. R. I. Fol. 478.

adhuc extat memoria; quot annis ejus si quidem decessus die nimirum decimâ tertiâ Martii, annuatim Senatum suum renovant.

S. Gertrude fille de Pepin de Landen est donc cette souche connue de la Maison de BERGEN-OP-ZOOM, & cette Gertrude tenoit sa naissance des anciens Comte de STRYEN, dont les historiens font mention long-tems avant que de parler des Comtes de Hollande & même des Ducs de Brabant.

Origine du Duché de Brabant.

On ne trouvera donc point étrange que je rapporte ici les différentes opinions qui partagent les Auteurs sur l'érection du Duché de Brabant. Cette époque constatée ne fera que mieux connoître l'antiquité de la Maison de Stryen.

Les uns veulent que Pepin fils de Carloman, qui eût pour Pere Brabo III. du nom, ait eté le premier décoré du titre de Duc de Brabant. D'autres pensent que Fitlo, frere de Théodore Prince de Baviere, Marquis du Saint Empire, a

été

été pere de Hugobert, qui eut pour fils Asobert, pere d'Arnauld, dont le fils Anchise épousa Begga fille de Pepin I., de laquelle nous avons parlé plus haut: & ils soutiennent que le premier de cette lignée acheta le Brabant de Dagobert Roi de France. Il en est enfin quelques uns qui prétendent que l'Empereur Henri V donna le Brabant à Godefroi surnommé le Barbu, Comte de Louvain, qui le premier, c'est-à-dire, en 1106, prit le titre de Duc de Brabant.

Bergen-op-Zoom plus ancien que le Brabant.

Quoique cet argument négatif ne jette aucune nouvelle lumiere sur la premiere Maison qui a possedé le Marquisat de *Bergen-op-Zoom*, du moins peut-on en conclure que les Comtes de Stryen aïant été connus dans l'histoire long-tems avant les époques que citent ces Auteurs, il doit suivre nécessairement que la famille de Stryen est beaucoup plus ancienne que celle de Brabant: quoique l'une comme l'autre doive s'arrêter aux héritiers de Pepin de Landen,

pour constater sa filiation successive.

S'il restoit à ce sujet quelque doute dans l'esprit de mes lecteurs, ils pouroient consulter Alkemade, Le Roi, Du Rouk, Janiçon & nombre d'autres auteurs aussi recommandables par leur exactitude que par leur ancienneté. Comme presque tous ces ouvrages sont entre les mains de tout le monde, je me contenterai de citer ici les vers du Savant Du Rouk, parceque le livre (35) dans lequel ils se trouvent, étant devenu fort rare, ils peuvent ne pas s'offrir à la curiosité de chacun.

Dees wyt vermaarde Stad bekend van oude tyden,
Doen tusschen Maas en Scheld m'en eerst Hartog sag belyden,
Heeft 't Christelyk geloof, en 't volk den waaren God
Naar 't Nieuwe Testament verkondigt syn gebod,
Is dese Kerk gebouwd, gewyd by Bisschops handen,
Door last van eene Maagt Princesse van den landen,
Een Dogter van Pepin, gesprooten uyt 't geslagt,
Van Hector soo men leest, naar Trooijen was bekragt
Wiens ouden overvaar was Brabon, die daar velde

Den

(35) Hérault des Païs-Bas fol. 230.

Den Rusch, die yders hand tot tolburg nam aan
'tSchelde;
'tWas Geertruyd die de Kerk voor heilig hou-
den agt,
Om dat s'heeft haaren tyd met bidden door-
gebragt,
In suyverheid geleeft, ja God meer te behaagen
Al s'Weereld lust ontleid, de moedelik haar ge-
draagen,
In 't Clooster als Abdis te Nivel, daar sy heeft
Voltrokken en besorgt voor ieder die daar leeft,
Van Vry en Edel Bloed, tot twee en veertig
Maagden,
Die na haar soeken ook soo Christelyk te be-
haagen,
En door ons Bergsche volk, die anders zyn verligt
Ses honderd vyftig vier, dees groote Kerk gestigt.

Il est donc du moins constant que le Comté de *Stryen* fut donné par les Rois d'Austrasie aux héritiers de Pepin de Landen; & qu'il subsistoit encore sans aucun démembrement en 992. C'est en effet ce que veut insinuer le même Du Rouck (36) quand il dit, *Begga Ducissa fuit genetrix Germinis hujus quæ fuit Anchisi fœlici fœdere juncta.* Or cette *Begga* etoit sœur ainée de S. Gertrude & fille de Pepin I. qui eut pour fils Martel, sur lequel

Origine du Comté de Stryen.

(36) Héraut des Païs-Pas fol. 230. & 231.

lequel Heron de Bugeron s'exprime en ces termes (37).

C'est ce Martel le Prince des François
Non Roi de nom, mais le maitre des Rois.

Et dont Grégoire de Tours rapporte cette épitaphe héroïque qui fait si bien connoître la haute idée que son siécle en avoit (38).

Dux Dominusque Ducum, Regum quoque Rex, fore spernit.
Non vult regnare, sed regibus imperat ipse.

Partage du Comté de Stryen.

C'est donc dans cette illustre & ancienne famille qu'à fleuri le célebre Comté de *Stryen*, dont le partage n'a eu lieu pour la premiere fois qu'en 1116, lorsque d'allodiale cette terre est devenue féodale, unie en partie à la Hollande & en partie au Brabant. Si la postérité de S. Gertrude n'a donc pas conservé la jouïssance de tout ce Comté, du moins est-il hors de toute contestation que la terre

(37) De l'Excellence des Rois Liv. 3.
(38) Histoire de France.

terre de *Bergen op-Zoom* lui eſt échue en partage, & qu'elle la poſſede encore en la perſonne des Marquis qui juſqu'à ce jour en ont recueilli la ſucceſſion.

En effet GERARD DE WESEMALE, la reçut des mains de ſon tuteur, comme fils de Béatrix, laquelle ainſi que ſa Sœur Sophie, deſcendoit des anciens Comtes de *Stryen*. Il y ſuccéda à Arnauld de Louvain, qui avoit épouſé la légitime héritiere des deſcendants de S. Gertrude.

Cette branche peut donc être regardée & avec raiſon, comme une des plus anciennes & des plus illuſtres maiſons de l'Europe, puiſqu'elle peut ſe flatter d'avoir donné naiſſance aux plus puiſſants Monarques. (39) Succeſſion merveilleuſe ſans doute, dont on peut ſuivre la deſcendance depuis près de quinze ſiecles! Une ſi noble origine feroit ſouhaiter que la

Les Seigneurs de Bergen-op-Zoom ſont une des plus illuſtres familles de l'Europe.

(39) Gamache Antiq: de Breda C. 8. vers le milieu.

la propriété du Marquisat s'y fut continuée de mâles en mâles: mais il doit être assez glorieux pour cette auguste maison qu'elle se soit perpetuée & qu'elle subsiste encore par les femmes, depuis les anciens Comtes de Stryen jusqu'à ce jour.

Familles dans lesquelles cette terre a passé.

En effet les héritieres légitimes du Marquisat, l'ont fait passer successivement de la Maison de *Brabant* dans celle de *Louvain*, de *Wesemale*, de *Voorn*, de *Valkembourg*, de *Beautersem*, de *Glimes*, de *Merode*, de *s'Heerenberg*, de *Brandebourg* & d'*Auvergne*, qui l'a enfin transmis dans la Maison Electorale Palatine de *Zultzbach*, par le mariage célebré en 1722. entre le *Prince* CHRISTIAN & la *Princesse* MARIE HENRIETTE DE LA TOUR D'AUVERGNE *Marquise* DE BERGEN OP-ZOOM.



CHA-

CHAPITRE QUATRIEME.

Cérémonies qui s'observent à l'inauguration des Seigneurs.

LES Cérémonies qu'on a coutume d'observer pour l'inauguration des Marquis, ne m'auroient pas paru mériter un Article particulier; si d'une part elles ne servoient à faire connoître l'excellence de leur rang; & si de l'autre elles ne montroient que l'étenduë du pouvoir des Seigneurs est tellement temperée par les privilèges des habitans, qu'ils concourent également à maintenir la dignité & la splendeur de leur Ville. *Origine des Cérémonies d'inauguration.*

Pour conserver un ordre dans cette description, je mettrai sous les yeux de mes lecteurs un narré fidele & exact de tout ce qui a été observé, lorsque le Prince de *Zultzbach* a pris possession du Marquisat. *Inauguration du Prince de Zultzbach.*

Son

On le complimente sur son mariage. Son Altesse, aïant donné connoissance au Magistrat de la Ville du mariage qu'il avoit contracté avec la Princesse d'Auvergne, héritiere de cette Seigneurie, le corps de Ville se rendit à la Cour pour lui faire les complimens ordinaires. Dès qu'ils furent achevés, sur la proposition que le Prince fit au Drossard de le faire reconnoître Marquis de *Bergen-op-Zoom*, cet Officier requit le premier Bourgue-mestre de déliberer sur les intentions qui venoient de lui être communiquées.

L'inauguration se fait du consentement de la Ville. On convoqua une assemblée générale, qui fut composée du Magistrat de la Ville, du *Breeden-raad* ou Grand-conseil, & de tous les Doïens des Confrairies & métiers. La matiere mise en déliberation, on souscrivit unanimement à la demande du Prince, & le jour de cette cérémonie aïant été arrêté, on le notifia au peuple. Ce bruit s'étant promtement répandu dans les environs, on vit accourir un nombre infini d'habitans de Zélande,

lande, des villes & villages voisins curieux avec raison de jouïr de ce spectacle.

Le Prince est conduit à l'Hôtel de Ville.

Le jour fixé, la Bourgeoisie se mit sous les armes, & le Prince monta dans son carosse, où il etoit accompagné de l'Archevêque d'Auvergne, du Prince Frédéric Coadjuteur de Saalzbourg ses oncles, & du Drossard de Groot, pour se rendre à la maison de Ville. Ce premier carosse étoit suivi d'autres équipages qu'occupoient les Princes de Rubempré & de Hornes, les Comtes de Maldegem & de Lannoi, nombre de Seigneurs, & les Officiers du Marquisat, ainsi que d'autres personnes qui souhaitoient d'assister à cette cérémonie.

Le Magistrat se trouve au bas du Perron.

Le Prince, en descendant du carosse, fut reçu au bas du Perron par le Magistrat, qui le conduisit par le grand escalier dans la chambre de Police, pendant que les Seigneurs qui avoient formé le cortége, se rendirent dans un autre appartement, disposé de façon qu'ils

qu'ils puſſent voir tout avec aiſance.

Les Bourgeois qui dans la marche, aïant paſſé devant la Cour, avoient ſuivi le Prince juſqu'à la place, s'y mirent en parade à meſure qu'ils y arriverent. Pendant ce tems, les deux membres du Grand Conſeil aïant eté introduits auprès du Prince, le Droſſard leur notifia de nouveau les motifs qui avoient amené Son Alteſſe. Le Bourgue-meſtre n'aïant trouvé aucune obſtacle, déclara aux Doïens des Confrairies & des métiers preſents à cet effet, que d'un conſentement unanime il étoit réſolu qu'on recevroit le Prince pour Marquis de *Bergen-op-Zoom* avec toutes les formalités ordinaires.

Rang des Officiers du Marquiſat dans cette Cérémonie.

Le Prince aïant donné ſon aquieſcement à la requiſition qui lui en fut faite par le Droſſard, le Perron fut couvert d'un tapis rouge & de carreaux aux armes de *Bergen*: on fit ſonner la cloche de la Ville: & le Prince deſcendu, parut au milieu du Perron, aïant à ſa droite

te le Droſſard & à ſa gauche le Bourgue-meſtre & le Sécrétaire de la Régence. Les fenêtres du veſtibule étoient occupées des deux côtés par le Magiſtrat & le Grand-Conſeil; & les Doïens des Confrairies & métiers étoient devant le Perron en manteau de Cérémonies.

Le Prince ne parut pas qu'aux ordres du Droſſard, la Bourgeoiſie preſenta les armes, & conſentit à la demande qui lui fut faite pour ſavoir, ſi elle ſouhaitoit qu'on lui fit lecture du ſerment que le nouveau Marquis alloit prêter à la Ville: ce que le Sécretaire fit à haute voix en ces termes.

Formule du Serment du Marquis.

„ Nous jurons comme Marquis de „ *Bergen-op-Zoom* que nous maintiendrons & ferons maintenir bien & fidélement tous les Privilèges, Statuts, „ Octrois & prérogatives, ſans en diminuer aucuns &c.

Quoique le Droſſard eut propoſé au Prince de *Zultzbach* de prononcer cette formule en ſon nom, Son Alteſſe la répeta

péta de lui-même, en la terminant par ces mots. „ Ainſi nous ſoit en aide le „ Tout-Puiſſant &c. Le Sécrétaire, après que le Droſſard eut prévenu le corps des Bourgeois de prêter attention, lut la formule du ſerment de la Ville au Marquis qui étoit conçu dans les mots ſuivants.

Formule du Serment des Bourgeois.

„ Nous jurons ici que nous ſerons „ bons & fideles à N. . . comme Mar„ quis de *Bergen-op-Zoom*; que de no„ tre vouloir & ſavoir, nous ne don„ nerons & ne ferons donner aucun „ avis, fait ou aide contraire, ou au „ préjudice du ſuſdit Marquis; mais „ que plutôt nous les préviendrons de „ tout notre pouvoir, étant réſolus de „ nous comporter comme de bons ſu„ jets & citoïens ſont obligés de fai„ re ”.

Après cette lecture, le Droſſard déclara aux Bourgeois que, s'ils avoient l'intention de prêter ce ſerment de la part de la Ville & des communautés,

tés, ils eussent à lever la main : ce qu'ils firent en répétant avec lui ; „ ainsi nous soit en aide le Tout-Puissant ".

Toutes ces formalités ainsi remplies, Son Altesse reçut les complimens de félicitation des Princes, Seigneurs, & autres personnes qualifiées qui l'avoient accompagné ; & de retour ensuite dans la chambre de Police, le Magistrat & les corps de Ville furent admis à lui offrir leur hommage & leurs vœux.

Retour du Prince à la Cour.

Enfin le Prince fut reconduit à la Cour dans le même ordre & avec la même pompe ; mais ce fut alors que la Bourgeoisie lui rendit les honneurs militaires, en le saluant à son passage du Drapeau & de l'Esponton.

Fêtes à cette occasion.

On ne peut bien représenter les témoignages de joie, que pendant cette cérémonie fit éclater le peuple, auquel Son Altesse fit distribuer de l'ar-

gent

gent pour lui marquer sa reconnoissance.

Cette fête fut terminée par les feux de joie, bals & repas & par toutes les marques extérieures de la rejouïssance la moins équivoque : & peu de tems après, cette inauguration aïant été notifiée à tous les Officiers du Marquisat, le nouveau Seigneur en reçut le présent ordinaire de joïeuse avenuë, nommé *Hulde-Geld* : & qui monte à la somme de vingt-cinq-mille florins.



CHAPITRE CINQUIEME.

Histoire Abregée de la Ville & des Seigneurs de Bergen-op-Zoom.

ON s'attend sans doute qu'après avoir monté aux tems les plus reculés la fondation de cette Ville, je vais en tracer l'histoire depuis cette époque. Le penser, ce seroit n'avoir pas bien pris le sens de mes idées; & l'entreprendre, ce seroit m'exposer à m'égarer dans les ténebres qui ont toujours envelopé les origines les plus respectables par leur datte.

Cette Ville a été peu intéressante pour un historien, tant qu'elle a fait partie du Comté de Stryen: pour pénétrer donc dans ces premiers jours, il faudroit avoir recours à des monuments trop particuliers pour être connus: ou l'on devroit aujourd'hui s'abandonner à la fertilité de

ſon génie, pour ſurprendre le lecteur judicieux, ou pour amuſer celui que rend toujours ſatisfait un événement qui porte le caractere de la nouveauté.

Pour moi qui, comme je l'ai dejà dit, dans tout le cours de cette hiſtoire, ne veut rien avancer dont je ne puiſſe citer mes garands, je me contente de rappeller ici que le Comté de Stryen faiſoit originairement partie du Roïaume d'Auſtraſie, & qu'il comprenoit la terre & Seigneurie de *Bergen-op-Zoom*; laquelle, par le premier partage de cet ancien Comté en 1116, devint un titre & un domaine particulier, que, par la ſuite des tems, les Seigneurs rendirent recommandable, ſoit par leurs actions, ſoit par les faveurs dont ils la gratifierent ou qu'ils lui obtinrent.

S. Gertrude en 600. S. Gertrude, cette illuſtre Fille de Pepin de Landen, voulant ſignaler ſa haute piété dans toutes les parties de ſon héritage, rendit cette Ville participante de ſes largeſſes. Les temples & les Egliſes

lui

lui doivent leur fondation, comme on le verra dans le Chap. IX. & ses bienfaits sont tellement gravés dans le cœur des habitants, que l'anniversaire de sa mort glorieuse est encore consacré dans tout le païs.

Begga sa sœur ne fut pas moins chere à ses sujets: mais quoiqu'il paroisse que dans ces premiers tems, le païs en général ait été exposé aux incursions de ces peuples barbares, qui trop resserrés dans les climats de leur naissance, se répandoient partout comme des torrents impétueux, ou pour s'approprier un domicile, ou pour du moins ne retourner au leur, que chargés de dépouilles étrangeres: on ne trouve cependant dans l'histoire ancienne aucun vestige de ce qui peut concerner la Ville de *Bergen-op-Zoom*.

On sait que les Normands, les Danois se succédant, infesterent pendant près d'un siécle ces malheureux climats. Infatigables contre ces brigands, les Witt- *Année* 1077.

 gers,

1229, 1272. gers, les Henri, les Arnauld de Louvain s'ouvrirent un vaste champ de gloire & de lauriers. Leur bravoure vit tout plier enfin sous leurs efforts. Ainsi si on veut prêter quelque éclat à cette Ville qui sortoit à peine de son obscurité, on ne peut emprunter que celui qui environnoit ses Seigneurs.

Tutelle du Duc de Brabant. Heureux du moins ses habitans! si ces guerres étrangeres terminées n'eussent pas donné lieu à des débats intestins, qui, en les soumettant à une tirannie ambitieuse, sembloient les soustraire pour jamais à l'autorité de leurs Maîtres légitimes. Mais tel est l'ordre de la Providence: ce qui devoit la sacrifier à un oubli honteux, étoit destiné à lui faire jour dans l'univers. Un retour d'équité & de tendresse force le Duc Jean de Brabant à partager entre les héritiers de Stryen, une partie des domaines de ce brillant Comté.

Wesemale Baron de Bergen-op-Zoom en 1281. Gerard de Wesemale Maréchal de Brabant est déclaré Baron de la Ville & Seigneurie de *Bergen-op-Zoom.*

Eprouvé

Eprouvé par une ſuite de diſgraces, redoutant peut-être que ſon Tuteur ne ſe repentît de lui avoir cédé une partie d'un patrimoine que ſa naiſſance ſeule lui revendiquoit, & dont ce Conquérant s'étoit arrogé ſi long-tems la jouïſſance, il fit entourer ſa Capitale de murailles en 1281. Cette ſage précaution, qui le mettoit en état de repouſſer la violence, excita la jalouſie de ſes voiſins, & mit la Ville dans le cas de paroître avec diſtinction dans les ſiécles ſuivants.

Cette ſtabilité qu'elle ſembloit avoir prise, n'avoit pas encore jetté de profondes racines: que ſujette aux révolutions générales, dès l'an 1304, elle ſe vit dépouillée d'une partie de ſes plus précieux avantages. L'ancien nom du Comté dont elle faiſoit partie s'oublie pour ne plus reparoître: & elle-même ſemble envelopée dans les ténebres. Changement ſubit ſans doute, mais dont la durée ne fut que momentanée, puis qu'environ trente ans après les Beauter- Année 1304. An. 1331.

 ſems

ſems s'uniſſant aux Weſemale, la rétablirent dans ſon luſtre.

Année 1347. Cette glorieuſe famille ſoutint avec éclat le titre de Seigneur de *Bergen-op-Zoom*, & le reprit même ſans altération, après qu'il eût paſſé ſucceſſivement dans les branches de Worn & de Valkenbourg. Une famille puiſſante de Brabant ſuccéda à ces nouveaux héritiers, & n'épargnoit aucuns ſoins pour aggrandir & embellir cette Ville, que leurs efforts rendoient déjà diſtinguée, quand le 17 Mai 1397 un incendie général la conſuma. Ses ravages furent ſi rapides & ſi ſurprenants, qu'à peine put-on en ſauver deux maiſons, appellées l'une l'Elephant, & l'autre le Dragon.

La Ville ruinée par le feu 1397. Les hiſtoriens anciens ont été frappés d'un tel étonnement à la vuë de ce déſaſtre que Du Rouk l'un d'entre eux a cru devoir le tranſmettre à la poſtérité dans les vers ſuivants (40).

In

(40) Du Rouk fol. 298.

„ *In het zoete van de Mey.*
„ *Was tot Berghen groot geschry.*
„ *'t Verbrande alle Stok en Staaken.*
„ *Behalven Olyphant en Draaken.*

Ce que j'ai taché de rendre ici en quatre rimes Françoises, qui renferment du moins le sens du Poëte, en faveur de ceux qui n'entendent point le langage Hollandois:

Au mois de Mai, saison riante,
A Berghes flamme dévorante,
Ne laissa ni murs ni cloison,
Hors l'Eléphant & le Dragon.

Mais tel funeste que l'Histoire nous représente cet accident, il paroît que le zele de ses habitans & le soin de ses Seigneurs rendirent bientôt à cette ville sa premiere splendeur; puisque ces derniers la transmirent dans tout son éclat aux héritiers de la maison de Glimes, aussi estimée de ses voisins que redoutable au Croissant. *Elle est rétablie.*

On ne peut douter en effet que cette illustre famille n'ait été honorée des pre- *Idée de la maison de Glimes.*

mieres charges de l'Empire & de l'Eglise: il est même plusieurs Historiens qui assurent que la place si distinguée de Maréchal de Brabant lui étoit héréditaire. *Bergen-op-Zoom* vit donc augmenter sa puissance, en passant sous sa domination.

Le Marquisat s'augmente en 1418. Jean le premier d'entre eux qui en prit possession, y réunit Grimbergue, Zevenberge & Walheim. Ce Seigneur étoit premier chambellan de l'Empereur Maximilien, qui lui avoit en outre confié le gouvernement de la Brielle & du Païs de Voorn. (41) Il n'épargna rien pour faire figurer sa Capitale parmi les Villes du Païs-Bas: & ses habitants, pour ne jamais perdre le souvenir de ses bienfaits, firent placer son buste dans la maison de ville, où un distique, qui se lit au pied, y conserve à tous les Siécles la mémoire de la nombreuse posterité qu'il laissa.

En pictus Labeo, quem labris labra fovendo
Di decies quintâ fecerunt prole parentem.

Les

(41) Alkmade pag. 34.

Les regiſtres de la ville de l'an 1494 atteſtent que le deuil qu'occaſionna ſa mort fut ſi général, qu'à peine Anvers & *Bergen-op-Zoom*, ces deux villes les plus marchandes de l'Europe, purent-elles fournir le drap néceſſaire à la cérémonie des obſéques de ce Héros.

Elle prend rang dans les Etats de Zelande en 1516.

Son fils Jean qui lui ſuccéda ne dégénéra certainement ni de la vertu de ſes ancêtres ni de l'affection qu'ils avoient eue pour leurs ſujets, puiſque l'Empereur le créa Chevalier de ſes ordres: & que ce fut lui qui prêta à Charles Roi de Caſtille en l'an 1416 une ſomme de vingt cinq mille florins, pour que ce Monarque pût dégager des mains du Duc de Lorraine ſon Duché de Luxembourg. Le Seigneur Jean de Berghe annexa par-là à ſa terre de Bergen, la ville de Tholen, outre Scakerloo & Woſſemeer. Par cet arrangement il prit place, pour lui & pour ſes Succeſſeurs, dans l'Aſſemblée des Nobles de Zeelande, & le rang de

la ville de Tholen passa à celle de Goes. (42)

Enfin pour achever l'idée que l'on doit prendre de la maison de Glimes, je me contenterai de rappeller ici qu'Antoine, fils du précédent, fut le premier que l'Empereur honora du titre de Marquis. Cette élévation fut le fruit de la confiance que lui portoit le Monarque, due sans doute aux grands services qu'il lui avoit rendus. Cette confiance se manifeste dans toutes les lettres dont l'honoroit l'Empereur, entre lesquelles je crois devoir choisir la suivante, pour satisfaire le lecteur toujours curieux de connoître les grands hommes.

De Cailer du 13 Juin 1535. (43).

„ Mon Cousin, j'écris présentement
„ à la Reine Madame ma bonne Sœur
„ bien amplement le succès de mon
„ voïage

(42) Romyn de Hooghe f. I. C. 9.
(43) De Rouk p. 324.

„ voïage & navigation dès mon embar-
„ quement à Barcelonne, jusques à ce-
„ lui cité & chef de ce Roiaume de
„ Sardaigne : & pour ce que je ne fais
„ doute, verrez mes lettres ou copie
„ d'icelles, ne ferai redite en celui
„ point, que mon brief partement d'ici
„ pour continuer mon chemin contre
„ Thunis, ne souffre d'être plus prolixe
„ & vous recommandant de toujours
„ vous emploïer & tenir main au bien &
„ bonne adresse des affaires & choses
„ concernantes mes païs de par delà,
„ même au quartier dont avez le gou-
„ vernement & charges; & au surplus
„ assister, conseiller &c. la Reine ma
„ dite sœur, selon que j'en ai la con-
„ fidence, ferai fin a tout mon Cousin.
„ Notre Seigneur vous ait en sa tres
„ sainte garde. Ecrit en la d[e] Cité de Cai-
„ ler le 13. de Juin 1535. Signé Char-
„ le & plus bas Parzemin. ".

Cette lettre portoit pour suscription:
„ à Mon Cousin, Chevalier de mon

„ ordre & Gouverneur en mon Duché
„ de Luxembourg le Marquis de Bergues
„ Comte de Walheim. ".

Troubles de Religion.

Quel avantage ne promettoient pas à *Bergen-op-Zoom* de si heureux commencements. Aussi soumise à ses Souverains que fidele à sa foi, auroit-on pu soupçonner que la Religion, cette ferme colonne des Etats, qui ne doit consacrer ses travaux qu'au salut des peuples & à la conservation des villes, s'armeroit un jour pour dévaster les Provinces, détruire l'ordre & l'harmonie, & rendre les sujets errants: trop heureux encore! d'éviter l'horreur & de se soustraire au carnage, dont elle s'est fait longtems preceder dans ses climats, qui sembloient n'en attendre que leur bonheur & leur tranquillité.

Tant d'historiens célebres ont traité les troubles des Païs-Bas & leur cause, que je crois pouvoir me dispenser d'en parler. Mais on ne sera pas surpris que *Bergen-op-Zoom* y ait été envelopé, non

que

que ſon Seigneur, non que ſes citoïens ſe fuſſent oppoſés ouvertement au Conſeil d'Eſpagne. La pureté de l'Evangile commençoit à s'y faire jour: mais elle n'avoit encore aucun crédit dans cette ville fameuſe. On ne la proſcrivoït pas, on n'en pourſuivoit ni les oracles ni les ſectaires, c'étoit aſſez ſans doute dans ces jours d'aveuglement pour indiſpoſer un Miniſtere, qui ne trouvoit de la fidélité que dans la perſécution.

Jean de Glimes eſt choiſi pour médiateur entre un Prince irrité & des Sujets jaloux de conſerver leurs priviléges. Son nom, ſes grandes places, le rang de ſes ancêtres, tout s'uniſſoit en ſa perſonne pour rendre agréable au Monarque Eſpagnol, celui dont le Pere avoit poſſedé toute la confiance de Charles V. Les Provinces confédérées n'oſent en douter, & le dépechent à Madrid pour maintenir leurs droits. Chargé des intérêts de ſa patrie, il ſe croïoit en ſureté ſur la foi des gens, quand il fut arrêté par les preſ-

Jean de Glimes paſſe à Madrid.

ſantes ſollicitations de Marguerite de Parme Gouvernante des Païs-Bas. Envain fit-il parler ſon innocence, le caractere dont il étoit revétu, le culte même dont il faiſoit profeſſion, il ſcella ſon attachement pour la cauſe commune par une mort prématurée qu'il ſubit le 22. Mai 1567.

Il y meurt 1567.

Cauſes de ſa mort.

Je devrois ſans doute craindre de faire ſoupçonner que ce trépas funeſte ait été l'effet de la violence, ſi je ne le trouvois repréſenté avec ces couleurs odieuſes dans les écrivains des deux partis. Si Flamien Strada ſe voit forcé de l'avouer, Jean de Laat l'aſſure ouvertement. Ce dernier en effet, après avoir emploïé ſes talens, à faire l'éloge de ce Seigneur, en parlant des charges brillantes qu'il avoit glorieuſement occupées & de l'eſtime ſinguliere dont l'avoit toujours honoré l'Empereur, ajoute ces traits remarquables qui ont rapport à ſa captivité & à ſa mort.

Excès du fanatiſme.

„ Mais il paroît qu'il avoit encouru

„ l'in-

„ l'indignation de la Gouvernante dans
„ la maniere d'uſer de l'autorité de ſes
„ grandes places ſur ce qui pouvoit in-
„ téreſſer la Religion: car quoique bon
„ Catholique, elle n'étoit point ſatisfai-
„ te du zele qu'il marquoit pour main-
„ tenir ſes ſujets dans leur foi. ". Etrange aveuglement de ces tems funeſtes, où le zele Evangélique, dont la patience, la charité, la douceur doivent être la baſe, ne croïoit ſe manifeſter d'une maniere autentique qu'en portant le feu dans le ſein de ſes ſemblables!

Jean de Glimes éloigné ſans doute de ces maximes ſanguinaires, devint ſuſpect: il fut chargé de fers, & ſa mort ne ſatisfaiſant point encore les eſprits fanatiques, on s'acharna à décrier ſa mémoire. La conduite qu'il avoit tenue pendant ſa vie, fut ſoumiſe à un examen, dans lequel ſes parties devinrent ſes juges. Toutes ſes actions furent peſées à la balance dont uſoient pour lors les Eſpagnols, &, qui l'auroit cru? il fut déclaré criminel

nel de Lezè-majefté. Il eft vrai que dans ce tems on n'entendoit fous ce nom que le foupçon de foutenir, de favorifer ou de ne pas combattre les nouveaux Prédicateurs de la pureté de l'Evangile.

Je ne puis le déguifer en effet; dans ces fiécles malheureux, pour perdre un grand homme même, il fuffifoit de le taxer de donner dans les nouvelles opinions: & fi nous en croïons Strada, ce Panégirifte outré des cruautés du minifteré; tel étoit le bas langage de ces jours d'erreur (44). *Hæretici fraxerunt templa, boni nihil faxerunt contra: ergo debent omnes patibulari.*

La gouvernante s'empare de Bergen-op-Zoom

Quelles funeftes fuites ne devoit-on pas attendre de cette politique forcenée? Auffi la mort du Marquis ne fut pas rendu publique, que Marguerite de Parme envoïa le Capitaine Mandeville avec une compagnie de chevaux, fous le prétexte plaufible d'aider la Marquife à foumettre ceux de fon païs qu'on appelloit hérétiques; mais

(44) Liv. 6.

mais en effet pour s'emparer & s'assurer de la Ville. Cette veuve infortunée sentit l'artifice que voiloit ce prétendu secours, & dans le désespoir de venger la mort de son mari, dont elle n'ignoroit ni la source ni les auteurs, elle quitta sa ville & se retira à Liége auprès de son Beau-frere Robert de Glimes qui en étoit Prince & Evêque.

Elle ne fut pas long-tems sans s'appercevoir qu'elle avoit eu raison de se soustraire à la fureur de ceux qui avoient dispofé des jours de son Epoux. Car bientôt elle apprit que Jean de Montigni que les Etats avoient associé à Jean de Glimes dans son Ambassade d'Espagne, avoit été condamné à perdre la tête sur un échafaut, sans qu'on put lui opposer d'autres crimes, que ceux dont nous soupçonnons qu'on accusa le Seigneur de *Bergen-op-Zoom*. Du moins est-il certain que l'histoire n'a pu en imputer d'autres à leur mémoire. (45). Mais

(45) Hugo de Groot ancienneté de la Répub. C. 6.

Année 1568. Saisie du Marquisat.

Mais non contente de l'instruire des maux qui l'avoient menacée par un exemple étranger, l'Espagne voulut lui faire sentir à elle-même que la fuite seule l'avoit dérobée à ses poursuites. En effet il y avoit à peine un an d'écoulé depuis la mort du Marquis, que le Duc d'Albe, ce particulier débonnaire & ce ministre sanglant des vengeances de son maitre, s'étant rendu à *Bergen-op-Zoom*, fit vendre tous les meubles de la Cour, qui étoient d'une magnificence roïale, & confisqua tous les revenus du Marquisat qu'il unit au Domaine de la Couronne d'Espagne.

La Ville s'unit aux Protestans 1576

Cette ville demeura ainsi sous le joug Espagnol, jusqu'à ce que Guillaume I Prince d'Orange, qui connoissoit son importance, travailla avec tant d'assiduité à persuader aux habitans de se joindre à la cause des Protestants, qu'ils se soumirent à l'union, par le Traité connu sous le nom de Pacification de Gand & signé le 8 Novembre 1576. L'Etat ne négligea

Année 1576

rien

rien pour ſe mettre en poſſeſſion d'une place dont l'aſſiéte lui paroiſſoit ſi importante, & il y parvint enfin, en chaſſant le Général Folker qui y commandoit encore en 1577.

Ce fut alors que Jean de Willem Seigneur de Berzele & de Braine la Leve, aïant épouſé Marguerite de Mérode, héritiere de Jean de Glimes mort ſans Enfants, prît poſſeſſion du Marquiſat en 1578. Mais ce Seigneur étant entré dans les intérêts du Roi d'Eſpagne, ſe vit bientôt contraint de ſe retirer de la Ville qui avoit épouſé ſincérement ceux de la cauſe commune des Païs-Bas.

Elle retourne à ſes légitimes Seigneurs.

Et en effet elle fut une des premieres qui ſignerent le 23 Janvier 1579 cette fameuſe union d'Utrecht, ſolide & premier fondement d'une République, qui parvint enfin par la force de ſes armes & la gloire de ſes exploits, à ſe faire reconnoître Etats & Païs libres & Souverains, par ces mêmes Eſpagnols qui depuis près de quatre vingts ans les traitoient

Elle Signe l'union d'Utrecht en 1579.

toient de ſujets rebelles qu'ils vouloient rendre Eſclaves. *Bergen-op-Zoom* fut une des plus zelées pour cimenter cette heureuſe union, & ſe flatte d'avoir fait des avances conſidérables pour le bien & l'avantage de la cauſe commune, dont elle a même, dit-on, mais envain, demandé le rembourſement, quoiqu'elle le fit en vertu des ordonnances qui lui avoient été données à ce ſujet.

On veut la ſurprendre en 1581. Cet attachement à la République naiſſante ne rendit cette Ville que plus odieuſe aux Eſpagnols, qui en 1581 tâcherent de la ſurprendre. Si l'adreſſe & le ſecret pouvoient aſſurer le ſuccès d'un projet, celui-ci devoit ſans doute réuſſir: auſſi l'ennemi avoit-il pénétré dans ſon enceinte & occupoit-il dejà le grand marché, quand la bravoure intrépide du Colonel La Garde l'obligea de ſonger à ſa retraite, en abandonnant tous ſes avantages & en ſe retirant dans le plus grand déſordre.

Cette entrepriſe & d'autres raiſons im-

importantes engagerent les Etats Généraux à donner un Maitre au Marquisat qui se trouvoit presque entiérement ruiné, par les troubles qui agitoient les environs. Leurs Hautes Puissances en pourvurent Guillaume I. Prince d'Orange, qui eut pour Successeur son fils le Prince de Nassau, qui après la mort de son Pere obtint la même faveur de ses Souverains.

Les Princes d'Orange sont fait Seigneurs de Bergen-op-Zoom.

Ce fut dans cette agitation violente, que les habitants du Fynaard, d'Heyningen & de Ruygenhil, se voïant le jouet alternatif des Espagnols, & des partis de Zélande & de Hollande, qui les sachant sans protecteur les saccageoient & les pilloient à l'envi, se déterminerent enfin à embrasser la cause des Protestants. Ils firent donc une Députation solemnelle au Prince Maurice de Nassau, qui commandoit alors l'armée des Provinces Unies devant Gertruydenberg. Ce Prince la reçut favorablement, & moïennant un subside qu'il exigea, il prit

prit ce païs sons sa protection, par l'acte ou convention si connue dans ce quartier, & qui y fut publiée le 3 Juin 1587.

Convention de 1587.

Willmstad est batie.

En conséquence de ce traité, ce Prince fit achever la forteresse dont Guillaume I. avoit jetté les fondements en 1579, & y ajouta une Eglise, un Gouvernement, une Maison de Ville, & tout ce que pouvoit requérir la nécessité ou l'embélissement (46).

Je ne puis m'empêcher de faire remarquer en passant que François Alma, & après lui, Janiçon & Romyn de Hooghe se sont trompés, quand ils ont avancé que Guillaume I. avoit bâti Willmstad en 1633: puisqu'il est constant que ce Prince est mort le 10 Juillet 1584. Si donc cette place porte le nom du Fondateur de la République, elle le doit à la tendresse du Prince Maurice qui en la faisant construire, crut devoir lui donner celui de son Pere. C'est

(46) Hist. du Prince d'Orange Pag. 657.

C'eſt à ce Prince que Willmſtad, le Fynaard, Heyningen & Ruygenhil, doivent les glorieuſes franchiſes dont elles jouïſſent encore aujourd'hui. Je me diſpenſe d'en faire une énumération qui feroit étrangere à l'Hiſtoire de la ville de *Bergen-op-Zoom*. Il me paroît également inutile de ſuivre le cours des déſaſtres qui ont ſi long-tems agité la contrée. Il eſt aſſez d'auteurs qui ont fait voir que, par les continuelles exactions, le peu de proviſions, les ravages & les pillages, fléaux funeſtes qui ſont les ſuites preſque inévitables des guerres ſanglantes, le plat païs du Brabant & de la Flandre fut ruiné: & on ne ſera pas ſurpris que les riches y etant eux-mêmes réduits à la mendicité, cette terre fut comme abandonnée de ſes habitans.

La Hollande a recours à l'Angleterre

La funeſte extrêmité où ſe trouvoit la république à peine reſpirante, l'engagea à rechercher du moins la protection d'Eliſabeth Reine d'Angleterre. Cette grande Princeſſe ſe contenta d'envoïer aux Confédérés

fédérés un secours puissant, sous la direction du Comte de Leycester, dont la conduite fut totalement opposée aux espérances qu'on en avoit conçu. Mais en exécution du Traité qui étoit la base de cette espéce d'alliance, les Anglois entrerent dans *Bergen-op-Zoom* : & ce fut alors que la Ville fut assiégée par le Prince de Parme, qui quoiqu'à la tête de 30000 hommes, ne se vit pas moins obligé d'en lever le siége le 12 Novembre de la même année.

Bergen-op-Zoom est assiegé 1588 : mais sans succès, par le Prince de Parme.

Je ne m'étendrai pas sur les particularités de cette vigoureuse défense; car un lecteur curieux peut les trouver suffisamment détaillées dans J. Basilis, & dans la vie du Prince Maurice de Nassau par J. Orles. C'est-là qu'on verra avec quel courage la Bourgeoisie de cette ville fameuse soutint sa liberté & vengea sa patrie: car je n'oserois dire qu'elle défendit sa religion, puisque les Catholiques ne céderent dans cette circonstance ni en zele ni en intrépidité.

Mais

Mais un fait singulier, qui peut donner à tous les siécles une idée de l'élévation des sentimens de l'Auguste Reine d'Angleterre, me paroît mériter une place dans cet abregé. Larray (47) & Strada (48) racontent que celui qui, pendant le cours de ce siége, avoit introduit les ennemis dans la Ville, sous prétexte de les en rendre maitres, mais en effet pour les y faire égorger; se rendit à Londres & se présenta à la Reine Elisabeth, pour obtenir la récompense qu'il croïoit due à sa trahison. Cette grande Princesse lui fit compter une modique somme d'argent, & comme ne la jugeant pas proportionnée à ses services, il ne cessoit d'assiéger son passage, elle lui dit un jour ces paroles mémorables: „ Allez-vous en chez vous, sûr que je „ vous manderai, quand j'aurai besoin „ d'un traitre ". Qu'une pareille réprimande *Les traitres ne sont point estimés.*

(47) Hist. de la Reine Elisabeth.
(48) Hist. Flam. de la guerre des Païs-Bas.

mande est une preuve bien éclatante de la droiture d'une aussi grande Reine.

Nouveau siege en 1597: qui ne reussit pas à l'Archi-Duc d'Autriche.

Neuf-ans après la tentative qui avoit donné lieu à cette utile trahison, c'est-à-dire en 1597, l'Archi-Duc d'Autriche forma une nouvelle entreprise contre cette Ville. Il en fit approcher trois-mille-hommes de pied & dix-Cornettes de Cavalerie dans le dessein de la surprendre; mais la vigilance du Gouverneur Baks, déconcerta le projet, & sa bravoure jetta la confusion parmi l'ennemi qui perdit beaucoup de monde dans sa retraite précipitée.

Congrès inutile à Bergen-op-Zoom.

Tant de désordres successifs, dont même les avantages étoient nuisibles, aïant fait penser à y mettre fin, *Bergen op-Zoom* fut choisi en 1600 pour le lieu du Congrès tant de la part de l'Archi-Duc que de celle des Provinces-Unies. Gerard de Hornes Comte de Bassigni, Philippe de Benting & Henri Kodt s'y rendirent dans le dessein de travailler à un accommo-

modement; mais leurs efforts furent inutiles, & chacun se flattant des legers avantages qui varierent les campagnes de 1600 & de 1601, on vit les hostilités recommencer avec une nouvelle animosité.

Nouveaux Siéges aussi infructueux en 1602. par l'Archi-Duc,

L'Archi-Duc tenta de nouveau la surprise de cette Ville en 1602, mais quoiqu'il fut favorisé par la Biche Gouverneur de Hulst, cette entreprise ne lui réussit pas mieux que la précédente. Ce Général ne se rebuta pas néanmoins, & en 1605 dans l'espace d'un mois, savoir les 25 Août & 19 Septembre, il forma deux fois le même projet: mais si sa prudence lui fit enfin obtenir quelque avantage, deux fois le courage des habitants & la sagesse du Gouverneur Baks lui arracherent la victoire qui lui paroissoit certaine.

En effet l'ennemi maitre des ouvrages, répandu dans la ville, avoit déjà la place, quand les troupes & les bourgeois qui sembloient destinés à recevoir

la loi, reprirent vigueur à la vuë du danger pressant. On attaque, on presse de toutes parts & bientôt l'Archi-Duc lui-même entouré de morts & de mourants, voit la terreur & le désordre dans ses troupes. Contraint, il suit le torrent de ceux qui fuient, & sort de la Ville avec son Pétardier, cet infortuné du Terrail, qui n'échapa à cette action sanglante, que pour perdre ensuite la tête sur un échaffaut à Geneve; ainsi que le rapporte d'une maniere fort circonstanciée Emanuel van Meteren (49).

Désastres du Marquisat.

On n'aura pas de peine à se figurer que cette enchainure de malheurs, de troubles & de guerre n'ait fait qu'aggraver la misere & les calamités du Marquisat. Plusieurs villages, hameaux, châteaux, maisons, censes, toutes les eglises du plat-païs, les cloîtres, les hopitaux furent tellement maltraités que, si des uns il ne reste que les ruines, à peine

(49) Tom. 2. f. 160.

peine voit-on les fondements des autres. Tel a été le triste sort des fauxbourgs, de la ville & du beau château de Borgvliet, auxquels les François mirent le feu pour se venger du Marquis qui étoit passé dans le parti de l'Espagne.

C'est à ce tems qu'on doit rapporter la ruine totale du bois de *Bergen-op-Zoom*, qui etant planté à une portée du canon de la ville, le rendoit les délices des habitants. Il fut tellement détruit alors qu'à peine en reconnoît-on aujourd'hui l'emplacement, ce qui est cause que la porte qu'on nommoit autrefois la porte du Bois, est appellée aujourd'hui la porte de Bois-le-Duc, du nom que les Flamands donnent à cette Ville s'Hertogen-Bos (50). *Le Bois détruit.*

Le nouveau Gastel, l'ancien & fameux château de Halsteren & celui de Wouw furent alors ruinés ou brulés sans avoir été retablis.

Le

(50) J. Oler pag. 93.

Idée du Vieux-Bois : & de l'ancien roïaume d'Emaüs.

Le Vieux-Bois cette ancienne & fameuſe ville, bâtie par ceux qui etoient échapés au Sac du Roïaume d'Emaüs, en ſouffrit auſſi tellement qu'elle en eſt reſté long-tems déſerte. Comme ce n'eſt point m'écarter de mon ſujet que de m'arrêter un peu ſur une partie ſi conſidérable du Marquiſat, je dirai que cet ancien Roïaume d'Emaüs avoit une Capitale de ſon nom près d'Oudenarde, où l'on apperçoit encore les reſtes de cette ville infortunée, victime de la fureur de certains peuples du Nord. C'eſt à ſon malheur que le Vieux-Bois doit ſon origine: il l'égala d'abord en ſplendeur : mais les agitations dont nous venons de parler altérerent tellement ſon éclat, qu'à peine cette ville étoit-elle rétablie quand les derniers troubles forcerent nombre de ſes habitants de l'abandonner, pour chercher ailleurs une tranquillité que leur patrie inveſtie ne pouvoit leur promettre. On doit cependant avouer que, malgré tous ces malheurs multipliés,

pliés, le nombre de perſonnes que ſon agréable & favorable ſituation y a toujours attirées, a tellement repeuplé cet endroit, qu'on ne peut preſque plus s'appercevoir même de ſes dernieres cataſtrophes, & qu'il forme aujourd'hui un des plus beaux Bourgs de la Généralité.

Bravoure des habitants de Bergen-op-Zoom.

Je me croirois coupable envers le public & la poſtérité, ſi après avoir expoſé les malheurs qui ont agité ſi cruellement le Marquiſat, je ne faiſois auſſi connoître les généreux défenſeurs qu'il a trouvés ou qu'il a produits. Dans les différentes entrepriſes formées pour la ſureté ou la défenſe de cette ville fameuſe, les Bourgeois, de telle Religion qu'ils fuſſent, ſe ſont toujours comportés avec autant de courage que de fidélité. Exemple mémorable qui peut faire connoître que, loin que la Tolérance produiſe des effets funeſtes, elle ne procure que de grands avantages; puis qu'en multipliant les habitants, elle augmente le nombre des

protecteurs zelés de la patrie & de la liberté.

Entre les Grands Capitaines qui se sont immortalisés soit dans la Ville soit aux environs, & dont les plumes célebres ont conservé les noms à la postérité, je crois devoir faire mention ici du Landgrave de Hesse, du Comte Guillaume de Nassau, du Duc de Candale, du Comte de Bethune, étrangers généreux qui seconderent avec tant d'ardeur l'amour patriotique des deux Freres Baks, des deux Tamars, des Bruce, Willugby, Parker, Ponly, Morgan, Du Bois, d'Hauterive, Knolles, Vilfort & de Lion Drossard de la ville, que la Reine Elisabeth qui savoit apprécier le mérite, crut devoir honorer du titre de Chevaliers.

Treve de 12 ans. Enfin le calme parut se rétablir dans le païs: on parla de paix en 1607: & pour y parvenir avec plus de facilité, on entama des négociations à la Haye; & pour préliminaire on convint d'une suspen-

ſuſpenſion d'armes ſur terre. Mais envain chercha-t-on des biais pour ſatisfaire les Eſpagnols jaloux du commerce que les Provinces-Unies faiſoient dans les Indes: & les horreurs de la guerre n'auroient point diſcontinué, ſi la France & l'Angleterre n'euſſent amené les partis à ſigner le 9 Avril 1609 la treve de douze ans.

Ce fut en conformité d'un des articles de ce traité, que le Comte Hermand de s'Heerenberg, qui avoit épouſé Mantia héritiere de Jean de Wittem, fut mis en poſſeſſion du Marquiſat de *Bergen-op-Zoom*, & rentra dans la capitale où il fixa ſon ſéjour dans cette même année (51).

Hermand de s'Heerenberg prend poſſeſſion du Marquiſat en 1609.

Le païs débarraſſé des troubles reprit peu à peu ſa ſplendeur, car ſi la guerre de Boheme parut armer les Etats Généraux, ce ne fut que pour en éloigner le théatre de ſes frontieres. Ainſi on ne ſera

(51) E. van Meteren fol. 31. & 619.

ſera pas étonné qu'une tranquillité auſſi entiere n'offre aucune matiere à l'hiſtoire de cette Ville. Mais la treve fut à peine expirée, que les Eſpagnols, qui malgré tant de tentatives ou funeſtes ou inutiles, ne pouvoient perdre de vuë le deſſein de s'emparer de *Bergen op-Zoom*, y envoïerent le Marquis Spinola. Cet illuſtre Emule du Prince Maurice ſe flatta ſans doute d'être plus heureux que le Prince de Parme. Il ſe préſenta ſous les murailles le 18 Juillet 1622. Mais après avoir épuiſé toutes les reſſources que lui offroient & une armée nombreuſe & la ſcience des ſiéges, il ſe vit forcé de ſonger à ſa retraite, aïant perdu environ dix-mille hommes dans les différentes attaques qu'il avoit formées. En effet rebuté d'un côté de la vigoureuſe réſiſtance de la bourgeoiſie, redoutant de l'autre d'être ſurpris par le Prince d'Orange, qui accouroit au ſecours de la Ville, accompagné des deux fameux Capitaines le Duc de Brunswic & le

Siége de Bergen-op-Zoom par Spinola en 1622, qu'il eſt obligé de lever.

Comte

Comte Ernest de Mansveld, Spinola abandonna ses lignes, leva son camp & se retira avec précipitation.

Joie des Etats au sujet de la levée du Siége.

Cette retraite parut si importante à la cause commune, que toutes les villes des Provinces-Unies crurent devoir donner les témoignages les plus éclatants de la joie qu'elle leur causoit. On ordonna des prieres publiques, qui furent suivies d'illuminations, de feux d'artifices, & de tout ce que l'industrie pût inventer pour exprimer l'allegresse que répandoit le salut de *Bergen-op-Zoom*.

Ce Siége fameux mériteroit sans doute un détail particulier, si la relation n'en avoit pas été écrite en 1623 par les trois ministres de *Bergen* L[o] de Ryken, Jobo du Ryeu & Natane Vair, & imprimée à Middelbourg chez Hans van der Hellen pour Rombout van Hamersté Libraire à *Bergen op Zoom*.

Quelques grands hommes qui se sont distingués pendant ce Siége.

Ce motif paroît aussi me dispenser de parler des grands hommes, sous la conduite desquels se comporta avec tant de va-

valeur la Bourgeoisie commandée par Louis de Catulle Sieur de Ryhoven Gouverneur de la Ville. Mais je ne saurois passer sous silence que les deux freres Roland & Henri van Osch firent pendant ce Siége (52) une sortie à la tête de 60 maitres, dans laquelle ils s'emparerent d'un convoi qui venoit d'Anvers, & le conduisirent à Breda, après avoir défait le détachement considérable qui l'escortoit. Il est beaucoup de ces faits qui immortaliseroient des particuliers, si des historiens étoient assez exacts pour en conserver la mémoire. Je devois cette justice à mes compatriotes, & le même zele m'oblige de nommer en cet endroit les Dumont, De la Costerie, de Bere, Brouwers, Horeman, qui n'aïant point laissé de postérité masculine, héritiere du courage dont ils ont donné de glorieuses preuves pendant ce Siége, verroient peut-être leurs noms ensévelis dans

(52) Siege de Bergen en 1621 pag. 159.

dans l'oubli, si je ne rappellois ici qu'ils étoient bourgeois de la Ville.

Avant que de passer aux evénemens qui suivirent le siége, je me fais un plaisir de rapporter un de ces faits qu'on peut appeller miraculeux, & qui caractérisent d'une maniere singuliere, l'influence qu'a toujours la Providence sur les différents événements de la vie. L'admiration dont celui-ci me pénetre, & que je crois qu'il ne peut manquer d'exciter dans tout homme qui réflechira sur ce prodige merveilleux, semble me forcer d'en faire mention.

Enfant sauvé miraculeusement.

Pendant que *Bergen-op-Zoom* etoit assailli, la femme d'un soldat du quartier de Don Cordua aux environs de Rayberg, étant le 30 Septembre à puiser de l'eau, fut partagée en deux par un boulet du canon de la Ville. Son Cadavre flottant sur l'eau attira l'attention d'un homme qui n'étoit pas éloigné de l'endroit où ce malheur venoit d'arriver. Il s'approche, il reconnoît un corps & ap-

percevant quelque chose remuer dans les intestins, il crut devoir le tirer à lui. Quelle surprise! Il y voit un enfant, il le prend, le porte au quartier, on le soigne, & la vie lui est ainsi conservée. On le transporte bientôt à Anvers, où il est baptisé & reçoit le nom d'Albert-Ambroise par ordre de l'Infante qui se charge de le faire élever. C'est ainsi que Dieu fit servir le malheur de la mere à la fortune du fruit qu'elle portoit dans ses entrailles. Qui pouroit refuser de reconnoître ici la main toute puissante, qui dirige à sa volonté l'enchainement des causes secondes?

Je ne m'étendrai pas d'avantage sur un Siége qui, pendant tous les siécles, fera la gloire de ceux qui le soutinrent, avec une opiniatreté qui força Spinola à abandonner une entreprise qu'il avoit préparée avec tant de soins, de fatigues, de dépenses & même d'espoir. L'éloignement des troupes ennemies sembloit promettre quelque tranquillité au Marqui-

quisat : mais, par une fatalité qui semble se renouveller sans cesse dans cette histoire, les troubles étrangers ne se terminerent, que pour faire place aux malheurs domestiques.

Saisie du Marquisat accordée aux Princes d'Orange.

La conduite du Comte de s'Heerenberg, aïant déplu aux Etats Généraux, ils confisquerent le Marquisat en 1623, & en accorderent la jouïssance, au Prince d'Orange, comme ils la continuerent à son frere Frederic-Henri qui lui succéda dans toutes ses dignités en 1625.

Le Kyk in de pot bâti, & attaqué.

Ce fut sous ce dernier que le *Kyk in de pot*, ce fameux ouvrage détaché sur le bord de l'Escaut au Sud-Ouest de la Ville, fut construit en 1628, en conformité d'une résolution de l'Etat. Il étoit à peine achevé que, quoique défendu par cinquante compagnies aux ordres du Colonel Pinsen, il fut attaqué par les Espagnols, sur l'espérance qu'en s'en rendant maitres ils pénétreroient facilement dans la Ville. Ils avoient d'autant plus lieu de s'en flatter, qu'ils étoient

d'in-

La Ville est trahie inutilement: & le supplice des traitres.

d'intelligence avec Antoine Ecoffer, Jaques d'Aigremont, Pierre Ocoude, Fabii, Michel Chetau, & Edmont Rice: mais la trame de cette trahison aïant été heureusement découverte, on déconcerta facilement les projets de ceux en faveur desquels elle avoit été ourdie. Les ennemis ne réussirent donc point, & les traitres pris, arrêtés & convaincus, furent peu de tems après décapités à la Haye. Riquelle Sombert femme d'Antoine Ecoffer fut envelopée dans la conspiration, & fut condamnée à un bannissement perpetuel, après avoir été fouettée publiquement.

Régence des Princes de Nassau d'Espinoi & de Cusance.

Echapée d'un danger aussi pressant, la Ville auroit sans doute eu lieu de se flatter, si l'absence de son Seigneur, en la privant de ses maitres, n'eût alteré son éclat. Envain cependant fit-elle des vœux pour le Comte de s'Heerenberg: il mourut ainsi que sa femme Mantia, sans laisser d'héritiers: ce qui donna lieu à la régence alternative des Prin-

Princes de Nassau, d'Epinoi & de Cusance. Mais enfin en 1623 Albert Comte de *Bergen*, ouvrit par sa mort la succession du Marquisat & de ses dépendances en faveur des branches Collatérales.

Procès au sujet du Marquisat. On ne sera pas étonné qu'un si opulent héritage ait occasionné une suite de procès qui durerent environ trente-ans pour la Seigneurie principale, pendant que quelques accessoires restent en souffrance encore de nos jours. Cette contestation mise en revision en 1633 fut enfin décidée en 1649, & en vertu de l'arrêt qui intervint, le Marquisat fut adjugé à Elisabeth Epouse d'Eydel de Brandebourg Prince de Zollern, grand Chambellan de l'Empire, & laquelle se trouva maintenue par-là dans la possession qu'elle en avoit dejà prise pendant la treve du 30 Janvier 1648, qui précéda la paix de Munster, où l'Espagne cette couronne formidable dans les deux mondes, se vit obligée d'avouer, de re-

Elisabeth de Zollern le gagne.

con-

connoître, & de déclarer les Provinces-Unies des Etats libres & indépendants.

Elle donne asile à Louise de Boheme.

On ne peut assez louer la sagesse, la vertu & la bonté que fit éclater pendant sa vie cette glorieuse Princesse de Zollern. Si la mort de son mari la charge seule du Gouvernement, elle sait en conserver l'éclat & se maintenir l'amour de ses sujets. Heureuse, & heureux ses peuples! si elle n'eut pas cru devoir donner asile à Louise Princesse de Boheme, qui échapée à la vigilance de ses parens, se retira d'abord à *Bergen-op-Zoom*, & passa ensuite en France, pour y embrasser la Religion Romaine. Cet acte qu'elle croïoit généreux sans doute, parut un attentat à la mere de la transfuge. Elle eut recours aux Etats-Généraux qui, partageant ses plaintes ameres, députerent en 1658 les Sr. Omeren, van den Honard, van Wybergen, & le Comte de Nassau Seigneur de Beverweerd Gouverneur de la place, pour faire sur les lieux

lieux les informations néceſſaires ſur un fait de cette importance. Des prélimi-naires ſi vigoureux ſembloient faire craindre des ſuites plus facheuſes; mais le calme du Marquiſat en fut peu ou point troublé.

La Ducheſſe de Lorraine veut intenter un nouveau procès : elle eſt déboutée de ſa prétenſion.

Il commençoit même à reprendre tous ſes charmes, quand en 1619 Béatrix de Cuſance, Princeſſe de Cantecroy, & Ducheſſe de Lorraine, qui ne voïoit qu'à regret que cette ſucceſſion lui fut échapée, préſenta requête le 23 Janvier aux Etats de Hollande & de Weſtfriſe, tendante à être admiſe en ſuper-reviſion; & qu'il lui fut en conſéquence permis de propoſer les erreurs, ſur leſquelles elle prétendoit qu'avoient été fondé en premier lieu la ſentence du Conſeil de Brabant à la Haye en cas petitoir, & celle de reviſion, qui avoient été rendu l'une & l'autre en faveur de la Princeſſe de Zollern.

Le Haut-Conſeil s'excuſa de donner ſon avis ſur un cas pareil de reviſion deman-

mandant ſuper-reviſion : mais néanmoins cette affaire fut agitée pendant un an tant devant leurs Hautes Puiſſances, que devant leurs Grandes & Nobles Puiſſances les Etats de Hollande & de Weſtfriſe, qui déléguerent quelques membres de leurs aſſemblées, pour examiner toutes les piéces ſur leſquelles on prétendoit fonder la ſuper-reviſion. Enfin les Etats Généraux, aïant requis l'avis de leur reſpective Cour de Juſtice de Hollande, Zélande & Weſtfriſe tant en theſe qu'en hypotheſe, crurent devoir ſtatuer, conformément au ſentiment de la Cour Provinciale, que par la ſuite, dans tout cas pareil, où une affaire décidée, auroit ſubi la reviſion, on n'auroit aucun égard aux nouvelles repréſentations, exceptions, provocations, ſuper-reviſions, graces, reliefs ou querelles de nullité, ſous quelque forme ou dénomination qu'on pût les préſenter : afin que chacun ſut au moins ſur quoi ſe regler peremptoirement dans les procès qu'il

Réglement général à ce ſujet.

qu'il pouroit être obligé de soutenir.

De cette façon la propriété de la Princesse de Zollern fut mise à l'abri de toute nouvelle discussion (53) tant à l'égard du Marquisat que de ses principales dépendances. C'est ainsi que par sa mort, elle la transmit à Henriette sa fille unique, qui épousa en 1661 Monsieur le Comte d'Auvergne, Gouverneur du Limousin, Colonel Général de la Cavalerie Françoise &c. Les nôces se célébrerent à *Bergen-op-Zoom*, & les fêtes qu'elles occasionnerent, ne furent interrompues que par les guerres qui survinrent quelque tems après, & qui obligerent le nouveau Marquis de repasser en France avec son Epouse.

Henriette de Zollern épouse le Comte d'Auvergne en 1661.

Le païs, il est vrai, n'eut aucun part dans ces mouvements, & il auroit joui d'une entiere tranquillité, si en 1666 une troupe de vagabonds, connus dans l'histoire

Incursion des Munstériens en 1666.

(53) Haïtsma Etat de la guerre l. 39. f. 14.

l'hiſtoire ſous le nom de Munſtériens, n'y euſſent fait une irruption. Ces malheureux, conduits par l'ardeur du pillage, s'étoient attroupés dans le Brabant, & aïant mis à leur tête le Colonel van der Nat, ils ſe répandirent de tous côtés & déſolerent ſpécialement tous les environs de *Bergen-op-Zoom*. Le Vieux-Bois, Zanddaarbuyten, Noortdam & diverſes autres dépendances de ce Marquiſat furent immolées à leur inſatiable avarice.

Ils ſont mis en fuite. Inſtruits de leurs excès, le Prince de Tarente Gouverneur de Bois le-Duc & le Marquis de la Valliere ſe mirent en campagne, à la tête des troupes de l'Etat & ſoutenus des Regimens Dauphin, de la Ferté & de quelques piéces d'Artillerie. Ils les pourſuivirent avec aſſez de vivacité pour les diſperſer en peu de tems; mais les villages & les hameaux qu'ils traverſerent dans leur fuite, n'en furent pas moins ſacrifiés à la fureur de gens qui, comme ces bandits, marquoient tous leurs

pas

pas par le ravage, le ſang & la fureur (54).

On reſpiroit à peine, lorſque Louis quatorze crut devoir marquer le reſſentiment qu'il avoit conçu contre la Hollande, de ce qu'elle faiſoit partie de la triple alliance. Parvenu à force de pratiques à en détacher l'Angleterre, ce Monarque entra ſur le territoire de la République, moins en guerrier qui vient combattre, qu'en Souverain qui parcourt ſes Etats. Le Comte d'Auvergne, Marquis à la vérité de *Bergen-op-Zoom*, mais ſincerement attaché à la Couronne de France, ne crut pas devoir abandonner ſon parti. Leurs Hautes Puiſſances en furent indignées; & en 1672 le Marquiſat fut confiſqué en faveur du Prince d'Orange, comme par repréſailles la Principauté de celui-ci le fut en France à l'avantage du Comte d'Auvergne. Ce contréchange ne finit qu'en 1678 à la paix

La guerre de 1672 fait ſaiſir le Marquiſat.

Le Comte y rentre en 1678.

(54) Mercure Hollandois an 1666.

paix de Nimegue, par laquelle chacun reprit possession de ses domaines héréditaires, après que les Plénipotentiaires eurent confirmé les prérogatives & prééminences des Seigneurs, comme les priviléges & exemptions du Fynaard, d'Heyningen & de leurs dépendances.

Estime qu'en faisoit le Prince d'Orange Guillaume III. La haute considération que s'etoit aquis le Comte d'Auvergne étoit seule capable de faire obtenir toutes ses faveurs. Le Prince d'Orange lui-même, en faisoit une estime particuliere, quoiqu'ils soutinssent ordinairement une cause différente. Je ne crois en pouvoir mieux convaincre qu'en rapportant une lettre de Guillaume III à notre Marquis: en datte de la Haye le 12. 7bre 1679.

„ A mon retour ici, j'ai reçu, Mon„ sieur, la lettre qu'il vous a plu m'é„ crire sur votre départ de Bergues. J'ai „ été extrêmement aise d'apprendre que „ vous êtes satisfait de moi. L'on ne „ peut assurément l'être d'avantage que „ je

„ je le ſuis de vous, & avoir plus d'en„ vie de vous ſervir que j'ai : vous „ priant de me vouloir toujours conti„ nuer votre amitié, pour laquelle j'ai „ une eſtime toute particuliere, & la„ quelle je tâcherai de reconnoître en „ toute occaſion, où je pourai vous „ témoigner par les effets, qu'il n'y a „ perſonne qui ſoit plus véritablement „ votre Serviteur que: " & etoit ſigné: „ Guillaume Prince d'Orange ": & enſuite: „ Je vous prie, Monſieur, de „ me vouloir écrire à l'advenir ſans cé„ rémonie comme je fais, entre d'auſſi „ proches parents que nous ſommes, „ il n'en faut point ".

Préſent de la Ville en 1580.

Cette lettre avoit ſans doute rapport à l'ordre & à l'arrangement, que ces deux Seigneurs avoient mis dans les terres réciproquement ſaiſies, pendant qu'ils en avoient eu la jouïſſance. S'il y paroît que le Comte d'Auvergne avoit quitté la Ville, ſon abſence ne put être longue, puiſque les regiſtres font foi qu'au pre-

mier Fevrier 1680, le Marquiſat préſenta à ce Seigneur un *Hulde-Geld* de douze-mille-florins, & un de deux-mille à la Comteſſe ſon Epouſe, les priant d'agréer cette modique ſomme que l'état préſent de leurs ſujets ne leur permettoit pas d'augmenter.

Nouvelle ſaiſie en 1688.

Mais cette ſatisfaction ne fut pas de longue durée, puiſque la France, en déclarant la guerre à la Hollande le 3 Décembre 1688, occaſionna de nouveau une confiſcation mutuelle de la Principauté d'Orange & du Marquiſat de *Bergen-op-Zoom*, qui ne ceſſa qu'à la paix de Ryſwyk en 1697.

Il eſt reſtitué en 1697.

Comme les ſervices du Comte d'Auvergne le rendoient tres puiſſant en France, il avoit obtenu, pendant toute la durée de cette guerre, que ſon Marquiſat ne feroit ſujet à aucune contribution. (55) Cette preuve ſignalée d'une af-

(55) L'on voit par ce récit, que Romyn de Hooghe s'eſt fort trompé, quand il dit dans ſon *Miroir des Provinces-Unies* que ce Prince entra

affection paternelle fait aisement conjecturer avec quelle satisfaction les habitants le virent reprendre possession de ses domaines, & fixer son séjour dans sa Capitale. L'entrée qu'il y fit fut des plus brillantes: il y étoit accompagné de son Epouse, de ses quatre fils, les Princes Emanuel-Maurice, Henri-Oswal, François-Egon, Frederic-Constantin, & de Marie-Anne sa fille. Le Gouverneur n'épargna rien pour seconder le zele des Citoïens: & donna à cette illustre famille une garde d'infanterie & de cavalerie avec drapeau & Etendart.

Une Cour si nombreuse ramena les plaisirs & l'abondance dans cette ville; mais hélas! ils furent interrompus par la mort de la Comtesse d'Auvergne, qui termina ses jours au mois de Novembre 1698 à son retour d'un voïage de la Haye. Cette Princesse fut universellement

Mort de la Marquise en 1698.

tra au service de l'Etat aussi-tôt qu'il eut épousé la Princesse de Zollern.

ment regrettée, & avec d'autant plus de raiſon qu'elle étoit douée des plus belles qualités. Louis XIV en faiſoit un cas ſi particulier, qu'il mettoit ordinairement ſa ſageſſe & ſa conduite en parallele avec celles de ſon auguſte Epouſe: & Guillaume III Prince d'Orange devenu Roi d'Angleterre, marque ainſi la part qu'il prenoit à un trépas ſi funeſte.

Lettre dattée de Loo ce 16 d'Octobre 1698. (56).

„ La grande perte que vous venez de
„ faire, m'a été fort ſenſible, (dit le
„ Roi au Comte d'Auvergne) prenant
„ part, comme je fais, à tout ce qui
„ vous concerne. J'eſpere que le bon
„ DIEU vous donnera la conſolation
„ requiſe en une ſi triſte occaſion. Je
„ ſerois tres aiſe de trouver les moïens
„ de pouvoir contribuer au bien & à
„ l'advantage de votre Maiſon, & à vous
„ don-

(56) Baluſe Hiſtoire de la Maiſon d'Auvergne.

„ donner des preuves de mon eſtime &
„ de mon amitié". ainſi ſigné : William
Rex.

On prend ſon deuil aux dépends du Magiſtrat.

Cette Princeſſe, qui avoit ſu ſe concilier l'eſtime des deux plus puiſſants Monarques de l'Europe, fut inhumée dans la chapelle de la Cour ; & le Magiſtrat, pour témoigner combien ſa mémoire lui étoit précieuſe, ordonna qu'on fourniroit à ſes ſuppots les fraix du deuil qu'ils ſeroient obligés d'en porter. Marques éclatantes d'un ſouvenir glorieux, qui n'avoient encore eu d'exemple qu'en l'honneur de Jean de Glimes en 1494, & en 1695 lorſqu'on fit diſtribuer à la Régence f. 2500 pour prendre le deuil après la mort de la Reine Marie, ſur la notification qui en avoit été faite le 16 Janvier au Magiſtrat par le Conſeil du Roi de la Grande-Bretagne.

Le Comte d'Auvergne de ſon côté ſentit toute la rigueur de cette perte, & ce fut ſans doute pour mettre un terme à ſes larmes qu'en 1699 il épouſa la Ba-

ronne de Waſſenaer Stahremberg, qu'il conduiſit à Paris peu de tems après.

Le Gouverneur s'empare des clefs en 1700.

Pendant ſon abſence, le Comte de Noïelle Gouverneur de la Place crut devoir en 1700 ôter aux Bourgue-meſtres le droit de garder les clefs des portes de la Ville. Ils en avoient à la vérité toujours uſé avec une fidélité reconnue, mais cette fidélité même les engagea ſans doute à ne point murmurer contre cette innovation, & à ne point revendiquer ce privilége.

Ouvrages du Général Coehorn.

La tranquillité dont jouït l'Europe pendant ces deux dernieres années, engagea la République à perfectioner les fortifications de cette ville fameuſe, aux réparations desquelles on avoit deja travaillé en 1577. On peut dire, ſans craindre le reproche de prévention ou de flatterie, que cette entrepriſe fut le chef-d'œuvre du Général Ingénieur Baron de Coehorn. Il ajouta en effet aux anciens travaux les plus beaux & les plus formidables ouvrages qui ſoient dans les

Pais-

Païs-Bas: & qu'on puiſſe peut-être voir dans l'Europe. Tels ſont les baſtions du Waatermole, d'Orange, du Belvedere, de Coehorn, de la Pucelle, du Roi, de Guillaume, de Noïelle, de leurs Hautes Puiſſances, de leurs Nobles Puiſſances: tel eſt l'ouvrage à corne appellé le Beckaf au midi du port: & tels enfin pluſieurs autres ravelins.

Cet habile homme, renouvella de plus & augmenta le *Kyk in de pot*, transporta les portes de Wouw & du Bois à quelque diſtance de leur emplacement, & s'il ne changea point celles de Steenbergue, & de l'Eau, il crut du moins néceſſaire de faire quelque mutation dans leur ſortie. Pour achever ici en peu de mots l'idée qu'on doit avoir des fortifications, j'ajouterai que ce fut en 1742 que le Directeur van Dun mit la derniere main aux Baſtions Ginkel, Hertel, Gadelliere & à la tenaille qui porte ſon nom.

Ceux du Directeur van Dun.

On remarquera enfin que pour la Ma-

çonnerie du plan que fit exécuter le *Baron* de Coehorn, on lui fit délivrer une partie des matériaux du Chœur ruiné de la Grande Eglise, pour lesquels le Conseil-d'Etat païa à la ville une somme de six-mille florins: ce qui doit sans doute suffire pour faire connoître quelle devoit être la grandeur & la magnificence de cette partie de l'Eglise, à laquelle cependant le reste du vaisseau répondoit parfaitement.

Le Marquisat est saisi en 1701. *pour la* 4. *fois.*

L'année 1701 n'est mémorable que par la nouvelle confiscation du Marquisat, que les Etats ordonnerent quelque tems après la mort d'Emanuel-Maurice de la Tour d'Auvergne, Chevalier de Malthe, Prince également distingué par sa rare science & par ses exploits glorieux contre les Infideles: car je ne prétens pas rappeller que ce fut en cette année qu'on établit une sentinelle sur la tour de l'Eglise, afin d'y sonner de la trompette à chaque heure de la nuit. Il est mille de ces institutions qui entrent dans

le

le détail de la police d'une Ville, dont le peu d'importance ne feroit qu'attiédir le fil d'une hiſtoire, & qui en conſéquence ne paroiſſent pas dignes de ſuſpendre l'ordre des faits.

Dès l'année ſuivante, on eut lieu de ſe perſuader que ce n'avoit été qu'à regret, que leurs Hautes Puiſſances avoient dépouillé les Comtes d'Auvergne de leur Souveraineté de *Bergen-op-Zoom*; puiſque le Prince François-Egon n'eut pas quitté le ſervice de France, pour ſe ranger ſous les étendarts de la République, qu'il lui fut permis de rentrer en poſſeſſion de ſon Marquiſat, qui lui appartenoit depuis le Mariage du Comte d'Auvergne avec la Baronne de Waſſenaer Stahremberg. Si la démarche du Marquis fut avantageuſe à ſes Etats, elle pouroit ſans doute ſurprendre ceux qui ont connu l'attachement que la Maiſon d'Auvergne a toujours marqué pour la France. Pour prévenir tous les ſoupçons d'injuſtice ou d'inconſtance que cela pou- *Le Prince François Egon rentre en 1702.*

roit faire naître dans l'esprit de mes lecteurs, je les prie d'entendre ce Seigneur s'expliquer lui-même sur son changement. Ami particulier de M. de Chamillard c'est ainsi qu'il s'exprimoit dans la lettre qu'il lui ecrivit le 5 Juillet 1702, dattée du camp du Prince de Baden sous Landau.

Lettre qui contient les motifs de sa sortie de France.

„ J'ai tant de confiance, Monsieur, „ à l'amitié que vous m'avez promise, „ & de la sincérite de laquelle je suis „ tres persuadé, que c'est à vous à qui „ je suis résolu d'ouvrir mon cœur, & „ sur l'état présent de mes affaires, & „ sur le parti qu'il me convient de pren- „ dre. Vous êtes informé par vous-mê- „ me du zele & de l'exactitude avec les- „ quels j'ai eu jusques ici l'honneur de „ servir le Roi. Je n'ai rien, ce me „ semble, à me reprocher ni dans ma „ conduite, ni sur mon assiduité & mes „ soins à lui faire ma Cour; je ne sais „ cependant par quelle raison secrete sa „ Majesté n'a pas jugé à propos de me

„ faire

„ faire l'honneur de me nommer Briga-
„ dier à la derniere promotion, dans
„ laquelle elle a fait plusieurs de mes ca-
„ dets, quoique moins attachés à son
„ service & d'une naissance inférieure à
„ *la* mienne. Je vous avoue, Monsieur,
„ qu'en examinant à la rigueur toute ma
„ conduite, & les motifs que pouvoit
„ avoir Sa Majesté de me traiter ainsi,
„ je n'ai pu imaginer d'autres causes à
„ une exclusion déshonorable pour moi,
„ que la disgrace de M. le Cardinal de
„ Bouillon: & l'exemple que l'on peut
„ me citer de gens de ma maison com-
„ pris dans cette promotion, n'est pas,
„ comme vous savez, Monsieur, capa-
„ ble de m'ôter cette pensée. J'ai pris
„ la liberté de représenter plusieurs fois
„ à Sa Majesté dans ce tems-là l'état
„ dans lequel je serois tombé par la con-
„ fiscation du Marquisat de Bergues &
„ des autres biens que j'ai en Hollande;
„ & par le peu d'apparence que je vis
„ que Sa Majesté songeât à me donner

 au

„ au moins une repréfaille pareille à
„ celle qu'il avoit eu la bonté de donner
„ dans les dernieres guerres à feue Ma-
„ dame ma Mere. Je l'ai fuppliée de
„ me donner le Gouvernement Toulois
„ à vendre, pour me dédommager en
„ partie de la perte que j'aurois faite de
„ mes biens; & en attendant qu'elle
„ eût trouvé une autre occafion de me
„ récompenfer, ce qu'elle n'a pas jugé
„ à propos de m'accorder. Un traite-
„ ment fi peu mérité & un abandon fi
„ marqué de la part de Sa Majefté, &
„ encore plus l'impuiffance, Monfieur,
„ dans laquelle je me ferois trouvé de
„ continuer mes fervices, me font en-
„ fin prendre le parti de me retirer au-
„ près de Madame la Ducheffe de Ba-
„ viere ma Tante, qui a pour moi auffi
„ bien que Monfieur le Duc de Baviere
„ une tendre & véritable amitié. Là
„ j'attendrai tranquillement la difpofi-
„ tion de ma deftinée, mais dans l'état
„ préfent des chofes, je ne vois que ce
„ parti

„ parti pour concilier tous les senti-
„ ments de mon cœur, par rapport à
„ l'attachement sincere que j'ai toujours
„ eu pour sa Majesté, & par rapport
„ aux soins que je dois avoir de ma propre
„ réputation, & pour satisfaire en mê-
„ me tems à ce que je dois au Roi, à
„ ma maison & à moi-même. Je vous
„ supplie, Monsieur, de vouloir bien
„ informer le Roi, & de lui représenter
„ fortement mes raisons, capables, à ce
„ que je crois, de déterminer tout hom-
„ me qui a un peu de courage & de
„ sentiments d'honneur. Sa Majesté a
„ trop de grandeur & de justice pour
„ ne me pas approuver. Je suis Mon-
„ sieur tres véritablement votre tres
„ humble Serviteur." & étoit signé:
„ Le Prince d'Auvergne ".

Dégagé par des motifs aussi solides de ses liaisons avec la France, il ne resta pas long-tems dans cette espéce de neutralité qu'il avoit envie de garder; à en juger par les termes de sa lettre. Il rentra

tra dans ses Etats de *Bergen* & voulut y renouveller la cérémonie de son inauguration. La Bourgeoisie le reçut sous les armes; & son entrée dans la Capitale se fit avec toute la pompe qui pouvoit lui témoigner la joie, le zele & la fidélité de ses sujets.

Le Marquis use des droits Souverains. Jaloux de conserver les hautes prérogatives dont jouissent les Marquis, il saisit avec empressement l'occasion de les exercer, & le 12 Fevrier 1702 il octroïa un acte de pardon à Du But valet de chambre du Prince Maurice son frere qui avoit tué en duel un nommé la Martiniere, l'un de ses musiciens. C'étoit ainsi que ce guerrier généreux emploïoit au gouvernement de son païs ou au maintien de ses priviléges, les instants dont le fracas des armes lui permettoit de disposer. Il étoit cependant difficile qu'élevé dans cette noble Ecole, ce cœur valeureux ne se rendit pas aux sollicitations qui le pressoient de toutes parts. S'il monta cependant au fameux

assaut

assaut du fort S. Michel à Venlo en 1702, ce ne fut qu'en qualité de volontaire. Il n'avoit point encore pris le parti de s'unir aux Alliés qui auroient été trop justes estimateurs du mérite, pour ne lui pas donner un poste digne de son nom & de sa valeur.

La guerre contre la France se poussoit en effet avec beaucoup d'acharnement, & quoique la multitude des Princes lignés semblassent la menacer d'une ruine presque certaine, un guerrier comme le Prince-Egon étoit à rechercher. Il flottoit néanmoins & voïoit peut-être avec quelque regret, que cette Monarchie se privât de ses appuis, lorsque les Provinces rebutées de la sévérité qu'on exerçoit à leur égard, couroient aux armes; & tandis que la prise de Bonn en 1703 avoit mis ses ennemis en état de lui opposer trois armées dans la Flandre. Mais quelque fussent ses sentimens, il persista dans la neutralité, même dans le tems que les Généraux Alliés s'assemblerent

Bergen-op-Zoom est le rendez-vous des Généraux Alliés en 1703.

à

à *Bergen-op-Zoom*, pour y concerter le plan de leurs opérations. Elle eut alors le bonheur de posséder le Duc de Malborough, ce guerrier dont la fortune sembloit faire le destin des troupes qui étoient à ses ordres. Le 10 Juillet ce Général y tint un Conseil de guerre, dont le fruit fut la prise des lignes que le Comte de Spaar attaqua à Stecken, & que les François furent obligés d'abandonner après avoir fait une défense qui couta cher même aux Vainqueurs. Cet avantage auroit été plus considérable, si le Baron d'Obdam, qui ne pensoit qu'à inquiéter les Ennemis, n'eût été obligé d'accepter la bataille d'Eekeren que lui livra le Maréchal de Boufflers, & dont la fin ne répondit pas aux premieres espérances que pouvoient faire naturellement concevoir la bravoure & l'intrépidité des Alliés.

Le Prince Egon persista encore quelques années dans cet état d'incertitude, & si on sait qu'il se trouva en 1704 aux

lignes

lignes de Mierdorp que força le Général d'Ouwerkerque, & en 1705 à celles d'Elixem enlevées & rasées par le même, assisté du Duc de Marlboroug: on ne voit pas que jusques-là il eût pris parti contre la France. Jaloux de toutes les occasions de se signaler, il paroissoit partout en qualité de volontaire.

Les François veulent surprendre Bergen-op-Zoom en 1705.

Mais enfin *Bergen-op-Zoom* elle-même, sa Capitale, devenant l'objet de l'ambition des Ennemis qui l'entouroient, sollicita son ambition. On ne peut en effet douter que, sans les bornes que les Alliés commençoient à mettre à la gloire de la France, elle auroit pensé bien plutôt à s'emparer d'une place de cette importance. Mais les Généraux de cette Monarchie, se voïant en 1705 maitres d'Anvers, crurent pouvoir former le dessein de se servir de l'hiver pour surprendre quelques places. *Bergen-op-Zoom*, Maestricht, Hulst & d'autres entroient dans leur plan. Les bornes que je me suis prescrit ne me permettent pas de

prendre

prendre les différentes parties de ce vaste projet. Je n'entrerai que dans le détail de ce qui peut intéresser la premiere de ces Villes. On sent assez qu'un si puissant motif suffisoit pour décider le Prince d'Auvergne, auquel les Etats Généraux déférerent le Commandement de leur Cavalerie.

L'Entreprise sur *Bergen-op-Zoom* étoit certainement bien méditée : mais aussi on peut dire qu'elle ne fut pas déconcertée avec moins de sagesse que de prudence. Le Prince eut à peine les premieres notions de cette tentative projettée que, sachant qu'il avoit affaire à un ennemi adroit & vigilant, il se concilia avec le Général Tscharmer qui commandoit dans la ville en l'absence du Comte de Noïelle. Tous deux agirent avec tant de concert & de dextérité, qu'ils découvrirent toutes les circonstances du plan, & ils se mirent bientôt en état de le rendre aussi infructueux que celui qu'avoit entamé l'Archi-Duc en 1605.

Comme

Comme l'hiſtoire eſt un tableau qui ne repréſente le paſſé que pour éclairer le préſent ou prévoir l'avenir, je crois faire plaiſir à mes lecteurs, en leur expoſant les moïens contradictoires qu'emploïerent les deux partis. Les mêmes tentatives pouroient rendre un jour de quelque utilité les mêmes moïens de défenſe.

Plan de ſurpriſe.

Plan
Formé par les François pour ſurprendre la Ville de BERGEN-OP-ZOOM *& découvert par le Prince d'Auvergne le* 18 *Mars* 1705.

L'ennemi, croïant qu'il devoit s'aſſurer de l'état de la Place avant que de prendre aucune réſolution, mit un grand nombre d'eſpions en campagne, dont on ne peut douter qu'une partie ne ſoit parvenue à pénétrer dans la ville pour, en conformité de leurs inſtructions, s'aſſurer,

1°. de la force & de l'état de la garniſon:

2°. du

2°. du nombre exact des prisonniers François qui y étoient détenus, & qui à la vérité s'y trouvoient en assez grande quantité:

3°. de la hauteur des bernes du chemin couvert:

4°. de celle des murailles du côté de ce chemin couvert:

5°. du nombre des portes de secours & de leur état actuel:

6°. des nouveaux ouvrages qu'on pouvoit avoir construits:

7°. enfin des postes qui étoient occupés.

Comme ces Emissaires ne trouverent vraisemblablement que trop de facilité à remplir tous ces points de leur commission: ce fut sur leur rapport sans doute qu'on s'arrêta au plan suivant, dont le Comte d'Auvergne ne tarda pas à se procurer une copie conçue à peu-près en ces termes.

1°. Il faudra mettre deux bataillons à Sant-Vliet, sous pretexte que les Alliés, s'en

s'en étant approchés, paroiſſent la menacer d'un ſiége.

2°. On en fera paſſer en même tems à Anvers autant que cette Ville poura en contenir, & la Cavalerie de l'armée recevra ordre de filer au plutôt du même côté, mais avec tout le miſtere qui ſera poſſible.

3°. Les meilleurs Officiers de la garniſon de Sant-Vliet ſeront chargés, à la tête de différents détachements, d'occuper le chemin d'Anvers à Bergen: & ils y apporteront aſſez de précautions pour que les Alliés ne puiſſent être inſtruits de la marche des différents corps qui doivent ſe mettre en mouvement.

4°. L'on mettra en marche les troupes d'Anvers, de maniere qu'elles puiſſent arriver à minuit devant *Bergen-op-Zoom.*

5°. Lorſque les troupes parties d'Anvers ſe ſeront rendues à Putten, la garniſon de Sant-Vliet ſe mettra en marche, afin que tout ſe réuniſſe à Hogerheyden.

6°. Il

6°. Il sera étroitement défendu à tout soldat de fumer comme de sortir de son rang.

7°. En arrivant près de la ville, la Cavalerie s'arrêtera aux environs de Scalienhoef ou du chaudron à la porte de Wouw.

8°. Tout étant réuni, on commandera cinquante Maitres, qui s'avanceront à la dite porte de Wouw, pour en demander l'ouverture volontaire, sous prétexte qu'ils servent d'escorte à une personne de considération de la République qu'on dira venir de Breda: & ils devront agir avec d'autant plus de confiance, qu'ils doivent être certains, qu'il y aura des grenadiers à portée de se saisir du pont, dès qu'ils auront obtenu qu'on le baisse.

9°. Mais si ce stratagême ne réussissoit pas, & qu'on ne trouvât pas cette facilité à s'emparer de la porte, il devroit être ordonné de jetter des ponts sur le fossé, afin d'y entrer & d'aller attacher

le

le pétard à la porte de ſecours qui eſt de ce côté.

10°. L'attaque ſe fera du côté du Havre par les *Schorre* ou inondations du côté de la Fontaine: mais en même tems par de fauſſes diſpoſitions, on attirera l'attention de la Ville ſur la Lunette, & ſur les Forts de Pinſen & de Roover.

11°. Dès que le ſoldat ſera entré dans la Place, on fera tirer cinq coups de canon pour avertir les garniſons d'Anvers & de Sant-Vliet, qui y répondant par un même nombre, donneront le ſignal à toutes les troupes Françoiſes répandues dans le Brabant, de ſe rendre en toute diligence dans les environs de *Bergen-op-Zoom*.

12°. Tout pillage ſera interdit au ſoldat, qu'on mettra en bataille ſur la grande place, en défendant ſous les plus griéves peines qu'aucun ait à quitter ſon rang.

13°. On détachera cependant ſoixante

&

& quinze Maitres pour aller ſur le chemin de Breda, veiller & donner avis de tout ce qui pouroit venir de ce côté: pour cet effet ils ſeront partagés en trois corps de vingt cinq hommes chacun, qui s'avanceront les uns à Etten, les autres à Sprundel, & les derniers à Roſendal.

14°. Enfin auſſi-tôt qu'on aura reçu les ſoumiſſions de la Ville & que la tranquillité y aura été rétablie, on fera partir un détachement pour s'emparer de Tertholen & ſoumettre les autres forts dépendants de *Bergen-op-Zoom.*

Un projet ſi bien concerté auroit dû ſans doute avoir une heureuſe iſſuë, ſi les diſpoſitions que firent le Comte d'Auvergne & les Généraux qui le ſecondoient n'euſſent paru ſuffiſantes aux ennemis-mêmes pour rendre leur plan infructueux & même inutile. J'oſe croire que le lecteur curieux de les connoître me ſaura quelque gré de les rapporter ici dans le détail le plus exact. La prudence

dence n'eſt pas de toutes les vertus des héros celle qui s'attire le moins d'hommage.

Plan de déſ-ſe.

Contre-Plan

Arrêté le 21 Mars 1705 pour s'oppoſer au projet que les François avoient formé de ſurprendre la Ville de BERGEN-OP-ZOOM.

Premierement, le Prince ordonna que la Cavalerie patrouilleroit continuellement dans le Marquiſat: & l'exécution de ce premier point occaſionna la ſurpriſe de pluſieurs partis des ennemis, qui défaits avec plus ou moins de réſiſtance, furent fait priſonniers & amenés dans la Ville.

Secondement, il fut enjoint qu'il y auroit toujours des Eſpions en campagne, afin d'être inſtruit du moment où l'ennemi ſe mettroit en mouvement pour mettre la main à ſon entrepriſe. Ces Eſpions eurent ordre de rentrer chaque jour dans la Ville, pour faire voir que

les paſſages n'étoient pas occupés: & il étoit réglé que dans le cas où ils manqueroient de revenir, on devroit ſoupçonner que l'ennemi étoit en mouvement, & en conſéquence commencer à mettre en uſage les précautions ſuivantes:

1°. Les portes de la Ville & de ſecours ſeront & demeureront fermées, dès qu'on poura conjecturer que l'Ennemi veut effectuer ſon projet: & auſſitôt on fera appeller les Commandants des corps militaires qui ſe trouveront dans la Place, & il leur ſera ordonné de prendre les armes, & de ſe rendre ſans délais & ſans bruit aux endroits dont la défenſe leur ſera commiſe.

2°. L'infanterie fera attention qu'elle ne doit point avoir de piques, afin que les Piquiers puiſſent être detachés avec un officier à leur tête, pour aller prendre des mouſquets dans les magaſins; ils y ſeront de plus accompagnés par un certain nombre de mouſquetaires, chargés

gés d'y aller avec ordre & diligence faire les provisions de poudre & de bales:

3°. Pendant ces dispositions, le Magistrat sera prié de défendre qu'aucune femme n'ait à sortir de sa maison, & d'enjoindre aux Capitaines de la Bourgeoisie d'assembler, avec vivacité & néanmoins sans tambour, leurs compagnies, pour les faire marcher aux endroits de la place que leur propre sureté exigera qu'on leur confie.

4°. Les troupes réglées occuperont les postes suivants:

I. Les trois forts de la Ligne:
II. Le côté de la fontaine:
III. Le Blyenborg & la redoute:
IV. Le fort de l'eau:
V. Le Moermont:
VI. Le fort Pinsen:
VII. Le Roever:
VIII. Le ravelin Robens:
IX. Le bastion de Tscharner:

X. Le bastion Pucelle:

XI. Le glacis devant le Beguines-Punt:

XII. La porte de Wouw:

XIII. La porte du Bois:

XIV. La porte du Havre:

XV. La porte de Steenbergen:

XVI. La grande eclufe:

XVII. Le ravelin de terre à droite de celui d'Orange:

XVIII. Le bastion du Moulin.

XIX. Le chemin couvert à la droite du ravelin des Beguines:

XX. Le chemin couvert droit de Noïelle:

XXI. Le Bataillon de Torcé se mettra sur la place, pour être en état de se porter par-tout où il pouroit se rencontrer des ennemis cachés: & dans toutes les occurrences, ce bataillon, ou quelque détachement d'icelui, poura se faire soutenir par les compagnies Bourgeoises, qui se trouveront le plus voisines des endroits où le péril poura l'appeller.

XXII.

XXII. La Cavalerie devra fournir trois Efcadrons fur le marché aux Poiffons, & deux fur le grand marché. Il lui fera de plus enjoint de commander foixante Maitres, afin de battre une patrouille continuelle le long de l'inondation jufques à la redoute, afin qu'on puiffe être informé à chaque inftant des mouvements de l'ennemi.

5°, D'un autre côté les Compagnies Bourgeoifes feront diftribuées

I. Sur le grand marché.
II. Sur le marché aux Poiffons.
III. Devant la Cour.
IV. Sur la place de l'Eglife Catholique.
V. A la prifon militaire.
VI. Derriere la grande Eglife.
VII. Aux Havres.
VIII. Aux Ecuries de la Cavalerie.
IX. Dans la Cour de la Maifon du Comte de Noïelle.

X. Dans la rue Notre-Dame.
XI. Dans la rue de Monſieur de Groot.
XII. Aux magaſins.

6°. A l'abri de ces diſpoſitions, l'on attendra l'arrivée de l'ennemi, & lorſqu'il ſe préſentera à la porte de Wouw, ſous le prétexte d'eſcorter un Seigneur de la République, on ſe gardera bien de lui faire ſoupçonner, que ſa préſence imprévue faſſe naître la moindre défiance. Mais ſans ouvrir ni porte ni barriere, on fera tout ſon poſſible pour l'amuſer & gagner du tems: en lui diſant à la fin qu'on ne peut trouver le Gouverneur qu'on a cherché inutilement. Ces délais & cette excuſe lui perſuaderont ſans doute que tout le monde eſt endormi dans la Place, & il ne ſe trouvera que plus fortement décidé à faire dans le foſſé la deſcente projettée.

7°. On aura pourtant attention de ne perdre aucun moment; mais on ſe ſervira du tems que fourniront ces allées &

& venuës, pour mettre du fumier derriere toutes les fausses portes, afin que le Pétard ne puisse ouvrir un passage à l'ennemi; & dès que cette machine aura fait le peu d'effet dont ces précautions pouront la rendre susceptible, on fera battre l'allarme par un seul tambour.

8°. Ce signal sera suivi d'un petit feu des murailles qu'on augmentera insensiblement, comme si les soldats arrivoient les uns après les autres.

9°. On soutiendra cette manœuvre, jusqu'à ce que pouvant conjecturer que l'ennemi auroit fait descendre assez de monde dans le fossé, on lachera les eaux pour submerger ceux qui s'y feront engagés.

10°. Alors le feu devra tout à coup augmenter considérablement, aïant attention de le diriger principalement des flancs bas de la place sur le pont des Ennemis, qu'on fera même en forte de rompre par le moïen des canons chargés à boulet & à cartouches, afin de

leur ôter cette ressource pour opérer une retraite.

11°. Dès qu'on s'appercevra que cet ennemi songe à se retirer, on fera tirer cinq coups de canon isolés, pour tromper par ce faux signal la garnison de Sant-Vliet, qui ne manquera pas d'y répondre: mais aussi-tôt le feu des murailles devra être le plus suivi qu'il sera possible.

12°. Enfin dès la pointe du jour, on aura attention de faire sortir la cavalerie pour incommoder l'arriere-garde de l'ennemi, après qu'on aura donné pour épaulement à ce corps un détachement d'infanterie, qui masqué par les broussailles poura en cas de besoin voler à son secours.

Ces projets sont inutiles. Peut-être seroit-il à souhaiter que des plans si opposés eussent eu quelque effet, la postérité y auroit sûrement trouvé un vaste champ de spéculations qui seroient devenu utiles dans la pratique. Mais les François instruits de ce qui se passoit dans

dans la Ville, & avertis que leur projet étoit découvert, resterent tranquilles dans leurs garnisons, & n'oserent rien hasarder contre la Ville.

Il est vrai que, comme ils chercherent bientôt à s'en dedommager en se répandant dans le Marquisat, & en désolant les environs de *Bergen op-Zoom* par les partis qui sortoient journellement de la garnison de Sant-Vliet, les Alliés se déterminerent à attaquer cette forteresse. Le Prince Egon y commandoit la Cavalerie de l'Etat, & Sant-Vliet fut pris & rasé en Novembre 1705. *Leurs suites.*

On me permettra de faire remarquer ici de quelle funeste conséquence il peut être à une ville ou frontiere ou voisine de l'ennemi, de renfermer un grand nombre de prisonniers. Ces gens, jaloux d'une liberté qu'ils n'ont pas su se conserver les armes à la main, n'épargnent aucuns moïens licites ou illicites de se la procurer. Ce sont donc autant d'intelligences qu'on donne à l'ennemi

& qu'il ne néglige certainement pas. On le fait: une fentinelle corrompue peut fouvent feule décider du fort d'une forterefle: & pour la gagner, il ne faut qu'avoir accès auprès d'elle, & alors on la décide par la magnificence des recompenfes ou de l'efpoir. Qui pouroit donc aflez admirer que *Bergen-op-Zoom* n'ait point eté la victime d'un projet qu'avoit fait enfanter le nombre de prifonniers François qui fe trouvoient dans fon fein, & qui lui auroient été au moins tres pernicieux, fans la vigilance du Comte de Turenne?

Le Marquis époufe Marie Anne d'Aremberg en 1707.

Il ne fera pas difficile de fe repréfenter l'affection que les habitants pouvoient porter à un Seigneur qui travailloit fi efficacement à leur fureté. Ces fentiments réglerent la joie qu'on marqua quand il prit la réfolution de fe marier. En effet lorfqu'en 1707 il époufa la Princeffe Marie-Anne d'Aremberg & d'Aarfchot; la ville regarda cette alliance comme une faveur qui devoit influer fur

fa

ſa proſpérité. On ordonna des rejouïſſances publiques, & le Magiſtrat voulant y contribuer, donna à la maiſon de Ville un repas ſplendide, qui fut ſuivi d'un grand Bal que ces illuſtres Epoux honorerent de leur préſence. Ces témoignages d'une allegreſſe ſincere étoient d'autant plus légitimes, que le Comte d'Auvergne s'allioit à une des plus belles & des plus vertueuſes Princeſſes de l'Europe. Comme il eſt aſſurément encore nombre de perſonnes qui exiſtent, & qui ont eu le bonheur de la voir, je puis en appeller à leur ſuffrage impartial.

Ces fêtes n'arrêterent cependant le Marquis dans la Ville, qu'autant que les intérêts de la Patrie, dont il avoit ſincérement embraſſé la défenſe, ne l'obligerent point de reprendre les armes. Je puis en effet conſtater avec quel zele il la ſervit, moi qui ai preſque toujours eu le bonheur d'être ou le témoin ou l'admirateur de ſes actions héroïques.

Ses exploits militaires.

Pour en donner ici un abrégé court & hiſtorique, je dirai qu'en 1706 il ſe trouva à la Bataille de Rameillies, où commandant la gauche de la premiere ligne, ſa fermeté à ſoutenir l'effet prodigieux du canon de l'ennemi qui le foudroïa pendant deux heures, donna à la droite le tems de ſe former. Il y arriva même alors un de ces faits particuliers qui échapent le plus ordinairement à l'exactitude des hiſtoriens, & qui en faiſant connoitre la confiance des troupes, manifeſtent ordinairement la valeur de leur Commandant. Trente Maitres, ſeuls reſtes du Régiment du Comte de Noïelle, ne ſe croïant point en état de garder plus long-tems leur poſte, demanderent au Comte d'Auvergne la permiſſion de ſe joindre à quelque autre corps de Cavalerie. Ce Général s'apperçut auſſi-tôt que ce changement mettroit un trop grand vuide dans la ligne: & pour l'éviter, il leur répondit avec affabilité que leur bravoure devoit ſuppléer au nombre.

bre. Ces ſoldats pleins d'eſpoir dans ſon expérience ne répliquerent que ce peu de mots ſi capables de faire connoître la haute idée qu'ils en avoient. „ Si vous „ reſtez à notre tête, lui dirent-ils, nous „ ferons voir qui nous ſommes. " Le Comte d'Auvergne ne balance pas malgré un péril ſi imminent, „ je ne vous quitterai point, mes Enfants, leur répondit-il, & il ſe mit à l'inſtant à la tête de cette petite troupe, avec laquelle, dès que le ſignal du combat eut été donné, il renverſa un eſcadron des ennemis, & pouſſa ſes avantages autant qu'il fut néceſſaire pour contribuer de tout ſon pouvoir à la grande victoire qui ſignala cette journée.

C'eſt avec la même gloire que je l'ai vu en 1706 au ſiége de Menin, en 1708 à la Bataille d'Oudenarde, au fameux ſiége de l'Ille, au paſſage mémorable de l'Eſcaut qui força l'Electeur de Baviere de lever le ſiége de Bruxelles, dont dépendoit le ſalut du Brabant, & en 1709

au siége de Tournay, où partout ardent, valeureux, infatigable, il s'aquit des éloges immortels.

La journée de Malplaquet en cette même année ne dut sa destinée qu'à l'intrépidité avec laquelle il s'y conduisit. La veille de cette grande action, sa prudence lui prescrivit sans doute d'enjoindre à Saint-Maison un de ses adjudants de se rendre à l'Ille, aussi-tôt après la bataille, pour en porter la nouvelle à la Princesse.. Il me chargea d'une commission pareille pour la Duchesse d'Aremberg qui étoit alors à Bruxelles. Tranquile après ces dispositions domestiques, il s'endormit sur les huit heures du soir à la portée du canon de l'ennemi, & y gouta un sommeil doux & tranquile jusques à cinq heures du matin, que, conformément à ses ordres, un de ses domestiques l'éveilla. S'étant aussi-tôt porté au centre, l'Infanterie de la droite & de la gauche ne se fut pas mise en mouvement, qu'il se jetta à la tête de quarante

Es-

Escadrons dans le retranchement des ennemis entre les deux bois de Saart & de Jean-Saart, & y pénétra sans être arrêté ni ébranlé par le feu terrible de leur artillerie. Cette manœuvre seconda tellement celle que le Prince d'Orange avoit entamée avec l'Infanterie de la gauche, qu'il n'en fallut pas d'avantage pour assurer à la République la plus mémorable victoire qu'elle ait jamais remportée.

Tel étoit cet invincible Egon qui se servoit, dans tous les combats où il se trouvoit, de l'Epée de Turenne, ce Héros de la France, à laquelle se trouvoit attachée une gloire inaltérable. L'année suivante 1710. ce Héros partit du camp des Alliés, pour aller au-devant de son oncle Emanuel-Théodose, Cardinal de Bouillon, Doïen du Sacré College & Evêque d'Ostie qui s'étoit enfin résolu d'abandonner la France.

Le Cardinal de Bouillon quitta la France en 1710.

Personne n'ignore, je crois, que ce Prélat, autant distingué par sa haute naissance

que

que par ſes rares talens, ſe vit envelopé dans la diſgrace de l'Abbé de Fenelon Archevêque de Cambrai. Celui-ci condamné pour avoir donné trop ouvertement dans une branche du *Quiétiſme*, trouva dans le Cardinal, pour lors Miniſtre de France auprès du Saint Siége, ſi non un zelé défenſeur, du moins un ami ſecret, qui emploïa tous ſes ſoins pour modérer la vivacité de ſes Ennemis. Il y étoit d'autant plus porté que le Pape lui-même avoit coutume de dire, que le défaut de charité engageoit les ennemis de l'Archevêque de Cambrai, à le pourſuivre, parcequ'il portoit cette vertu à l'excès. Mais le procedé du Cardinal n'avançoit point les projets de ſa Cour, & tel modéré qu'il fut, il parut dès lors un attentat à l'autorité. L'Archevêque fut condamné, & ſon Eminence rappellée & diſgraciée. Plein de ſon innocence, M. de Bouillon vit avec douleur que ſes intérêts perſonnels ne pouvoient lui permettre d'aller au plutôt

aux

aux pieds du Trône s'y disculper des fautes qu'on lui imputoit. Le Doïen des Cardinaux menacé d'une mort prochaine, lui ouvroit une succession splendide & prête à recueillir, mais qu'il ne pouvoit reclamer que sur le territoire de Rome. Il différa son départ: ses délais furent mal interprêtés, & lors qu'aïant mis sa fortune à couvert, il rentra en France; la Cour, non contente de l'exil rigoureux auquel il se soumit, eut peine à lui accorder la jouïssance des revenus de ses Bénéfices. Envain son Eminence mit-elle tout en œuvre pour rentrer dans les bonnes graces de son Prince, chaque pas qu'elle faisoit lui confirmoit sa disgrace, ce qui la détermina enfin à se retirer du Roïaume; & le 22 Mai 1710 elle se rendit au camp du Prince Eugene.

Ce Général alla tres loin au-devant du Cardinal & lui céda son appartement. Je ne m'étendrai point sur les procédures qu'occasionna en France la sortie de ce Prélat.

Prélat. Le Monarque le traita en sujet revolté, quoique lui de son côté revendiquât tous les droits de Princes Souverains qui ne dépendent que de Dieu seul. On sent assez qu'une pareille dispute donna lieu à bien des écrits qui servirent à mettre dans son plus grand jour la haute & juste idée qu'on doit avoir de la famille d'Auvergne, qui possédoit alors le Marquisat de *Bergen op-Zoom*.

Sans donc insister plus long-tems sur les différens entre la Cour de France & le Cardinal de Bouillon, je dirai qu'à peine y avoit-il deux mois que son Eminence étoit rendue dans les bras de son Neveu, que celui-ci mourut à Douai le 27 Juillet 1710. de la petite vérole dans le refuge de S. Wast d'Arras. Cette perte fut d'autant plus funeste que ce Prince n'étoit âgé que de trente-quatre-ans: & que c'étoit véritablement de ce Héros qu'il étoit permis de dire

Mort du Comté d'Auvergne.

Ostendent terris hunc tantum fata, neque ultrà esse sinunt.

Aussi

Auſſi grand dans ce terme fatal, qu'il avoit paru pendant tout le cours de ſa vie, il m'ordonna la veille de ſa mort de partir pour Tournay, afin d'en retirer ſes équipages & de les faire tranſporter à l'Ille. „ Quand même, me dit-il „ alors, je releverois de cette maladie, „ comme je ne pourois être en état de „ paroître pour achever la campagne, „ je me rendrois à l'Ille. " Mais helas! j'avois à peine gagné le Pont-à-freſſin que le lendemain j'appris ce trépas qui affligea d'autant plus mon enfance qu'il venoit deja mettre un terme à ma fortune. J'avoue que mon affection ne me permit pas de faire cette réflexion, je ne regardai que la mort de ce Héros: & j'enviſageai avec une certaine ſurpriſe qu'elle fut arrivée le 27 Juillet, ce jour qui en tout tems a paru fatal à la glorieuſe Maiſon d'Auvergne.

Sans vouloir en effet vérifier l'Aſtrologie judiciaire, ne cherchant pas même à pénétrer ſi le concours des mêmes planetes

netes peuvent ordonner les mêmes effets: je ne puis m'empêcher de remarquer, que le fameux Maréchal de Turenne fils du Duc de Bouillon, fut tué (57) le 27 Juillet 1675 en reconnoissant l'Ennemi près de Saltsbach village d'Allemagne: que le Prince de Turenne son Neveu mourut le 27 Juillet 1692: que Frederic-Maurice, Comte d'Auvergne, Marquis de *Bergen-op-Zoom*, Colonel Général de la Cavalerie Françoise finit sa vie à Paris le 27 Juillet 1707: que François-Egon décéda donc le 27 Juillet 1710: & que la Princesse d'Auvergne qui va être l'héritiere du Marquisat a terminé ses jours à Ilposteyn le 27 Juillet 1728. De toutes ces Epoques réunies que je puis constater par les notifications qui m'ont été faites de la plûpart d'entre elles, au moins paroit-il permis de conclure que les malheurs de la maison d'Auvergne semblent se rassembler dans ce jour, qu'elle ne peut

(57) Dictionaire de Morery.

peut s'empêcher de regarder comme funeste.

Sa fille hérite du Marquisat & le Cardinal en est tuteur.

Ce fut donc, comme je viens de l'insinuer dans le dernier article, la Princesse Henriette qui hérita des grands biens du Comte d'Auvergne. Le Cardinal de Bouillon comme grand Oncle crut devoir en réclamer la garde-noble. Il m'ordonna à cet effet de me rendre de l'Ille à la Haye pour le faire agréer en cette qualité par leurs Hautes Puissances; mais il me chargea en même tems de les solliciter de lui accorder la fameuse Abbaïe de S. Amand, dont le droit des armes les avoit rendu collateurs. J'eus le bonheur de réussir dans l'une & l'autre commission, avec d'autant plus de facilité, que les Etats Généraux rendoient plus hommage aux vertus du Cardinal, & qu'ils etoient charmés de saisir l'occasion de dédommager ce Prélat des grands biens qui venoient de lui être confisqués en France. Non seulement en effet les revenus de ses bénéfices avoient été mis en

en direction, mais même ses somptueux équipages, meubles, bijoux &c. avoient été arrêtés & saisis à Rohan, comme on tentoit de les faire sortir du Roïaume.

Entrée du Cardinal.

Aussi-tôt que son Eminence fut instruite du succès de la double négociation dont il lui avoit plu de me charger, elle se rendit à *Bergen-op-Zoom* le 15 Janvier 1711, où la Bourgeoisie sous les armes la reçut avec tous les honneurs qu'on avoit coutume de rendre aux Marquis. Cette pompe auroit eu tout lieu de flatter ce Prélat, si le branle de son carosse, en passant sur le pont, n'en eût détaché une poutre, qui dans son mouvement élastique frappa, jetta dans le fossé & tua le Pere du Directeur *Ingénieur* van Bommel.

Le Cardinal part pour Rome en 1712.

L'année suivante, le Cardinal se rendit à la Haye & passa ensuite à Utrecht: mais s'appercevant que la paix qu'on traitoit dans cette derniere ville, ne lui seroit certainement pas aussi avantageuse

qu'il

qu'il avoit eu lieu de l'espérer, il partit pour Rome: avant même que la journée de Denain eut mis les Alliés dans le cas de se prêter à une pacification générale.

L'absence de Monsieur de Bouillon, laissant la Princesse Henriette sans tuteur, le Conseil de Brabant qui réside à la Haye conféra la garde-noble de cette héritiere de *Bergen-op-Zoom*, au Cardinal d'Auvergne & à son frere le Prince Frederic Coadjuteur de Strasbourg.

Invasion des François dans le Marquisat en 1712.

De si sages précautions, & la paix même prête à être conclue ne purent cependant empêcher le Marquisat d'être exposé au pillage, aux incendies & aux fureurs d'un Partisan François. Cet homme nommé Pasteur, avoit été détaché par le Maréchal de Villars, en représailles de la course du Comte de Growestein. Si le Hollandois à la tête de deux-mille-hommes avoit désolé & pillé les Diocéses de Rheims & de Chalons, le Verdunois, la Lorraine & le Païs Messin; le François, qui conduisoit environ quinze-

quinze cents-hommes, mit en peu de tems ſous contribution tout le plat païs entre le bas-Eſcaut & la baſſe-Meuſe, livra au pillage Tollen & Steenberg, & ne ſe retira enfin à l'approche du Prince Eugene qu'en mettant le feu aux villages qui ſe trouvoient ſur ſa route: ce qui, en arrêtant l'ennemi, le mit dans le cas de tranſporter à Namur le butin immenſe qui fut le fruit de ſa courſe. La ville à la vérité étoit inacceſſible à ſes coups, mais pouvoit-elle ne pas partager les maux qui l'environnoient de toutes parts?

Paix d'Utrecht en 1713.

L'heureuſe concluſion de la paix d'Utrecht mit fin à ſes allarmes, & la tranquillité qu'elle rétablit dans l'Europe, ne lui donna plus d'autres occaſions de ſe ſignaler, que par la ſageſſe de ſon gouvernement, par ſa fidélité à ſes Seigneurs & par ſon attachement aux Etats-Généraux. Leurs Hautes Puiſſances de leur côté ne laiſſoient echaper aucune circonſtance capable de ſoutenir ſa ſplendeur.

En

Le Conseil de Brabant reçoit les comptes de la tutelle en 1715

En 1715 le Conseil de Brabant députa les Sieurs Schot & Wouse avec le Greffier van Haar, pour en qualité de Tuteurs suprêmes, entendre & recevoir les comptes d'A. Faure Trésorier & Receveur-Général. Leurs Nobles Puissances furent logées à la Cour, où le Magistrat, les Jurisdictions de la Ville vinrent les complimenter par députations, ainsi que tous les Officiers du Marquisat, qui s'y rendirent à cet effet. Par ces soins généreux de la part des Souverains, il étoit impossible que le Marquisat ne jouït pas avantageusement du calme qui régnoit dans l'Europe.

Le Czar vient à Bergen-op-Zoom en 1717.

Nul événement ne parut alors plus glorieux à cette ville que l'arrivée imprévue du Czar Pierre I. Ce Héros qui avoit entrepris de donner une nouvelle face à la Moscovie, croïoit devoir un certain hommage à tout ce qui étoit digne de la curiosité d'un amateur de la nature & de l'art. *Bergen-op-Zoom* attira en conséquence ses regards, & le 16

Août 1717, ce Monarque y entra incognito, dans un chariot de poste qu'il avoit pris au Moerdyk. Sa Majesté accompagnée d'un seul Bourgue-mestre, visita les fortifications, fit le tour des remparts & repartit le même jour, remplie de l'admiration que mérite une place, où l'art semblant avoir epuisé l'industrie pour seconder la nature, ne permettoit gueres de soupçonner qu'elle deviendroit un jour la proie de l'ennemi.

Mais ne prévenons pas ces jours de tristesse & de deuil qui doivent servir de matiere au Chap. XII. & s'il est de l'historien d'en parler, qu'il soit permis en attendant au citoïen de s'arrêter encore sur sa gloire & sur sa félicité. Tant de circonstances flatteuses ne laissoient à désirer aux habitans que de voir leurs Seigneurs venir habiter leur Capitale. Le Marquisat entier le désiroit, & ce fut avec une joïe sincere que tous ses Officiers reçurent la lettre du Conseil en

datte

datte du 29 Decembre 1721 qui leur donnoit l'agréable nouvelle de l'arrivée de la Ducheſſe d'Aremberg & de la Princeſſe d'Auvergne.

Bergen-op-Zoom en témoigna ſa joie par toutes les fêtes que l'on put inventer: & elles ne furent pour ainſi dire qu'un heureux paſſage à celles qu'occaſionna le mariage que la Princeſſe Henriette contracta avec Jean Chriſtian Prince de Zultzbach. Le Cardinal d'Auvergne pour lors Archevêque de Vienne donna le 16 Fevrier 1622 la bénédiction nuptiale à ces illuſtres Epoux. La ſolemnité qui accompagna cette alliance prouvoit au Prince avec quel plaiſir les habitants le voïoient entrer dans les droits des Ancêtres de la Princeſſe.

La Princeſſe Henriette arrive en 1721. Son mariage en 1722.

Quelques jours après, Son Alteſſe ſe fit reconnoître Marquis de Bergen-op-Zoom, avec la pompe & la magnificence dont j'ai donné la relation au Chapitre IV. Le régne de ce Prince ne fut agité d'aucun trouble; la paix dont l'Eu-

 rope

rope jouïssoit mettant dans l'inaction les talens militaires, on ne vit dans le Marquis que les vertus politiques & populaires. On se rappelle encore quelle affluence attiroient à sa Cour son affabilité, sa candeur & sa bonté. Aimé de ses sujets, & les chérissant sincérement, sa mort se seroit difficilement effacée de leur mémoire, s'il n'avoit laissé un héritier de son nom & de ses titres, qui a mis le comble au bonheur des habitants du Marquisat, en épousant la Princesse Marie-Elisabeth de Zulzbach. Cet himen qui fut célébré à Manheim le 17 Janvier 1742, donna lieu aux mêmes transports d'allegresse, que la Ville avoit fait paroître lors du mariage de son auguste Pere.

Son Fils Electeur Palati hérite du Marquisat & se marie en 1742.

Eh! qui pouvoit mieux les mériter que ce Prince digne en effet des plus justes éloges? si je n'appréhendois d'entreprendre un ouvrage au-dessus de mes forces, je me ferois un devoir d'ébaucher le caractere de Son Altesse Electorale Palatine.

Son caractere.

ne. Cette entreprise demande les plus rares talens, & j'en laisse la tâche à la postérité qui sera assez jalouse de se conserver un si précieux modele. Pour faire juger de l'affection singuliere que cet auguste Prince porte à ses habitants, je me contenterai de faire remarquer que tant que Son Altesse a cru pouvoir maintenir son Marquisat dans la neutralité au milieu de deux Ennemis aussi puissants qu'acharnés, elle y a fait briller la politique la plus consommée. Enfin la France a-t-elle cru devoir entrer sur le territoire de la République, & la fameuse ville de *Bergen-op-Zoom* sa capitale, supérieure jusques-là aux plus formidables Puissances ainsi qu'aux guerriers les plus expérimentés, cette Ville, dis-je, s'est-elle vu investie; l'Electeur Palatin a ordonné à un de ses Conseillers de se rendre au Camp & d'y résider, tant pour prévenir les désordres que les troupes légeres pouvoient causer dans le Marquisat, que pour obtenir

 quel-

quelque adouciſſement dans les contributions exorbitantes qu'on ne manqueroit pas d'exiger. Des ſoins ſi paternels prouvent bien clairement que ce Séréniſſime Electeur eſt plus héritier encore des ſentimens que des droits des Marquis de *Bergen-op-Zoom.* Puiſſe cette ville fameuſe, remiſe de toutes ces pertes, ſe glorifier long-tems d'être ſous la domination d'un Prince, qui la gouverne avec autant de ſageſſe que de gloire!



CHAPITRE SIXIEME.

Idée, droits & Privilèges des Habitants de BERGEN-OP-ZOOM.

IL sembleroit sans doute que ce que j'ai dit dans les Chapitres précédents suffiroit pour faire connoître l'esprit de grandeur & d'indépendance qui a toujours animé les habitants de *Bergen op-Zoom*. Si cependant l'on se donne la peine de suivre avec moi l'éloge que les Auteurs de tous les tems en ont fait, on avouera qu'on connoit à peine les grandes qualités qui semblent leur être héréditaires: & dès-lors on ne sera plus tenté d'accuser de prodigalité, les Empereurs, les Rois, ni ceux d'entre leurs Princes qui se sont fait un plaisir d'augmenter leurs droits & leurs privilèges.

Premiers peuples qui ont habité ce païs.

Ce païs, on le sait, fut habité premierement, ainsi que la plûpart des contrées

trées voiſines, par ces généreux Toxiandriens, Cattes & Bataves qui, pour ſe ſuccéder mutuellement, ne ſe concilierent pas avec moins d'égalité l'amitié des Romains. Cette orgueilleuſe République les reſpecta, quoiqu'elle n'ait ſemblé paroître dans l'univers que pour aſſujettir les peuples même les plus indomptables. Elle tenta, il eſt vrai, de les ſoumettre, mais l'épreuve lui ſuffit pour connoître qu'envain voudroit-elle les ſubjuguer. Elle s'apperçut enfin qu'ils pouvoient éprouver l'inconſtance de la fortune, mais qu'ils n'en ſeroient jamais abattus. Aujourd'hui vaincus, demain victorieux : tantôt terraſſés & bientôt relevés, tout dicta à ces Maitres du monde que les ſeuls habitants des Païs ſitués entre l'Eſcaut & la Meuſe, étoient moins faits pour honorer leur triomphe, que pour partager leur amitié: & l'amour patriotique, qui dès ces tems reculés avoit jetté de ſi profondes racines dans leur ame, fit juger aux Empereurs

pereurs qu'ils ne pouvoient choisir des cœurs plus fideles pour confier la sureté de leur personne auguste: & les Bataves composerent leur garde ordinaire.

Ce seroit envain que quelque envieux de la gloire que j'attribue ici aux premiers habitants du terrain de *Bergen-op-Zoom*, refuseroit de les connoître à ces traits. Il s'en conserve dans le païs une preuve qui met la chose hors de tout soupçon: & qui semble réserver au Marquisat ce que toute la Batavie se fait un mérite de réclamer. On y trouve en effet encore de nos jours nombre de familles, qui de toute antiquité portent le nom respectable de *Kees-Burgers*, qui en langage du païs équivaut à celui de *Claudius Civilis*; nom que les Auteurs latins ont attribué à ce généreux citoïen, qui en l'an 69 de J. C. s'arma contre les Romains, surprit & ruina deux de leurs camps, soutint avec bravoure leurs efforts redoublés, & les contraignit enfin

Leur amour pour la patrie.

d'en venir à un traité, où la liberté de leur Païs fut rétablie, & où les Romains l'admirent dans leur alliance.

Ils sont soumis aux Francs.

Il est vrai que, plusieurs siécles après, les Francs, ces peuples échapés de la Germanie pour devenir l'admiration & l'effroi de l'Europe, se répandirent dans ces contrées & profiterent des dissentions qui les déchiroient pour les assujettir. On prétend que ce fut en 442 qu'ils se rendirent maîtres du terrain de *Bergen*, & qu'ils y construisirent le fameux chateau de Halsteren, dont on voit encore les masures à environ une lieuë de la Ville & au Nord-Ouest du village de ce nom. Cette domination étrangere, plus l'ouvrage de la surprise que celui de la force, ne fut jamais tranquille. Ces rives fameuses ont toujours souffert impatiemment un joug, peu fait pour des cœurs qui semblent ne respirer qu'au sein de la liberté. Ils l'obtinrent enfin par leur courage, & c'est depuis cette époque favorable, qu'ils n'ont cessé

de

de paroître dans l'univers avec un éclat ſans nuage ; ſi l'on excepte ces derniers tems où leur défaite momentanée a paru tenir du miracle.

Libres par leur valeur.

Les Ancêtres des habitants de cette ville durent tout à leur valeur ; & leurs deſcendants, loin d'avoir dégénérés paroiſſent n'avoir vécu que pour augmenter leur gloire. Qu'on les ſuive en effet d'age en age, les hiſtoriens de tous les tems ſemblent concourir à prouver leur courage & leur bravoure. L'Eſpagne, diſent les uns (58), au milieu de ſes efforts redoublés, pour ſoumettre des Provinces qui revendiquoient leurs priviléges, reſpectoit *Bergen-op-Zoom.* Quelqu'aient été en effet & ſes forces & ſes ruſes, contre cette ville fameuſe, elle pouvoit ſe glorifier à juſte titre, au rapport de Janiçon, de n'avoir jamais été conquiſe, ni par les armes de la Ré-

(58) Nederl. Hiſt. & Hugo de Groot liv. 14. pag. 488.

République, ni par celles de ses ennemis.

Qui aura lu avec quelque attention le chapitre précédent, aura sans doute vu avec surprise les plus grands Capitaines, ainsi que les pratiques les mieux concertées, échouer sous les murailles ou dans l'enceinte même de cette glorieuse Ville. Le témoignage que rend à ses habitants E. van Meteren (59) me paroît d'un si grand poids, qu'on auroit sans doute quelque reproche à me faire, si je me dispensois de rapporter ici ses termes:

„ C'étoit merveille, dit-il, de voir
„ comme les femmes & les enfants s'é-
„ vertuoient à aider les hommes, soit
„ en montant sur les remparts, soit en
„ portant à leurs maris poudre, plomb,
„ torches, fer, & même jusques à la
„ paille de leurs lits: n'epargnant ni
„ prieres

(59) L. 27. pag. 2. & Hist. de Maurice de Nassau pag. 305.

„ prieres ni larmes ni tendresse pour
„ exhorter leurs maris à bien faire ".

Un anonime, pour se rapprocher de nos jours, ne s'explique qu'avec plus de force (60) „ Les Tambours des assail-
„ lants battoient, rapporte celui-ci, &
„ leurs trompettes sonnoient deja com-
„ me s'ils eussent été entierement mai-
„ tres de la place. Ils prétendoient in-
„ timider les citoïens qui n'étoient pas
„ unis sous leurs yeux, afin de leur faire
„ croire qu'ils n'avoient plus d'autre par-
„ ti à prendre que de céder à la force.
„ Mais tel est le caractere de ces peu-
„ ples, on trouvoit partout même fer-
„ meté & même bravoure. Ils s'entre-
„ excitoient les uns les autres par défis,
„ promesses, menaces, & surtout par
„ la vuë de leurs femmes & de leurs
„ enfants, que ni la fatigue ni le péril
„ ne pouvoit arracher d'auprès d'eux.
„ On voïoit accourir de tous côtés le
„ sexe

(60) Hist. des différents Siéges pag. 69.

„ ſexe & cet age timide, les uns ſuc-
„ combant ſous le poids du plomb &
„ de la poudre qu'ils apportoient aux
„ aſſiégés, & les autres trainant avec
„ difficulté, mais trainant enfin des cer-
„ cles goudronnés, & des morceaux de
„ roche qu'ils pouvoient à peine re-
„ muer, pour que les Aſſiégés puſſent
„ les jetter ſur l'ennemi. Les Vieillards
„ à genoux au milieu des ruës & des
„ places publiques tenoient les mains
„ élevés vers le Ciel, & ſe tournant
„ tantôt vers une attaque tantôt vers
„ l'autre, animoient par leur voix caſſée
„ & par leurs vœux, le cœur de leurs
„ enfants qui mettoient toute leur con-
„ fiance dans l'ardeur de leurs prieres.
„ Le Magiſtrat étoit confondu avec le
„ ſoldat, le Miniſtre Catholique ou Pro-
„ teſtant armé, combattoit de la voix
„ & des mains, tous enfin montroient
„ une égale ardeur pour défendre la
„ Patrie.... "

Quel peuple ſut unir plus avantageu-
ſe-

sement le suffrage des Auteurs de tous les tems? Seroit-on donc étonné quand j'avancerois que cette ville a toujours été aussi fertile en grands Capitaines qu'en soldats généreux? La nature semble avoir elle-même prévenu les inclinations qui devoient concilier l'estime générale aux habitants de *Bergen-op-Zoom*.

Idée des habitants.

Les hommes y sont bien-faits, sinceres, laborieux & robustes. On en trouve même quelques uns d'une force extraordinaire & qui sembleroit tenir du prodige. J'en ai connu un entre autres, qui ne faisoit aucune difficulté de s'étendre sur les fossés, de façon que son corps servit de pont au Comte d'Auvergne, lorsque ce Seigneur prenoit le plaisir de la chasse dans les *Polders*. C'est sans doute pour maintenir entre le peuple une émulation de force & d'adresse, que la ville ordonne chaque année une espéce de lutte marine. Les Matelots s'y exercent à se surpasser en dexterité & en valeur, à la vuë d'un peuple innombrable qu'un

qu'un ſpectacle auſſi amuſant y attire de toutes parts. Vêtus d'une toile légere, armés d'un long batton, montant de petits bateaux à rames, ces gens avancent avec intrépidité l'un contre l'autre, s'approchent, s'atteignent, s'attaquent & ſe défendent, juſqu'à ce que le plus robuſte ou le plus adroit, en renverſant ſon adverſaire dans l'eau, l'ait mis hors d'état de lui diſputer la victoire. Cet inſtant n'eſt pas celui où l'agilité de ces matelots ſe manifeſte le moins: on ne peut en effet ſe figurer avec quelle diligence, ceux qui attendent que la barriere s'ouvre pour eux, délivre des flots le vaincu, & l'arrache au péril qui le menace. C'eſt par de pareils moïens que les nations belliqueuſes ont toujours entretenu dans leurs ſujets, cet amour de la gloire, qui ſoutient les vertus militaires, & qui ne peut manquer d'être tôt ou tard utile à la Patrie.

Les Femmes, ce Sexe qui, malgré la foibleſſe qu'on lui impute, eſt pourtant

tant le plus ordinairement le mobile de toutes les actions des villes & des couronnes même; ce fexe, dans *Bergen-op-Zoom*, n'eft pas moins favorifé de la nature. Je ne m'étendrai point fur la beauté du teint, ni fur les graces qui femblent faire fon appanage, ces foins font le partage du Romanifte; mais je ne puis m'empêcher de dire à fa gloire que, parmi le commun ainfi qu'entre les perfonnes de diftinction, les femmes y font vertueufes fans fe rendre à charge à la fociété. Rare affemblage que le commerce de toutes les nations femble rendre incompatible! Mais comme fi cette Ville vouloit unir le merveilleux en tout genre: j'avancerai, fans craindre d'être démenti, malgré un préjugé trop bien établi, qu'il n'eft pas rare d'y voir des veuves, & qui plus eft des Filles, tenir indifféremment caffé ou logement public; & cependant fe conduire dans ces pofitions critiques d'une façon fi réguliere que la médifance refte en défaut, &

que

que la calomnie même n'ose en murmurer. Qu'on l'attribue ou à la chasteté ou à la prudence, ce sera également à une vertu, & ce sexe n'en sera pas moins respectable.

Leurs Priviléges.

Après ce court exposé du naturel & du caractere des personnes des deux Sexes qui habitent la ville de *Bergen-op-Zoom*, personne ne sera certainement étonné de cette multitude de privileges, dont on s'est plu comme à l'envi de la gratifier. On a vu en effet que, dès les premiers tems de sa splendeur, elle a eu rang & séance parmi les six villes du Brabant: & cet honneur lui a été confirmé les 11 Fevrier & 19 Juillet 1588 par acte de leurs Hautes Puissances les Etats Généraux des Provinces-Unies. Il est même plusieurs auteurs qui prétendent que, soit par l'estime qu'en faisoient les Provinces confédérées, soit par son zele à protéger, soutenir & défendre la cause commune, elle avoit obtenu dans les jours de la République naissante, un rang dans

l'as-

l'aſſemblée des Etats-Généraux. Ils aſſurent qu'elle y envoïoit ſes Députés, & ſi on leur oppoſe la non jouïſſance actuelle de ce droit, ils répondent qu'une économie mal entendue l'a engagée à s'en déſiſter, & qu'elle s'eſt repentie, mais trop tard, de s'être dépouillé du privilége de partager avec les Provinces la Souveraineté générale de la République.

Tels conſidérables que ſoient ſes avantages, comme ils paroiſſent plus propres à la Seigneurie qu'à ſes habitans, je crois devoir entrer dans un détail plus circonſtancié, qui fera voir d'une part que les contrées voiſines n'ont pas dédaigné de concourir à ſa ſplendeur, & de l'autre que les habitans n'ont pas été moins gratifiés que la Ville même.

Le Duc Jean de Brabant accorda en effet le 15 Janvier 1363 que le païs de *Bergen-op-Zoom*, profiteroit des joïeuſes entrées de ſes Succeſſeurs. La franchiſe de péage dans toute la Hollande & la

la Zélande fut octroiée au Marquisat en 1395 par Albert Duc de Baviere Comte de Hollande, & elle fut confirmée depuis en 1480 par l'Empereur Maximilien & Marie de Bourgogne son Epouse. Henri de Beautersem en 1398 & Jean de Glimes en 1455, qui furent suivis par le Marquis Comte de Walheim en 1533, ont expressément défendu que la Bierre pour les villages put se brasser autre part que dans leur Capitale. On remarquera cependant que ce droit ne regarde point le Vieux-Bois, Gastel, Hoeve & Rukveen, qui en ont toujours été exemts; ni Zanddaarbuyten, le Fynaard & Huyningen, tout autant de Jurisdictions qui n'étant connues que depuis l'élévation des digues, n'ont pu être comprises dans une servitude imposée long-tems auparavant cette concession lucrative faite aux habitants de *Bergen-op-Zoom.*

Le premier d'entre ces trois Seigneurs ajouta à ce droit qu'il accordoit aux citoiens,

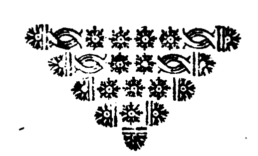
toiens, la concession d'un autre qui n'est ni moins honorable ni moins avantageux. Persuadé que la probité la plus exacte régloit ses sujets, il crut que la seule impossibilité pouvoit les mettre dans le cas de ne pas païer leurs dettes ; c'est pourquoi il défendit qu'aucun Bourgeois pût être arrêté pour ses dettes dans toute l'étenduë du Marquisat. (61) Par une suite de cette haute opinion, il prescrivit que même en cause criminelle, il faudroit un décret préalable du Magistrat pour se saisir de la personne d'un citoïen, qui suivant son ordonnance du 5 Mai 1398 ne pouroit jamais être appliqué à la question pour quelque cause ou sous quelque prétexte que ce pût être. Il étoit sans doute convaincu ce Seigneur que ces tortures exposent plus l'innocence, qu'elles n'intimident le coupable.

Quelle longue énumération ne pourois-je pas faire, si je voulois rapporter

en

(61) Hooghe Miroir des Provinces-Unies fol. 264.

s'il venoit à enfraindre cette loi rigoureuſe, il ſeroit à l'inſtant privé de ſon droit de Bourgeoiſie. Il peut pourtant obtenir diſpenſe du Magiſtrat ; car les regiſtres font foi qu'en 1699 le Sieur Turcq habitant, préſenta requête pour qu'il lui fut permis d'enfraindre cet uſage ſans déroger à ſes droits, ce qui lui fut accordée. Je ne m'ingérerai pas de chercher ici le motif d'une coutume dont la ſingularité ſeule m'a obligé de faire mention, avant que de terminer ce Chapitre.



CHAPITRE

CHAPITRE SEPTIEME.

Notions ſur le Négoce tant ancien que moderne de BERGEN-OP-ZOOM.

LE Négoce eſt comme le reſſort univerſel qui donne l'ame & la vie à toutes les villes & même aux plus vaſtes nations. Par lui les peuples ſentent le beſoin qu'ils ont les uns des autres, & pour s'aider mutuellement, ils s'entre-communiquent leurs richeſſes particulieres. Par-là l'émulation naît, l'induſtrie ſe fait jour, & l'utilité & la gloire en ſont les fruits heureux: lorſque ſans lui tout tombe dans un ſommeil létargique, préſage preſque aſſuré d'une ruine prochaine. Si donc on a vu, dans les chapitres précédents, la Ville de *Bergen-op-Zoom* s'accroître ſi facilement & s'augmenter ſi conſidérablement en peu de tems, il ſera facile de conclure qu'elle

Avantages du Négoce.

qu'elle n'a dû ni pu devoir ces avantages aussi subits que brillants, qu'au négoce qu'elle cultiva avec autant de soin que de profit.

Son Commerce ancien.

Il reste encore entre les murs mêmes de la Capitale des vestiges parlants du commerce opulent qui s'y faisoit. Sans parler en effet des salines & des manufactures qui s'y entretenoient, & que la fureur des armes Espagnoles a détruites ou dissipées; il est de tradition constante que l'Orfévrerie surtout y étoit tellement cultivée, que les gens de cette profession y occupoient la ruë qu'on nomme aujourd'hui *Accyns - straatje.* Quelques personnes même dont l'âge rend le témoignage respectable, assurent que le *Cramerstraat* le *Cortemeestraat* & une partie du marché aux Poissons n'étoient habités que par des personnes de ce métier. Ce commerce poussé dans cette ville à ce point de vigueur peut faire sentir combien les autres branches du négoce y étoient protégées & soutenues.

C'est

C'eſt auſſi ſans doute ce qui avoit donné lieu aux habitants des contrées voiſines & ſur-tout aux Anglois, d'y accourir avec tant d'affluence. Cette derniere nation, auſſi ardente auſſi induſtrieuſe à partager les avantages étrangers, que ſoigneuſe de conſerver les ſiens dans ſon propre ſein, avoit une colonie ſi nombreuſe de ſes inſulaires dans *Bergen-op-Zoom*, que la ruë qu'ils habitoient en a encore de nos jours retenu le nom.

Glorieuſe prérogative ſans doute, qui auroit rendu cetre Ville plus avantageuſe, qu'elle n'eſt formidable, ſi les troubles que l'Eſpagne ſuſcita dans les Païs-Bas n'y euſſent mis un terme. Hugo de Groot (62) avance en effet que cette ville à long-tems fleuri par le négoce, ſous la régence de ceux qui avec elle portoient le même nom. Si on la voit maintenant déchue en quelque ſorte, ajoute-t-il, on ne peut l'attribuer qu'à la

(62) Hiſt. liv. 1. pag. 135.

la proximité d'Anvers & aux malheurs de la guerre.

Les priviléges dont les Empereurs gratifierent cette rivale de *Bergen-op-Zoom*, furent funestes à celle-ci sans doute : mais à peine se fut-elle unie à la cause des Provinces confédérées que ses nouveaux Alliés sentirent de quelle importance il leur étoit d'en faire une place d'armes. Il s'agissoit de mettre un frein aux ennemis qui assiégeoient continuellement leurs frontieres ; cette ville comme limitrophe y parut propre ; & dès-lors elle ne put être en même tems arsenal & magasin : ainsi elle cessa d'être commerçante à proportion qu'elle devint militaire.

Commerce actuel. Cependant le négoce n'est pas anéanti, s'il est considérablement diminué. La chasse, la pesche & sur tout celle des Anchois de l'Escaut, dont les meilleurs se prennent aux environs de la ville, donnent quelque commerce au païs. Il y est augmenté par la fabrique des pots & terrines, & par la quantité de grains de

de Mée ou garance que le terrain produit en abondance. Enfin le Quartier Occidental du Marquisat, qui passe avec raison pour le plus abondant & le plus agréable, fait un négoce considérable en Bled-Sarrasin, en bois, beure & autres denrées. D'ailleurs l'exportation du Poisson de Mer, qui surtout en carême se fait du Vieux-Bois, en Brabant, au Païs de Liége & même à Cologne, est d'un tres gros produit: quoique ce transport, qui s'exécute ordinairement par chevaux de bât, ne se fasse quelquefois qu'avec des chariots tirés par de gros chiens.

Si la Ville partage tous ces avantages, elle a en outre de particulier, qu'il n'est aucun endroit dans le Marquisat, où il se brasse de meilleure bierre: ce qui vient sans doute de la qualité de ses eaux, puisqu'on a vu autrefois que les brasseurs de la Cour rendoient la leur infiniment supérieure à celle de la Ville.

CHAPITRE HUITIEME.

Idée du Gouvernement de BERGEN-OP-ZOOM.

Néceſſité des loix & des juges.

C'Eſt une vérité reconnue & avouée de tous les hommes, que les paſſions pouſſées au point de rafinement où elles ſont montées, donnent une néceſſité indiſpenſable aux loix & à l'exiſtence de ceux qui ſont chargés de les maintenir en vigueur. Il ſeroit ſans doute à ſouhaiter pour l'honneur de l'humanité, & peut-être même pour l'avantage de ſes individus, que ces interprêtes des oracles de la ſociété, fuſſent moins multipliés: mais pour cela il faudroit que les loix elles-mêmes ſe trouvaſſent plus ſimples & moins ſujettes à gloſſes, à commentaire ou à explication. Si donc depuis l'établiſſement des corps politiques, leurs réglements ont formé des volumes con-

confidérables, & fi cette variété a augmenté le nombre des juges & des Magiftrats, on ne peut s'en prendre qu'à la foibleffe de la nature humaine. Il eft vrai qu'il eft des peuples chez lefquels la nature même femble y avoir donné lieu. Différentes nations raffemblées & unies entre elles dans un même endroit, foit par la bonté du climat, foit par les efforts de la victoire, ont pu agréer une diverfité de principes fondamentaux, qui les rapprochant chacune de leurs mœurs, fut plus propre à concilier leurs cœurs, leurs volontés & leur ame. Cette raifon pouroit fans doute avoir eu lieu dans l'origine de cette ville fameufe, puifque la falubrité de fon air, autant que fon ardeur martial, y avoit incorporé fucceffivement tant de peuples différents, qui défefperant de la vaincre avoient cherché à fe l'affocier.

Motif du nombre des Loix dans Bergen-op-Zoom.

Mais d'autres raifons foutiennent maintenant cette variété dans la ville célebre dont je cherche à donner une idée.

Soumiſe à des Seigneurs, faiſant partie d'une République auſſi puiſſante que reſpectée, partagée entre le devoir de conduire, de protéger & de défendre les Bourgeois renfermés entre ſes murailles, & les citoïens répandus dans le Marquiſat: elle a dû ſans doute multiplier ſes loix, ſes tribunaux & ſes Magiſtrats. Comme d'ailleurs elle unit aujourd'hui dans ſon ſein les trois puiſſances qui concourent avec égalité au bonheur des nations, elle en renferme les trois branches, ſavoir l'autorité civile, militaire & eccléſiaſtique. Si la premiere ſe diviſe à proportion des Hauts Seigneurs qu'elle reconnoît, la derniere ſe doit auſſi regarder ſelon les partages que la charité a introduits dans la pureté de la Religion. C'eſt auſſi ſous toutes ces faces que je vais préſenter l'Etat du gouvernement de *Bergen op-Zoom.* Membre d'une conſtitution ariſtocratique, le ſoldat & le Miniſtre ne feront point étonnés que je donne le premier rang à l'administra-

niſtration publique: puis que tout y eſt ſoumis & que c'eſt du corps politique que l'Epée & l'Egliſe tiennent leur avancement, leur fortune & leur bien.

Son gouvernement politique.

Quoique le nombre des habitants qui profeſſent la Religion Romaine, égale au moins celui de ceux qui ſuivent avec zele la dominante, il n'y a pourtant que les membres des Egliſes Réformées qui puiſſent entrer dans la Régence, qui eſt compoſée d'un Droſſard, de deux Bourgue-meſtres, de huit Echevins, d'un Sécrétaire, d'un Greffier, d'un Penſionaire & de deux Receveurs que les Echevins établiſſent.

Officiers de la Ville.

Le Premier des Bourgue-meſtres ſe nomme, *Burger-meeſter buyten der Banke*, & eſt chef de la police; mais n'a point de ſéance dans la Cour de Juſtice; lorſque le ſecond qui eſt appellé, *Burger-meeſter van Binnen* eſt Préſident des Echevins. Ces deux Officiers principaux, ſont ainſi que les huit Echevins, choiſis entre les vingt Conſeillers qui compoſent avec eux

le corps de ville. Cette Election se fait chaque année le 17 Mars, jour qui, comme nous l'avons dit plus haut, (63) est toujours cher à la Ville de *Bergen-op-Zoom*, parcequ'il est l'anniversaire de la mort de S. Gertrude qu'on y regarde comme une fondatrice précieuse.

Quel est le premier Officier.

Ce seroit sans doute ici le lieu d'établir une certaine gradation de supériorité entre les Drossards, les Baillifs & autres Officiers du Marquisat. Peut-être même quelques uns de mes lecteurs s'attendent-ils que je discuterai les célebres difficultés qui se sont opposé jusqu'à ce jour à décider du rang & des préséances qu'ils se disputent.

Le suffrage d'un écrivain sur ces sortes de matieres est ordinairement de peu de conséquence. D'ailleurs pour ébaucher seulement une question que tant de siécles n'ont pu terminer, je me verrois dans la nécessité d'établir & de *débattre* les

(63) Voiez Chap. 5. pag. 51.

les prétenſions des uns & des autres, & tel concis que pût être mon diſcours, il paſſeroit certainement les bornes de l'abrégé que je me ſuis preſcrit.

Pour donner cependant ici quelque idée de l'opinion que j'embraſſe, je conviendrai qu'en conſéquence de la diviſion que j'ai faite du Marquiſat dans le Chap. II. (64) il me paroît que le Droſſard du quartier Occidental & Méridional, doit obtenir le premier rang, puiſqu'il renferme dans ſa Juriſdiction le fameux château de Wouw, où les premiers Seigneurs ont fait leur réſidence (65) comme dans une Seigneurie ſéparée.

Quelqu'avantage que je paroiſſe donner ici à ce Magiſtrat, l'eſprit d'impartialité qui conduit ma plume, m'oblige d'avouer que même alors il ne devroit être regardé que comme le premier entre

(64) Voïez ci-deſſus pag. 16.

(65) Romyn de Hooghe f. 1. c. 1. J. De Laat pag. 379.

tre ses égaux. Il n'a en effet aucune Jurisdiction sur la ville, qui a son Drossard ou Baillif particulier; qui lui-même n'a aucun droit sur les Officiers des autres places du Marquisat. Chacun deux a & exerce dans son district la haute, moïenne & basse justice: mais il est d'un usage constant que les placards & autres résolutions du Souverain soient envoïés au Drossard de la Ville qui les fait notifier ensuite aux chefs des différentes Jurisdictions. On se tromperoit cependant, si l'on concluoit de-là que ce privilége donnât à ce Drossard quelque supériorité sur ses Collegues: il doit d'autant moins s'en arroger, que si dans la Ville il est en quelque façon subordonné aux Bourgue-mestres, il est soumis aux Baillifs des autres parties du Marquisat dans lesquelles il se trouve, quoique ceux-ci lui accordent unanimement chez eux le rang de Magistrat.

Il suivroit naturellement de ce que je viens de dire que l'autorité est tellement

ba-

balancée entre les Droſſards, Baillifs & autres Officiers, qu'aucun ne pouroit prétendre légitimement une ſupériorité bien diſtincte. Heureuſe confuſion, qui maintient le bon ordre, ſans trop accréditer l'orgueil! Auſſi ne m'étendrai-je pas d'avantage ſur un vain point d'honneur, dont le faux brillant fait ſouvent éclipſer le concert des ſociétes le mieux aſſorties. Entaſſer dans ces ſortes de matieres raiſons ſur raiſons, c'eſt élargir le paſſage aux conteſtations & aux diſputes, plutôt que prêter des lumieres ni aux uns ni aux autres. Curieux d'inſtruire mes concitoïens, j'aime mieux la fidélité de ceux qui les gouvernent que leurs faſtueuſes prétenſions.

Priviléges des Magiſtrats.

Si l'on ſe donne en effet la peine de lire Janiçon, on ſera convaincu de la maniere également noble & équitable, avec laquelle cette Régence a toujours gouverné: auſſi ce corps s'eſt-il toujours vu honoré des priviléges les plus rares & les plus diſtingués. Le Vendredi qui

précedoit la chandeleur en l'an 1313, les Echevins obtinrent le droit de porter l'épée: comme si dans ces tems, où l'on ne faisoit point trophée d'arborer au sein de la paix une arme destructive, on avoit voulu montrer qu'ils suffisoient seuls pour soutenir ou venger la patrie. Cette noblesse de sentimens qu'on couronna alors, donna sans doute lieu au privilége des Seigneurs, qui en l'an 1348 défendit d'élever à la Magistrature aucun artisan ou homme qui exerceroit ou auroit exercé un métier. Cette faveur parut même si légitime, que depuis son union avec la République; cette espéce de gouvernement qui met de niveau tous les hommes & qui n'établit de distinction entre eux que leur utilité; cette résolution a été ratifiée & confirmée le 8 Avril 1724.

Officiers des Etats-Généraux.

Le zele & l'intégrité de ce Magistrat a tellement réuni tous les suffrages, qu'il est egalement chargé de faire observer les ordonnances des Marquis & les pla-

cards

cards de leurs Hautes Puiſſances comme Ducs de Brabant. C'eſt lui-même qui, en qualité de juge délégué, prend connoiſſance des différents & punit les contraventions qui peuvent ſurvenir à l'occaſion des déniers publics que l'Etat a droit de lever tant dans la Ville que dans le Marquiſat.

Son amour pour les peuples qui lui ſont ſoumis, lui ont fait établir une chambre, chargée d'avoir l'œil à la conſervation de la vie & des biens des Enfants Orphelins: qui ne peuvent, pendant le reſte de leurs jours, que bénir la main qui les a conduits pendant leur tendre enfance.

Les Etats-Généraux n'entretiennent dans la Ville que trois Receveurs, l'un des impôts ſur les maiſons dit *Verpondingen*, l'autre des revenus qui proviennent des biens eccléſiaſtiques, & le troiſieme des dons gratuits ou *Beedens*. L'Amirauté de Zélande y commet auſſi pour ſes droits particuliers un Receveur, un

Controlleur & trois Commis aux recherches.

Officiers du Marquis. Enfin l'étenduë du Marquisat a donné lieu aux Seigneurs d'établir à *Bergen-op-Zoom*, un Conseil aulique, une chambre des comptes & des domaines & une des fiefs: outre lesquelles, ils se sont reservés le droit de convoquer à leur volonté l'assemblée générale qui se forme alors de tous les Officiers qui relevent de la haute Seigneurie.

La Chambre des Domaines est composée de plusieurs Conseillers ou Maitres des comptes que le Marquis change à sa volonté, d'un Intendant Général, du Tréforier des Domaines, d'un Greffier d'un Sécrétaire & d'un Huissier. Sa Jurisdiction s'étend non seulement dans toute l'étenduë du Marquisat, mais encore sur tous les fiefs qui en relevent dans les Païs-Bas.

La Chambre des Fiefs est composée d'un Stadhouder, qui est ordinairement le Drossard, qui a droit de l'assembler quand

quand il lui plait; de ſept Conſeillers & d'un Greffier, dont les places ſont à la vérité à la nomination du Seigneur, mais dont les fonctions ne ſe terminent que par la mort de ceux qui en ſont pourvus.

Tous ces Tribunaux immédiats de la Seigneurie tiennent leur ſéance dans le ſomptueux palais des Marquis, mais la Ville a ſon hôtel particulier. Celle-ci à auſſi ſes livrées qui ſont mi-parties noires en pointe ſur le blanc. La plûpart de ceux qui en ont voulu rechercher l'origine, ne la font remonter qu'au mariage de la Princeſſe de Zollern avec le Comte d'Auvergne. Je conviendrai qu'il ſemble que ce ſoit de cette auguſte maiſon qu'elles aient été reçues. Si en effet on va au couvent d'Huybergen deſſervi par des Peres Guillelmites, tant l'habillement de ces Religieux, que l'effigie & le *Labarum* de Guillaume le Pieux, Comte d'Auvergne, Duc d'Aquitaine & Fondateur de Cluni, y portent les mêmes couleurs. Mais je croirai néanmoins devoir

Livrées de la Ville.

voir remonter d'avantage la poſſeſſion que la Ville a de ces livrées. On ne peut en effet douter que les maiſons de Bergen & d'Auvergne (66) ne ſe ſoient ſouvent alliées; n'auroient-elles donc pas pu adopter ces couleurs pour la Ville dès leurs premieres unions?

Gouvernement militaire.

La Ville par ſon adhéſion à la cauſe commune des Proteſtants étant devenu place frontiere d'une république formidable, a été miſe en état de faire reſpecter la puiſſance dont elle eſt partie. Cela a obligé d'y former un gouvernement militaire, qui eſt composé, d'un Gouverneur, d'un Commandant, d'un Major de place, d'un Auditeur & de deux Commiſſaires l'un des magaſins & l'autre de la garniſon.

Le Gouvernement a toujours été conferé à des perſonnes auſſi diſtinguées par leur naiſſance, que par leurs vertus militaires: & les Etats-Généraux viennent en-

(66) Du Rouk Herault des Païs-Bas fol. 23. Baluſe Hiſt. de la Maiſon d'Auvergne.

encore de marquer le cas qu'ils font de cette importante place, en la confiant à Son Alteſſe Séréniſſime le Prince de Naſſauw Weilbourg. Sans parler en effet des talents héroïques attachés à l'auguſte famille des Naſſauw, l'alliance que le Gouverneur de Bergen-op-Zoom vient de contracter avec la Princeſſe Caroline Sœur du Séréniſſime Stathouder des Provinces-Unies, feroit ſeule, s'il en étoit beſoin, un garand du zele, de l'amour & de la fidélité de ce nouveau Gouverneur pour la République, la ville & ſes habitants.

Gouvernement Eccléſiaſtique.

Les Egliſes Réformées font partie de la quatrieme Claſſe du Synode ou *Cœtus* de Zélande qui s'aſſemble les 1. d'Avril, de Juillet & d'Octobre, à Bergen & à Tertholen alternativement; quoique le Miniſtre, qui en eſt Préſident lors de ſa tenuë, ait le droit de le convoquer dans le lieu de ſa ſtation, comme a fait le Miniſtre du Vieux-Bois lors de l'aſſemblée de Juillet 1754.

L'Egliſe

L'Eglise Françoise Réformée est soumise au Sinode Vallon des Provinces-Unies: & afin de ne rien laisser à désirer aux curieux de telle religion qu'ils soient, j'ajouterai que les Ecclésiastiques Romains relevent de l'Evêque d'Anvers, mais que les Marquis jouïssent du droit de Patronat sur leurs églises & leurs personnes.

Quoique j'aie tâché de renfermer dans ce Chapitre tout ce dont un abregé est susceptible sur le gouvernement de la Ville, j'avertirai néanmoins mes lecteurs, que ceux d'entre eux qui désireront de plus amples éclaircissements sur les coutumes & usages de *Bergen-op-Zoom*, doivent avoir recours à Du Rouk (67) aux sentences arbitrales du Duc Philippe & à celles de l'Empereur Charles V.

CHA-

(67) Compend. sur les coutumes de Bergues.

CHAPITRE NEUVIEME.

Des Eglises, Palais & Monuments publics.

LA piété des Seigneurs de *Bergen-op-Zoom*, aïant saisi avec ardeur les occasions de se signaler, le païs fut rempli d'Eglises, de Chapitres & de Monasteres. Leur Capitale éprouva spécialement l'effet de leur magnificence: & si l'on voit peu aujourd'hui de ces témoignages sensibles de leur dévotion, on doit l'attribuer aux suites funestes des guerres qui ont désolé le païs, ou des siéges dans lesquels les habitants ne durent leur propre salut qu'à leur valeur. Outre les paroisses, il y avoit en effet des couvents d'Augustins, de Récollets & de Capucins, ainsi qu'un chapitre de Chanoinesses réunies sous le nom de Sainte Marguerite. S'il est quelques-uns de ces édifices qu'on ne puisse plus reconnoître, *Origine des Eglises.*

la

la fureur des armes les a détruits, ou l'intérêt public les a consacrés à d'autres usages, comme je le ferai remarquer dans le cours de ce Chapitre.

Grande Eglise. La principale Eglise de la Ville doit, comme je l'ai dit plus haut, (68) sa fondation à Sainte Gertrude fille de Pepin de Landen & Sœur de Begga. Elle fut bâtie en 1654, & Saint Amand Evêque de Tongres fit la cérémonie de sa dédicace en la consacrant à l'honneur de la Vierge, ainsi que l'assure Aubert Miræus, lorsqu'il met les mots suivants dans la bouche de Hildegonde Comtesse de Stryen. *Attuli ad dictam Ecclesiam allodium meum, quod in terrâ meâ de Stryen, gloriosus Rex Zuedeboldus olim perdonaverat, in primis ipsam Ecclesiam de Stryen, quæ est consecrata in honorem Mariæ Virginis*, montem littoris, *ubi Beatissima* Gertrudis *corporaliter conversata est, & cellam habuit a Beato* Amando *consecratam.* Quel-

(68) Voïez ch. 5. pag. 50.

Quelques Ecrivains ont cru pouvoir éluder toute la force du paſſage que je viens de rapporter, en appliquant ces différentes circonſtances, à l'Egliſe de S. Gertruidemberg. Mais comme il eſt conſtant d'une part que cette derniere ville n'étoit pas alors comme elle eſt aujourd'hui, ſur les bords de l'inondation, & qu'il n'y paſſoit que la petite riviere du Donge & dans les environs celle de Stryen, ce nom *Montem littoris*, ne pouvoit certainement lui convenir. D'un autre côté, l'Egliſe dont il eſt ici queſtion eſt dite avoir été conſacrée par Saint Amand, quoiqu'il ſoit certain que ce Prélat n'avoit aucune Juriſdiction ſpirituelle en Hollande. Je ne crois pas devoir rien ajouter à ces raiſons dont la ſimplicité fait la force, ſurtout lorſque ceux qui ſoutiennent une opinion différente, n'appuie leur ſentiment ſur aucun motif de crédibilité. Je ne pourois alors que me répandre en conjectures, ſeules capables d'obſcurcir les ténebres

déjà assez épaisses dans des tems reculés.

D'autres se rapprochant un peu plus des circonstances du texte cité, veulent qu'il doive s'entendre de la chapelle qu'on voïoit autrefois près du *Kyk in de pot.* Elle a été en effet bâtie par Se. Gertrude, (69) consacrée par Saint Amand & dédiée à la Vierge, lors qu'ils prétendent qu'il est de notoriété publique que l'Eglise principale de *Bergen-op-Zoom* a été mise sous l'invocation de Sainte-Gertrude sa glorieuse fondatrice.

Il est vrai que, si on leve la planche qui se voit au-dessus du Portail, & sur laquelle les Protestants ont mis cette inscription si convenable à un temple du Dieu vivant, *Domus mea* (70) *Domus orationis vocabitur*; on trouvera qu'elle en couvre une autre conçue en ces termes: *S. Gertrudis, hujus terræ quondam Domina, interveni pro populo tuo.*

Mais

(69) Du Rouk c. 8. pag. 229.
(70) S. Marc. c. 2. V. 17.

Mais qu'en pouroit-il résulter ? On n'en concluroit certainement pas que ces mots y ont été gravés lors de sa fondation, & pour conserver la mémoire de sa dédicace: car l'Eglise n'a jamais cru ni devoir ni pouvoir canoniser les personnes vivantes, ni permettre par conséquent qu'on mît des temples sous leur singuliere protection. Ainsi comme cet Edifice est l'ouvrage de Sainte Gertrude, il est donc plus raisonnable de croire que cette ancienne Eglise a dabord été dédiée à la Vierge Marie, & que cette espéce d'invocation en l'honneur de Sainte Gertrude, n'a commencé à être proposée à la vénération des habitants, que lorsqu'en 1442 le Seigneur Jean de Glimes renouvella ce superbe édifice; si l'on n'aime mieux en attribuer l'invention à Antoine de Glimes, qui en 1535 y fit travailler de nouveau, pour le conduire à ce haut degré de perfection où les siécles passés l'ont admiré.

Ecoutons le célebre le Roi : (71) ses paroles sont trop claires pour laisser quelque doute dans l'esprit. *Constans traditio est memoratam. Sanctam*, (Gertrudem,) *quæ in hoc tractu pluribus laudibus donabatur*, primitivam Ecclesiam *condidisse, eodem quo hodierno stat loco, atque a Sancto* Amando *consecratam.* Il est donc clair que Sainte Gertrude en a été la fondatrice, elle n'a donc pas pu en être la patrone dès l'origine. Mais quelle étoit cette Gertrude? c'est ce que le même Auteur explique ensuite, *Præterea*, dit-il, *Sanctam* Gertrudem *Bergarum fuisse Dominam, indubiis notis colligi datur apud Miræum in not. Eccl. Belg. c. 62. ex Diplomate Ottonis I. Imperatoris.*

Il est suffisamment prouvé que la donation de Hildegonde ne peut regarder que la principale Eglise de *Bergen-op-Zoom*; qui en 1742 fut érigée en Collégiale (72) par Jean de Glimes qui y établit

(71) fol. 448.
(72) Dict. de Morery.

établit un Doïen & huit Chanoines. Toutes ces Prébendes ſubſiſtent encore, & même à preſent l'Abbeſſe de Nivelle, comme repréſentante Ste. Gertrude, diſpoſe des canonicats & des dignités de cette Egliſe, en faveur des ſujets de la religion réformée qu'elle juge dignes d'en être pourvus.

Le vaiſſeau de cette maiſon de priere étoit autrefois tres vaſte, mais il eſt maintenant conſidérablement diminué, depuis que toute ſa partie Orientale, que les Seigneurs avoient fait bâtir & où ils avoient choiſi leur ſépulture, a été détruite par les efforts que fit le Marquis Spinola pour s'emparer de la Ville.

Cette Egliſe eſt deſſervie par trois miniſtres réformés, depuis que le 8 Novembre 1580 la religion dominante s'empara de toutes les Egliſes, en les ôtant aux Catholiques; avec d'autant plus de raiſon, que ceux-ci avoient à peine permis le 26 Septembre 1578 que l'Archiduc Matthias lui en accorda une

pour y vaquer à ses exercices de piété.

Eglise Françoise & Lutherienne. La seconde Eglise étoit anciennement un couvent de religieux Récollets. Les Protestants la rendirent réformée & nationale, jusqu'à ce que la multitude des François expatriés, qui professoient la même religion, engageât la ville à la leur céder. C'est donc à tort que plusieurs la regardent encore aujourd'hui comme une Eglise Wallonne: car elle doit son institution, à la tendre pitié dont les Etats-Généraux furent émus à la vuë de tant d'Eglises que Louïs XIV dispersa, en révoquant le fameux Edit de Nantes, ce boulevard de la Réforme en France. Il sera impossible de douter de ce que j'avance, si l'on jette les yeux sur la résolution que prirent alors Leurs Hautes Puissances. Asiles des infortunés, protecteurs tout à la fois & vangeurs de l'Eglise opprimée & des Chrêtiens persécutés, le jeudi 12 Juillet 1685, elles formerent cet arrêté si digne de leur pieuse compassion. „ Après

„ Après une mûre délibération, nous
„ avons trouvé bon & persisté comme
„ nous persistons encore, à ce que la
„ résolution prise le 16 Juin 1685 soit
„ exécutée par le Magistrat de *Bergen-*
„ *op-Zoom*; savoir, qu'il procédera avec
„ le Consistoire à la vocation d'un Pas-
„ teur François. Mais pour prévenir
„ toute sorte de désordres & d'inconvé-
„ nients, il sera formé un Consistoire
„ François séparé du Flamand. . . . . . .
„ dépendant du Synode Wallon, selon
„ la pratique ordinaire des Provinces-
„ Unies ".

C'est à cette résolution aussi importante que glorieuse que doit se rapporter l'introduction des François dans l'Eglise qui étoit autrefois desservie par les Peres Récollets: elle ne peut donc être regardée que comme Françoise, & la désigner sous la dénomination de Wallonne, c'est à la fois en changer l'origine & obscurcir un des plus éclatants témoignages de la tendre piété des suprêmes modérateurs

de la République. J'avouerai cependant que, dans les premiers tems où elle fut consacrée à l'usage de ces Réfugiés, on y plaça des Ministres Flamands, mais qui y faisoient leurs fonctions dans la langue de ceux pour lesquels elle avoit été accordée. Mais bientôt la France fournit des Pasteurs d'autant plus dignes d'éclairer leurs freres, que l'épreuve de la persécution les avoit épurés, & cette succession n'a plus été interrompue. Les le Noir, les Morin, les Govin, les Ville-neuve qui ont desservi successivement cette assemblée, y ont laissé leur mémoire en bénédiction. Si donc aujourd'hui elle se voit sous la conduite du Sr. Goglin Hollandois de naissance, on doit se rappeller qu'outre qu'il est fils de réfugié François, le zele qu'il a témoigné pour ce troupeau désolé pendant le siége de 1747 a paru mériter, disons plus, exiger qu'on lui confiât des ouailles qu'il avoit si généreusement servies aux périls de sa fortune & de ses jours.

Comme

Comme au mois de Décembre 1702, les Luthériens obtinrent de la Régence la permiſſion de faire leur ſervice dans l'Egliſe Françoiſe; pour qu'ils ne ſe fuſſent pas un mutuel obſtacle, on éleva un mur, qui en ſépara le vaiſſeàu en deux, & chacun eut ſon temple particulier. Celui-ci eſt à préſent adminiſtré par Henri Meyer, qui dans la derniere époque fatale a mieux aimé tout perdre, que d'abandonner le troupeau confié à ſes ſoins.

Chapelle Romaine. Les Catholiques Romains ont un tres bel oratoire qui ne ſe ſent plus déjà des déſaſtres que lui a cauſé le dernier ſiége. Il etoit alors ſous la direction de deux Récollets, ſavoir le Pere Jean van de Laer qui etoit attaché à cette Cure depuis plus de quarante-ans, & le Pere Antoine Beyens qui y faiſoit les fonctions de Vicaire. Leur conduite pendant que la ville étoit preſſée & ſerrée de toutes parts, fit parfaitement juger de leur zele pour leurs diſciples & de leur

fidelité pour la patrie. Je ne crains pas même d'avancer que les fatigues qu'ils ont essuiées, dans le pénible & périlleux exercice de leurs soins pastorals, ont altéré leur santé & peut-être avancé leur fin. Ils étoient alors secondés par un Prêtre séculier nommé Vaquerie, qui leur a succédé tant pour récompenser son propre mérite, que pour se conformer aux résolutions de Leurs Hautes Puissances du 8 Mai 1660, qui excluent les réguliers du droit de desservir les Eglises qu'on tolere en faveur du culte Romain, & qui avoient été publiées le dix-neuf Juillet 1730.

Mausolées. Il paroît naturel de parler ici des superbes mausolées qui se voïoient dans la principale Eglise, avant les deux accidents funestes qui les ont soustraits pour jamais à la curiosité des Voïageurs. En conserver du moins une idée, c'est rendre un hommage légitime aux grands hommes, dont leur siécle avoit cru devoir conserver ainsi la mémoire.

Je

Je ne parlerai point ici des premiers Comtes de Stryen. Fondateurs du Couvent des Guillelmites à Huybergen, ils y avoient choisi leur sépulture: c'est-là qu'il faut se transporter pour voir leurs mausolées, & admirer leur Majesté. Si quelqu'un souhaite de connoître l'origine de ce célébre monastere, ces paroles de le Roi lui suffiront (73) *Cæterum primitus in* Huybergam *exiguum oratorium Deiparæ fuit*, *quod* Arnoldus de Lovanio, *jure uxorio Bredæ & Bergarum ad Zomam Dominus*, *in monasterium ordinis Guillelmitarum convertit circa annum* 1277: *voluitque ultimis tabulis* &c.

Lorsqu'on acheva de détruire la partie orientale de la grande Eglise, un Bourgeois nommé Coppens eut la louable curiosité de recueillir les Epitaphes, à mesure qu'on levoit de terre les cercueils qu'elle renfermoit, & qui pour la plûpart etoient ceux des Hauts Seigneurs

(73) Le Roi c. 14. fol. 141.

gneurs de *Bergen-op-Zoom* qui furent portés & déposés dans la chapelle du Château. Comme ce zelé patriote a bien voulu me faire présent de sa collection, que je garde précieusement, je dirai qu'on y admiroit surtout les mausolées dressés en l'honneur de Marguerite de Rouvroi & de Marguerite de Saint-Simon, de Jean de Glimes, de Philippe de Bergen, d'Adrienne de Brumen & de son Epoux Jean de Bergen & de Walheim Chevalier de la Toison d'or, d'Antoine premier Marquis, de Louïs & de Jean II. dont l'épitaphe, étant relative aux troubles qui ont donné dans ces climats un vaste champ à la pureté de la religion, me paroît digne d'être transcrite.

„ Ici dort Messire Jean second, Mar„ quis de Berghes, Comte de Walheim, „ Chevalier de l'Ordre, Conseiller d'E„ tat, Gentilhomme de la chambre du „ Roi, Gouverneur, Capitaine-général „ & Grand-Bailli du Hainaut, Capitaine „ de

„ de la Citadelle en Cambrai, lequel, à
„ la grande requête de tous les Seigneurs
„ de par deçà & pour obvier aux hor-
„ ribles troubles qui menaçoient ces païs;
„ se transporta vers le Roi en Espagne,
„ où le XI mois après son partement,
„ il fina fort catholiquement ses jours
„ en la ville de Madrit le XXI de Mai
„ XV^c XVIII & le XXXIX de son âge:
„ qui pour ses singulieres vertus fut uni-
„ quement aimé & estimé de tous, &
„ sa mort autant universellement regret-
„ tée que de nul Prince dont il soit mé-
„ moire: laissant Madame Marie de
„ Lannoy sa femme Vefve bien désolée,
„ avec laquelle il vesquit en paix, ac-
„ cord & amour non croïable l'espace
„ de XVII ans, sans que Dieu leur oc-
„ troïât génération; chose fort regret-
„ table que d'un pair si parfait il n'est
„ sorti lignée, qui peut représenter leurs
„ estimables vertus. Prié Dieu pour
„ son ame ".

Il étoit sans doute déplorable qu'une

partie ſi précieuſe de ce pompeux Edifice eut été détruit: mais le reſte aïant été ruiné en 1747, tous les ſomptueux cataphalques qu'il renfermoit ſeroient en oubli, ſi je ne rappellois ici ceux du Droſſard de Ryt de la maiſon de Romersvale, (74) du fameux Brucius, des deux Freres Paulus & Marcellis Bax, de Philippe Le Roi, de Du Rouk, du Comte de Bruce, de Morgan & de tant d'autres perſonnes diſtingués, auxquels le mérite, la ſcience ou la valeur avoient aquis des droits ſi légitimes à l'immortalité.

Qu'on me permette de me rappeller à ce ſujet les beaux vers d'Auſone.

Miremur periiſſe homines? Monumenta fatiſcunt.
Mors etiam ſaxis, marmoribus que venit.

J'ai toujours admiré cette ſolide penſée, dont la perſuaſion fait aiſément convenir avec le Sage, que quoique l'homme

(74) Le Roi fol. 134.

me entreprenne pour ſe rendre ſupérieur aux ſiécles, il eſt forcé de reconnoître qu'une volonté ſuprême condamne tout à rentrer dans l'oubli dont ſa ſeule parole l'a tiré.

Entre ces ſuperbes monuments, ceux qui avoient été élevés à la gloire des Seigneurs tenoient certainement le premier rang. On ſe reſſouvient ſans doute qu'ils étoient pour la plûpart dans cette partie orientale de la grande Egliſe, qûi a été ruinée, & dont l'emplacement a été emploïé à d'autres uſages capables d'embellir la Ville. Dans ce changement, les caveaux furent ouverts & les tombes levées furent déposées dans la chapelle du Palais.

Palais des Seigneurs.

Ce Palais, où les Marquis faiſoient leur réſidence, eſt tres ancien & tres ſpacieux. Il renferme nombre d'appartements auſſi commodes que ſuperbes: & qui le parcourroit, jugeroit facilement qu'on y peut loger pluſieurs Princes à la fois. Comme la plûpart de mes

lecteurs ne feront pas à portée d'en décider fur les lieux, je les affurerai qu'au mariage du Prince de Zultzbach, outre les Séréniffimes Epoux & leur Cour brillante, j'y ai vu demeurer en même tems la Princeffe de Zultzbach Abbeffe de Thoar, la Ducheffe d'Aremberg, les Princes d'Auvergne le Cardinal, & le Coadjuteur de Strasbourg; les Princes de Rubempré & de Hornes, les Comtes & Comteffes de Maldegen, de Lannoi &c. il leur fera aifé de s'en figurer l'étenduë & la grandeur, par cette ébauche que j'en trace.

Il paroît vraifemblable qu'un Seigneur de la maifon de Glimes ou l'a confidérablement augmenté ou l'a totalement réédifié, puis qu'on trouve les armes de cette illuftre maifon gravées fur le portail & en différents endroits du bâtiment qui fubfifte de nos jours. Les grilles des fenêtres font auffi admirables par leur forme, (74) que

(74) n. March. S. R. I. fol. 485.

que ſurprenantes par leur ſingularité. On y voit une tour qui mérite certainement l'attention d'un curieux: ſon élévation ſe portant toujours en s'élargiſſant, fait que le moindre vent la met en mouvement, de façon que s'il augmente il ſemble à tout moment que le voiſinage en aille être écraſé. Elle étoit autrefois terminée par une Eguille dont la hauteur fabriquée dans le même gout ſembloit redoubler le péril. Il ſeroit ſans doute à ſouhaiter qu'un pareil monument ſubſiſtât encore de nos jours: mais en 1708 le Comte d'Auvergne voulant tranquilliſer ſes ſujets ſur les fraïeurs dont ils étoient agités, fit abattre cette éguille, pour les raſſurer en partie; car il ne put jamais ſe déterminer à raſer la Tour qui eſt aujourd'hui couronnée d'une plateforme entourée d'une baluſtrade qui permet de s'y promener en ſureté.

La Chapelle de ce ſuperbe Palais, ſert d'égliſe aux Catholiques Romains. Elle n'avoit point eu d'emplacement fixe, depuis

puis que le Prince d'Auvergne l'avoit changé pour donner du jour aux appartements: jusqu'à ce qu'en 1711 la Duchesse d'Aremberg l'a plaça dans la salle dite de Saint Christophe. Quoique celle-ci soit d'un tres bon gout, l'ancienne la surpassoit de beaucoup, & étoit garnie d'une belle tribune & d'un buffet d'orgues qu'on ne faisoit pas difficulté de comparer à celui du fameux château de Versailles.

Il est dans la Cour une chambre voutée, destinée à conserver les Archives contre la voracité des flammes: mais elle n'a pu les soustraire à l'avide ardeur de piller, qui en 1747 animoit le soldat François. Les papiers y furent renversés & jettés pêle-mêle: on s'y arrêta peu sans doute, mais quand la tranquillité fut rétablie on chercha envain une somme de six-mille florins qui avoient été cachés dans le bas des armoires.

L'Hôtel de Ville. Ce Palais est le lieu où les Hautes Jurisdictions du Marquis tiennent leurs assem-

ſemblées: mais la Régence a un Hôtel de Ville magnifiquement bati en pierres de taille. On lit ſur le frontiſpice de ſon portail cette glorieuſe deviſe, *Mille periculis ſuperſum.*

Entre ceux qui ſe donnent journellement carriere, pour en faire une juſte application, les uns prétendent qu'elle a rapport au fameux incendie de 1397 voulant qu'elle fut cet Elephant préſervé, & le ſoutiennent avec d'autant plus de vraiſemblance que le Dragon, cet autre édifice qui eut le même bonheur, ſe trouve au côté droit de la maiſon de Ville. Les autres au contraire aſſurent que cette inſcription eſt moderne, & fondent leur opinion ſur ce que la maiſon appellé l'Eléphant, lors de l'embraſement de la ville, diſent-ils, étoit dans le *Cremeſtraat.* Pour moi ſans diſcuter les raiſons des uns & des autres, je ferai remarquer qu'en quelque tems que cette inſcription ait été miſe, elle eſt d'un augure favorable, puis que même en 1747 ce

ce ſuperbe édifice fut à peine endommagé.

On y voit dans ſa ſalle principale le portrait du Comte d'Auvergne, qui y fut placé par réſolution du 7 Février, en reconnoiſſance de ce que ce Seigneur avoit daigné en gratifier la Ville en 1704. Le Magiſtrat ne borna pas-là les preuves de ſa gratitude, mais il fit encore préſent d'une Médaille d'or, à l'Ecuier, & d'une ſomme de cinquante florins au Valet de chambre du Prince qui leur donnoit cette marque de ſon amitié.

Le Gouvernement. On a pris le bel emplacement qu'occupoient autrefois les Chanoineſſes de Sainte Marguerite, pour en compoſer le logement du gouverneur. Rien n'a été épargné pour le rendre digne de ceux qui devoient l'occuper: il forme même encore un tres bel edifice, quoique ſa *chapelle*, ſa tour & ſon horloge aient été totalement détruits dans le dernier ſiége.

Ce fut auſſi dans ce tems malheureux que le Poids de la Ville, ainſi que nombre d'édifices publics, tels que la *Boucherie*,

rie, les moulins & autres qui appartiennent aux Seigneurs furent renversés; mais la chambre des Domaines, auſſi attachée aux intérêts de ſes maitres qu'à l'embéliſſement de leur Capitale, a déjà réparé tous ſes déſordres.

La Ville a voulu que les étrangers admiraſſent ſa ſplendeur juſques dans les expreſſions de ſa charité. C'eſt pourquoi outre diverſes Prébendes que les Marquis ont fondé en faveur des vieux domeſtiques, la Régence a fait batir une maiſon pour ſervir de retraite aux vieilles gens & une autre pour retirer les pauvres orphelins: c'eſt ainſi que ſes ſoins ſe ſont attachés à ſoulager ces deux âges dont l'éloignement ne les rend que plus dignes d'un ſecours étranger. *Autres Edifices.*

On conçoit aſſez qu'une ville militaire comme l'eſt aujourd'hui *Bergen-op-Zoom* a une place d'armes: mais le lecteur me ſaura gré de lui apprendre que formée d'une partie du terrain qu'occupoit la partie orientale de la grande Egliſe, elle n'eſt

n'est devenue aussi belle & aussi spacieuse qu'elle se voit à present, que depuis qu'en 1752 on l'augmenta considérablement en détruisant plusieurs maisons particulieres dont le voisinage en la resserrant diminuoit la beauté de l'agréable coup d'œil qu'elle offre aux vóïageurs.

Il ne sera peut-être pas inutile d'ajouter qu'on trouvoit autrefois dans cette capitale non seulement une bourse pour les Marchands, mais encore une *maison* particuliere pour les Villes anséatiques: ce qui ne peut manquer de confirmer ce que j'ai dit plus haut (75) que le commerce y étoit autrefois tres florissant.

(75) V. pag. 170. ch. 7.



CHAPITRE

CHAPITRE DIXIEME.

Fontaine Singuliere.

CEux qui auront entendu parler de la fontaine célebre, qui ſe trouve ſur les bords de l'Eſcaut hors des fortifications de *Bergen-op-Zoom*, & qu'on appelle communément la fontaine de Sainte Gertrude, ne s'attendront certainement pas que je prétende en faire mention dans cet Abrégé, pour accréditer ou pour détruire les préjugés vulgaires. Tout en eſt merveilleux, tout y tient du prodige; la vertu ſeule de celle qui lui donna ſon nom en a fait jaillir l'eau aux yeux des ſpectateurs ſurpris, & lui a en même tems imprimé une vertu ſurnaturelle qui ſe manifeſte encore chaque jour, diſent quelques habitants; ſur tout ceux qui ſont attachés à la religion Romaine. Il en eſt à la vérité d'autres qui, donnant dans un extrême oppoſé, ſe perſuadent avec

Idée de ce Chapitre.

avec peine les étonnantes propriétés, que lui attribuent des Auteurs, qui ſur toute autre matiere peuvent en eſpérer une créance aveugle. Mes lecteurs ſeront certainement également diviſés, & je dois plaire aux uns & autres tant que la vérité n'eſt point en péril. Notre ſiécle, on le ſait, paroît ſe partager en deux eſpéces de génies, qui ſe rapprochent d'autant plus dans l'effet, que les moïens qu'ils emploient ſemblent les éloigner d'avantage. Les uns ſont trop crédules pour rien nier; & les autres trop orgueilleux pour rien croire. Double & fatal aveuglement qui d'un pas égal fait parvenir les uns & les autres à l'erreur! Qu'il en eſt peu cependant, avouons-le à la honte de notre age dont on vante ſi hautement les lumieres, qui ſachent prendre un juſte milieu, & s'y maintenir ſans jamais pancher ni d'un côté ni de l'autre?

Pour ne rien oublier de ce qui peut obtenir quelque conſidération à la Ville

dont

dont je donne l'abrégé, &. cependant ne m'expoſer à aucun de ces défauts qui armeroient au moins une partie du Public contre moi; je vais rapporter les paroles de Le Roy. Cet Auteur ſera-t-il univerſellement écouté ſur ce point? Le reſpect qu'on ſemble lui avoir voué ſur tant d'autres, me mettra du moins à l'abri de tout reproche. C'eſt ainſi qu'il parle (76).

Iuſuper fuit virginis hujus ſacellum ad annum uſque milleſimum ſexcenteſimum vigeſimum ſecundum extrà muros oppidi, Burgvlietum verſùs, quod quamvis pro majori parte bellicis turbis dirutum, frequenter, potiſſimum autem Sanctæ Gertrudis feſto, reſidui Catholici viſitare ſolebant & circumire, quem & oblationes facere: ſæpeque in foraminibus parietum ablati nummi reperti. Verum, poſt obſidionem BERGARUM *ductu Marchionis Ambroſii Spinolæ inchoatam, anno videlicet prædicto, Burgvlietani*

Sentiment de Le Roi ſur cette fontaine.

(76) N. S. R. I. pag. 479.

vlietani dictum fanum penitùs exciderunt, ſimulque collapſa antiqua ſtructura lapidaria fontis juxtà quem erat. Porrò Princeps Auriacus reſtaurari & ſecto lapide circumdari juſſit anno 1631. Fons ille ſpectabilis, eò quod in ipſo maris littore ſcaturiens, æſtuque ſæpius turbidus, limpidiſſimam conſervet aquam.

Il faut remarquer, pour l'intelligence de ce paſſage, que quand Le Roi repréſente cette fontaine ſur le bord de la mer, il n'entend que les rives de l'Eſcaut, qu'il honore du nom de Mer, tant par la vaſte étenduë des eaux que ce fleuve roule dans ce canton, que parceque ſujet à la haute marée, il rend ſomaches les eaux des environs: ſans cependant ſoumettre à cette loi rigoureuſe la glorieuſe fontaine dont je parle.

Je n'ai tranſcrit les paroles de cet Auteur, que parcequ'il nous enſeigne l'origine de cette fontaine, ſa ſituation, la confiance ou fondée, ou ſuperſtitieuſe ſi l'on veut, qu'on y a eu & que l'on peut

peut y avoir, les désastres qu'elle a essuïés lors de l'entreprise qu'Ambroise Spinola forma envain contre la ville en 1622, & enfin le soin que Frederic-Henri Prince d'Orange de glorieuse mémoire, prit de la rétablir & de l'orner en 1631, pour la conserver à la postérité.

Estime qu'en faisoient les Grands & les Médecins.

Si Son Altesse en faisoit tant de cas, c'est que connoissant ses qualités avantageuses, elle en faisoit transporter à la Haye pour s'en servir journellement à sa table: ce que les Ambassadeurs de France imitoient. Il n'est donc point sans doute question de préjugés: ces grands hommes y étoient supérieurs. La salubrité de ses eaux etoit connue, & elles etoient recherchées. Les Médecins eux-mêmes se firent long-tems un devoir d'en ordonner l'usage à leurs malades, surtout depuis qu'ils eurent expérimenté qu'en les mêlant avec du vin de Rhyn & du sucre, elles égaloient en vertu les eaux salutaires de Bornvaallen en Allemagne.

Les effets inopinés que l'eau de cette fontaine avoit produits, avant qu'on eut tenté d'étudier sa nature, auront sans doute donné lieu à cette foule de guérisons miraculeuses, qu'on n'a cessé de lui attribuer pendant des siécles, & dont bien de nos contemporains pensent être redevables à la Sainte dont elle porte le nom. Une expérience trop constatée nous apprend qu'un sentiment adopté avec chaleur ne connoît plus de bornes, & se porte toujours à l'excès surtout dans l'esprit du peuple. C'est de-là sans doute que ne croïant pouvoir être trop liberal, les païsans de cette contrée s'imaginent que le sable même des environs partage la vertu que Sainte Gertrude a imprégnée dans l'eau. Aussi accourent-ils de fort loin pour faire provision de ce sable, qu'ils reportent chez eux, même à grands fraix s'il est nécessaire: & ils en jettent sur leur terre, en serrent dans leurs granges, en parsément leur maison, en répandent enfin partout d'où leur intérêt

Vertus attribuées au sable.

ou

où leur commodité les oblige ou les engage de mettre en fuite les rats & les souris. Est-ce une erreur? je le répete, il est facile de s'en convaincre par une expérience naturelle. Que d'effets surprenants de la Providence! Ils ne nous frappent pas pour la plûpart, parcequ'ils ne paroissent pas dépendre d'un lieu, d'une circonstance. Dieu seul auteur de tous les dons, les distribue cependant quand & comme il lui plait.

Mais quelques soient ses vertus occultes, il n'en feroit pas moins à souhaiter que cette eau, merveilleuse même dans ses effets connus, se fut conservée dans toute sa pureté. Mais si le Général Coehorn en travaillant aux fortifications en a diminué l'abondance, en détournant sans doute ou en interrompant quelques-uns des canaux qui servoient à son écoulement: la découverte de quelques autres rameaux qu'on a cru y devoir joindre a considerablement altéré sa bonté. Deux moïens ainsi opposés lui a-

Les causes de décadence.

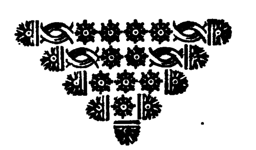
voient été funestes, lorsque le triste siége de 1747 mit le comble à son dépérissement. Ce fut alors en effet que le couple ou pavillon que le Magistrat de la ville avoit fait construire trente ans auparavant, fut totalement détruit, soit par le canon de l'ennemi, soit par celui de la place, chargé d'en écarter ceux d'entre les Assiégeants qui connoissant ses heureuses propriétés cherchoient à y avoir recours.

Mais la ville rendue, & les habitants libres de pleurer sur leurs masures, virent bientôt qu'ils ne connoissoient encore qu'une partie de leurs maux, l'ébranlement que les mines des François avoient causé dans les terres avoient comblé la plûpart des sources, & l'ardeur d'un soldat avide de découvrir les plombs pour étancher la soif de son avarice, avoit confondu de sang-froid tout ce qui etoit echapé à sa fureur.

Funestes suites de la guerre qui ont enlevé

enlevé à Bergen-op-Zoom cet ornement d'autant plus flatteur qu'il étoit plus salutaire! Je ne doute pas que la vigilance du Magiſtrat ne travaille à remettre cette fontaine dans ſon premier luſtre. A la vuë de ces funeſtes débris., mes yeux ſe couvrent de larmes: il me ſemble voir nos ennemis ſe rejouïr, & ſe rappeller que dans les Livres Saints, (77) le Ciel voulant punir un païs ordonnoit la deſtruction de ſes fontaines. Le cours de celle-ci n'eſt que ſuſpenduë, Ennemi jaloux: modere ta joie, & tu perdras dans peu juſqu'à l'ombre de ton eſpoir.

(77) Liv. des Rois. c. 19.



CHAPITRE ONZIEME.

Grands hommes & savants que Bergen-op-Zoom *a enfantés ou nouris.*

Illustres Etrangers,

SI l'on a fait quelque attention à ce que j'ai dit (78) de la salubrité de l'air qu'on respire à *Bergen-op-Zoom*, des agréables perspectives qui l'entourent, du concours favorable des éléments qui ne semblent s'y trouver opposés (79) que pour se purifier l'un par l'autre; on ne sera nullement étonné que cette ville ait toujours renfermé des gens de la premiere distinction qui se sont fait gloire d'y établir leur domicile. Combien même n'en pouroit-on pas compter de la plus haute naissance & d'un mérite réel qui l'habitent depuis 1749: où remise de toutes ses pertes, elle paroit dans son ancien eclat? J'y ai vu moi-même plus de cent fa-

(78) V. chap. 2. pag. 19. (79) Id.

familles illustres par leurs aïeux, ainsi que par leurs talens & leurs vertus. Afin qu'on ne puisse me soupçonner de partialité, entre les principales, je citerai les Princes d'Auvergne & de Zultzbach qui s'y sont succedés, la Princesse de Portugal, le Prince Tarquin, qui y vivoit en 1667: & qui tous charmés des agrémens du lieu y avoient fixé leur résidence.

L'histoire de ce dernier, & celle de son Epouse mériteroient sans doute une place dans cet abrégé, si elles n'étoient suffisamment connues dans ces contrées, où l'on s'en rappelle encore avec étonnement les circonstances merveilleuses même dans les infortunes extraordinaires. A ce nom, je ne püis m'empêcher de faire remarquer qu'on doit moins blâmer que plaindre ceux qui veulent connoître une fatalité inhérente à certains noms : l'expérience accrédite souvent ce préjugé. Celui-ci malheureux chez les Romains, l'a-t-il moins été dans ces

climats? Les Charles fortunés en Allemagne, n'ont-ils pas été perſécutés en Eſpagne? & la Couronne teinte du ſang des Henri en France, n'a-t-elle pas vacillée ſur les têtes, & n'eſt-elle pas enfin tombée des mains des Jaques en Angleterre? On doit cependant penſer que je conſidere ici les faits, ſans jetter les yeux ſur leurs cauſes: & bien éloigné de donner dans cette eſpéce de ſuperſtition qu'on auroit pu me ſoupçonner d'applaudir, je conſeillerai ſimplement à ces gens entêtés de feuilleter les annales pour annoblir leurs familles en obſcurçiſſant leurs Ancêtres, de ne point s'attacher à ces noms, contre leſquels la Fortune, par un décret ſans doute de la Providence, ſemble toujours armée.

Le Prince Tarquin n'etoit point de ce nombre, & les grands Seigneurs qui ont habité *Bergen-op-Zoom*, peuvent le voir ſans rougir prendre rang parmi eux dans ce Chapitre. Mais ſi tant de perſonnes illuſtres ſe ſont fait, pour ainſi dire, un

plaiſir

plaisir de s'unir dans cette ville, pour jouïr des avantages que la nature libérale s'est plu à lui départir,; on ne peut nier qu'il n'en soit rejailli sur elle-même un lustre qui la rendra respectable dans tous les âges.

Cet honneur lui seroit cependant en quelque façon étranger, si ses propres habitans, en prenant leur naissance dans son sein n'avoient concouru avec autant de succès à le soutenir. Le caractere particulier que je leur ai attribué (80) sur le témoignage des plus célébres historiens, a sans doute dû rendre cette ville fertile en personnages qui tendissent à l'Héroïsme. Le laurier couronne également le guerrier & le Savant. Le Héros séme & le Lettré recueille, & c'est ainsi que l'un par l'autre ils s'assurent une vie dans la postérité la plus reculée. C'est cette aimable union que je vais rapprocher sous les yeux de mes lecteurs, & ils y verront que si Mars a adopté

Citoiens respectables.

(80) V. ch. 6.

adopté les habitants de *Bergen-op-Zoom*, (81) ils n'ont pas moins été favorisés d'Apollon.

Entre ceux qui ont réuni les vertus ou chrétiennes ou militaires ou politiques aux talens de l'esprit, les Princes d'Auvergne Maurice, Frederic-Constantin & le Cardinal méritent sans doute le premier rang. Fils du Comte & de la Princesse de Zollern, ils naquirent à *Bergen-op-Zoom* & se distinguerent dans l'Europe par un savoir éminent. Les deux premiers firent servir les lettres d'ornement à leur courage, & le troisieme en illustrant l'Eglise, vit sa science & ses vertus réunir sur sa tête les plus éclatantes récompenses. Si en effet la France l'éleva à l'Archevéche de Tours en 1719, elle ne le transféra à Vienne en 1730, que pour obtenir du Pape en 1740 qu'il seroit honoré de la Pourpre Romaine, par sa nomination au Cardinalat.

A

(81) V. ch. 6.

A ces grands hommes on peut unir les descendants du Gouverneur Hofvegen, le Comte de Falaise, les Sieurs de Chavonne mort à son gouvernement de Bonne-Espérance le 8 Fevrier 1724; de Colliard Comte qui termina ses jours à Constantinople le 6 Mars 1725: de Prit-Zelwitz Lieutenant-général & Colonel d'un Regiment de Cavalerie enterré à *Bergen* le 27 Août 1726, Turcq, Kindschot, & plusieurs autres qui pouvoient d'autant plus se glorifier d'avoir pris naissance dans la ville, que leur vie n'avoit qu'illustrer leur origine.

Les Cornets de Groot, descendants de Hugo de Groot se sont aquis une réputation immortelle autant par les armes que par leur amour pour les lettres. On a vu dans cette illustre famille la veuve du Drossard Hugo Cornet de Groot se faire autant admirer par son esprit qu'applaudir par son éloquence. Cette glorieuse femme peut se flatter d'avoir soutenu avec éclat l'avantage qu'elle avoit

eu de tirer sa naissance de Jéremie Bartingius Professeur célébre en Théologie & né à Calais en 1554.

Elle ne fut pas cependant la seule de son Sexe, dont les talens illustrerent la ville: mais pour ne pas fatiguer le lecteur je ne citerai que la fameuse Madame Gordon de Grauw qui s'est mérité une place distingué parmi les Poëtes de son siécle.

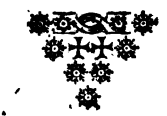
En un mot il n'est point de genre de littérature auquel *Bergen-op-Zoom* ne puisse offrir des modeles parmi ses habitans. Jean Latomius se distingua par ses poësies: Marcus Zuérius Boxhornius Rhéteur, Historien, politique, enfin Du Rouck, Samuel & Jaques Basilius & tant d'autres dont le concis d'un abrégé ne me permet pas d'indiquer les noms, tels qu'ils sont inscrits au temple de mémoire.

Mais ce que la postérité ne pouroit me pardonner, c'est si je ne rappellois à mes concitoïens qu'ils ont droit de révendiquer

vendiquer l'avantage ineſtimable d'avoir donné le jour à l'illuſtre DE RUYTER Lieutenant-Amiral-Général de Hollande. Son hiſtoire eſt trop moderne, pour que je m'engage à en donner l'abrégé. Trop fertile en événements héroïques, elle exige un détail qui ne puiſſe en ſouſtraire à l'admiration aucune des circonſtances. Il me ſuffira donc de démontrer qu'il fut citoïen du Marquiſat; & en effet il naquit en 1607 dans une petite Cenſe, qu'on nommoit alors de Groot & qu'on appelle maintenant Leeuwerk, qui eſt ſituée ſur le bord du Zoom, & diſtante d'environ un quart de lieuë de la ville. C'eſt donc *Bergen-op-Zoom* qui a enfanté & nouri ce Héros, la terreur des étrangers & l'amour de la République. Je bornerai ſon éloge aux quatre vèrs, dont ſes ennemis honorerent ſon tombeau, lors qu'en 1676 il fut tué en combattant la flotte Françoiſe commandée par M. Du Queſne.

Terrui in Oceano jam solo nomine classes,
Ter nunc in Siculis tetritus ipse rui:
Si vera inversum quondam dedit omina nomen,
Nunc rui ter, *verius omen habet.*

Ces louanges en partant d'une main ennemie ne peuvent être suspectes d'adulation. Que ne peut-on les rendre en François dans leur beauté ? mais j'avouerai que la chose m'a paru d'autant plus impossible, que la pensée ne roule que sur le nom de l'Amiral, qui semble avoir été composé de deux mots latins, pour donner matiere au jeu spirituel de l'ingénieux Auteur qui en a profité pour immortaliser ce citoien de *Bergen-op-Zoom*, cette ville si abondante en grands hommes.



CHA-

CHAPITRE DOUZIEME.

Les François attaquent & surprennent BERGEN-OP-ZOOM *en l'année* 1747.

FAtale extrêmité où réduit l'envie d'être de quelque utilité à sa patrie! *Bergen-op-Zoom*, m'a paru mériter que je transmisse sa gloire aux siécles les plus reculés. Je ne la connoissois que sous cet aspect favorable, quoique né & élevé dans son sein, quand j'entrepris cet ouvrage. C'étoit à l'ombre de ses lauriers que j'écrivois: mais helas! ces tems sont changés; & je me vois contraint de ne donner qu'une idée imparfaite de cette ville, si je ne rappelle ces jours de tristesse & de larmes, où ses remparts, orgueilleux de n'avoir jamais vu de drapeaux étrangers, vont devenir des barrieres inutiles à l'impétuosité fran-

Dessein du Chapitre.

françoiſe. Les Villes ne feroient-elles donc pas expoſées aux viciſſitudes funeſtes aux Empires même qui paroiſſoient les mieux affermis ? Rome enchaina les Rois aux pieds de ſes Conſuls, & les tems ont arraché le Sceptre de l'univers à ſes empereurs qui avoient fait rentrer dans le néant l'autorité conſulaire. Cette maitreſſe orgueilleuſe de l'univers ne s'eſt point relevée de ſa chute, mais ſi *Bergen-op-Zoom* a partagé ſa diſgrace, elle eſt bientôt ſortie glorieuſe de ſes ruines. Un ennemi valeureux déshonoreroit-il celui qu'il a vaincu, ſi ce dernier lui a généreuſement diſputé la victoire ? Non ſans doute: & Porus feroit moins renommé, s'il n'eut reconnu la ſupériorité du deſtin d'Alexandre.

Tant de motifs ſolides d'une juſte conſolation me font entreprendre de donner une idée du ſiége fameux, qui mit cette ville ſous une puiſſance étrangere en 1747. Je ne prétens pas ſuivre

vre le Journal de cette action, peut-être, quoiqu'on en ait dit & pensé, aussi éclatante pour l'assiégé que pour l'assiégeant. J'en parle en abbréviateur qui donne une idée des faits les plus exactement constatés.

Je serois faché que le Public ne fut pas instruit que, quoique je n'aïe pas été éloigné du théatre où s'est passé cette scene sanglante, & que par conséquent j'aïe pu par moi-méme en savoir les principales circonstances, je ne me trouverois pas en état de satisfaire le Lecteur, si M. JANSSEN, un des ministres de l'Eglise nationale, ne m'avoit communiqué un manuscrit qu'il a composé, & dont, sous son bon plaisir, je tirerai les détails capables de satisfaire l'esprit curieux de connoître une affaire qui a autant intéressé que surpris.

C'est pourquoi je partagerai ce Chapitre en trois articles, dont le premier donnera une idée du siége jusques

ques à la priſe de la ville, le ſecond entrera dans les motifs qui ont pu faciliter la conquête: & le troiſieme ne ſera qu'une traduction fidele du principal travail de M. JANSSEN ſur les ſuites funeſtes qu'éprouva cette ville malheureuſe, & dont il partagea l'infortune.



CHAPITRE

ARTICLE PREMIER.

Siége de Bergen-op-Zoom.

PErsonne n'ignore qu'en 1747, M. de Lowenthal Lieutenant-général des armées Françoises fut chargé par Monsieur le Maréchal de Saxe de s'avancer sous les murs de *Bergen-op-Zoom*, & d'en faire le Siége. Sànt-vliet fut d'abord investi, & le Colonel Kindschot l'aïant abandonné pendant la nuit, rien ne s'opposa à ce que le Général ennemi vint établir son camp depuis Offendreck jusqu'à la mer; ni à ce que le 12, après avoir forcé les grands-gardes à se replier, il le transporta & l'assit à la droite du Fort Moermònd distant de la Ville d'une demi-lieuë.

La France met le Siége devant Bergen-op-Zoom

Le Prince de Hesse-Philipsthal en qualité de gouverneur se renferma dans la place, & le Prince de Saxe-Hilbourg-

Commandants du Siége.

hausen

haufen à la tête de l'armée d'obſervation ſe retira dans la ligne, avec d'autant plus de raiſon que l'ennemi ſembloit porter ſes vuës de ce côté. Quelque confiance que les Etats-Généraux euſſent dans la bravoure du Gouverneur, ils crurent lui devoir donner un adjoint, & perſonne ne leur parut plus propre à défendre cette importante place que le Général Cromſtrom qui y arriva le 14 du même mois.

On ouvre la tranchée. Ce fut ce même jour que les François, quoique le canon de la place eut commencé à tirer dès le douze, ouvrirent la tranchée devant la face droite de la lunette Vrieſland, au pied du glacis. Ils appuïerent leur droite à la petite inondation qui ſe trouve devant le flanc gauche de la dite lunette, en prolongeant leurs boïaux derriere le Flagelſtand & la Juſtice juſqu'à Borgvliet.

Cette premiere diſpoſition faite, ils emploïerent juſqu'au 20 à mettre leurs

ou-

ouvrages en état, à établir leurs batteries & à recevoir comme à placer les divers ſecours qui leur arrivoient journellement; & dont ils avoient certainement beſoin: car, comme nous le dirons dans l'article ſecond de ce chapitre, à peine formoient-ils dans les commencements un corps de cinq-mille-hommes abſolument inſuffiſant pour inveſtir une place de cette étenduë. Il eſt même probable que la ſortie ordonnée par le Général Cromſtrom la nuit du 16 au 17 de ce mois auroit eu l'èffet le plus favorable, ſi le projet n'en avoit été éventé avant ſon exécution.

Mais les quatre-cents-hommes & les quatre-vint-douze travailleurs qui la compoſoient, avoient à peine gagné les paliſſades devant la lunette Utrecht, qu'accablés par le nombre des ennemis qui ſe jetterent tout-à-coup dans les boïaux abandonnés de la gauche, ils ſe virent obligés de ſonger à leur retraite. Elle ſe fit avec autant de précipitation que de

dé-

désordre, & la crête du glacis fut le seul refuge que l'on pût trouver à l'abri d'insulte.

L'Artillerie ennemie commence.

Enfin l'artillerie des assiégeants, composée de soixante piéces de canon & de seize mortiers commença le 20 vers les trois heures du matin à foudroïer la ville. L'effet ne répondit que trop à leur attente, les bombes écraserent plusieurs maisons, & les boulets rouges mirent le feu à l'église principale. Depuis cet instant fatal, la fureur de leurs efforts se signala chaque jour par des effets qui ne furent pas moins funestes malgré la bravoure qu'ils rencontroient partout.

Le 23 une nouvelle batterie de dix-huit pieces joua sur le *Kyk in de pot*; & une de huit se démasqua le 27 devant le fort Rover, comme une autre de quatre devant le fort Pinsen.

Envain tenta-t-on la nuit du 29 au 30 une nouvelle sortie devant le premier de ces deux derniers Forts. Trois compagnies de Grenadiers s'avancerent deux-

fois

fois à l'ennemi, & deux-fois repoussés, se virent obligées de regagner le glacis en désordre, qu'ils abandonnerent même sans pouvoir y revenir.

La nuit du 5 au 6 d'Août fut celle où les François donnerent le premier assaut qui embrassoit les lunettes Zélande & Utrecht. Le fruit de leurs efforts fut de se loger sur les palissades devant les bastions Coehorn & Zélande ainsi que dans les ravelins Dedem & Utrecht. Cet avantage augmenta la nuit du 15 au 16, où l'ennemi se plaça sur la face gauche de la Lunette Zélande, après en avoir deux fois repoussé les troupes qui la défendirent avec une opiniatreté si peu commune, que le Général Lely qui étoit de jour ne balança pas de les remener le matin à la charge. Mais ce fut inutilement qu'il chercha à en déloger l'ennemi. Le Général van Lewen qui le releva ne fut pas plus heureux, & l'un & l'autre ne virent des avantages momentanés que pour les perdre presque aussi-

Divers assauts.

aussi-tôt. Le nombre seul dans toutes ces circonstances sembla décider la palme: mais l'espérance de l'assaillant croissoit, lorsque tant d'actions périlleuses diminuoient une garnison qui n'étoit déjà que trop foible.

Aussi la nuit du 19 au 20 la breche de la lunette Utrecht paroissant suffisante, le Général François en ordonna l'assaut qui paroissoit lui devoir être préjudiciable, quand le feu qui prit au magasin des assiéges les mit en désordre, ranima la confiance de ceux qui attaquoient, & facilita à ceux-ci le moïen de se loger sur la breche. Le même bonheur les aïant placés la nuit du 24 au 25 sur la brêche du bastion du même nom, il ne se passa rien de fort considérable, jusqu'à ce qu'enfin la nuit du 15 au 16 de Septembre parut propre à donner l'assaut général.

L'assaut général est résolu. L'ennemi en effet qui avoit tenté inutilement d'emporter le chemin couvert, resolut d'avoir recours à la sappe, & par

par ce moïen s'étoit bientôt vu en état de tenter la descente du fossé sec. La breche d'ailleurs étoit raisonnable au ravelin Dedem, & les mines avoient renversé la gallerie opposée, & les ruines subséquentes avoient tellement rempli le fossé, que rien ne sembloit plus s'opposer à ce qu'on ne fit les derniers efforts pour s'emparer de la Ville.

Etat de la garnison.

La garnison dans cet instant critique étoit composée des régiments de Waldeck, de Saxe-Gotha, de Leeuwen, d'Evertsen, de Holstein-Gottorp, de Deutz, de Leopold-de-Regteren, & des deux Ecossois Coliear, & Majoribancks: qui formoient en tout neuf bataillons, nombre bien peu proportionné à la nécessité que requeroit une position aussi critique.

Précautions du Gouverneur.

Le Prince de Hesse Philipsthal, qui ne se faisoit point illusion sur l'état où se trouvoit la place, donna le 15 tous les ordres que la prudence pouvoit lui suggerer pour rendre le pro-

 jet

jet de l'ennemi auſſi inutile qu'il le pouvoit.

1°. Toutes les troupes eurent ordre de ſe rendre chacune au front de ſon régiment, auſſi-tôt qu'on entendroit le moindre bruit d'attaque, afin qu'on pût les emploïer ſelon que le beſoin pouvoit le requérir.

2°. Le Prince Gouverneur donna les ordres les plus poſitifs, pour que les Crénaux ſous les ravelins & dans les bas flancs des baſtions fuſſent bien garnis des canons néceſſaires ; en preſcrivant de plus qu'ils fuſſent tous chargés à cartouches, & que ceux qui étoient chargés de les ſervir euſſent à ne point s'en éloigner, afin dans l'occaſion de pouvoir faire un feu continuel & ſans interruption.

3°. On intima le même ordre aux mineurs attachés aux mines principales, ſavoir aux trois qui ſe trouvoient à la droite de la lunette Vrieſland, & à celle placée devant la deſcente du foſſé ſous les

les baſtions Coehorn & Pucelle. Il leur étoit auſſi enjoint de les faire jouer ſucceſſivement & à meſure que l'ennemi avanceroit; mais ſon impétuoſité ne permit pas de répondre à ce ſujet à l'attente du Gouverneur.

4°. Enfin les troupes, pour pouvoir fournir à tous les poſtes qui étoient menacés ou qui pouvoient ſervir d'épaulement, furent diſtribuées de la maniere ſuivante. On mit,

1°. Dans le Fort *Kyk in de pot*, quatre-cents-cinquante hommes, qui avoient en arriere le Régiment de Regteren en reſerve.

2°. Aux baſtions Coehorn, & Pucelle, au ravelin Dedem & à la ſortie Fullenius, cinq-cents-hommes:

3°. Aux poſtes détachés en avant comme à la lunette Vrieſland, cent-vint-hommes:

4°. Aux galleries de droite & de gauche, trois-cents-hommes:

5°. Au ravelin Waſſenaer & à la ſortie le Roi-Guillaume, cent-trente hommes:

6°. Au-devant dans le foſſé ſec, un poſte avancé de vint-hommes avec un officier:

7°. Sur le ravelin Anvers cent-quatre vints hommes:

8. Derriere la traverſe dans le foſſé ſec & à côté du dit-ravelin vint-hommes avec un officier.

9°. A la communication du *Kyk in de pot* à la Ville, ou à la ſortie Bruynvis, cinquante-hommes aux ordres d'un Capitaine:

10°. A la lunette Gelderlande ſur la droite, poſte de même force.

11°. A la lunette Vrieſland ſur la gauche, au chemin couvert, & aux lunettes Overyſſel & Groeningen cent-cinquante hommes.

4°. Tous ces poſtes tant intérieurs qu'extérieurs avoient reçu un commandement précis de faire pendant la nuit

un

un feu continuel, & pour cet effet la plûpart de ceux des ouvrages avoient été munis d'un double fusil.

L'Ennemi donne l'assaut ; ses progrès & la défense.

Telles étoient les sages dispositions qu'on croïoit suffisantes pour s'opposer au projet de l'assaillant, quand le 16 vers les quatre heures du matin, deux soldats du bastion Pucelle vinrent donner avis au Prince de Hesse gouverneur, & au Général Lely qui étoit de jour, que l'ennemi avoit entrepris l'assaut général, & qu'il étoit dejà logé sur le bastion qu'ils venoient de quitter.

Son Altesse envoïa sur le champ ordre à tous les régiments de se rendre sur la place d'armes devant la Cour du Marquis; & dépecha en même tems, mais successiment, trois sergents d'ordonnance au régiment de Regteren, pour qu'il eût à rentrer par la sortie Bruynvis : mais aucun de ses sergents n'étant revenu, & le régiment n'aïant point exécuté ce commandement, il est probable que ces

 hom-

hommes auront été ou tués ou interceptés.

Le Prince néanmoins, accompagné du Général Lely, de Charbonier Lieutenant-Colonel de Cavalerie & du Baron de Nieuwenheym Officier des Gardes du corps de Son Altesse Monseigneur le Prince Stathouder, se rendit à la place où les régiments comparurent. Celui de Saxe-Gotha fut placé dans la ruë qui fait face à la Cour du Marquis, & ce fut-là que s'y joignit le Général Thierry.

Les François, si l'on en croit le rapport qu'ils m'ont fait, dit M. Janssen, avoient commandé pour l'assaut soixante compagnies de grenadiers, & seize bataillons, soutenus de toute l'armée sous les armes & prête à tout événement. La premiere attaque se fit au ravelin Dedem qui fut forcé après une vigoureuse résistance; car l'ennemi enfilant le fossé sec à droite & à gauche, passa les ca-

canonieres, prit le ravelin à revers, & par cette manœuvre obligea les troupes qui l'occupoient à se rendre ou à se faire massacrer.

Encouragé par ce premier succès, l'assaillant traversa le fossé sec, sans être ébranlé par le feu des bas flancs qui naturellement devoit seul le détruire, & débouchant à la sortie Fullenius il s'en rendit maitre ; tandis qu'une partie grimpant sur le principal rempart à la gauche contre l'oreillon du bastion Coehorn, s'en empara, força de même le bastion Pucelle, & s'étendit tout-à-coup à droite & à gauche du côté des ravelins Anvers & Wassenaer.

Il seroit difficile de se figurer avec quelle rapidité ces mouvements s'exécuterent, & elle eut d'autant plus lieu de surprendre que les ennemis paroissoient s'être attachés aux endroits où à peine s'étoient-ils donnés le tems de battre en breche. Enfin en moins de deux heures les bataillons qui avoient

obtenu ces ſuccès, furent établis & même retranchés à droite ſur le baſtion Pucelle & à gauche ſur celui de Koning-William.

Dès lors rien ne put empêcher l'ennemi de ſe former en corps & de ſe rendre maitre de la place. Parvenu ſur le marché, il vint fondre avec une impétuoſité extraordinaire ſur le régiment de Saxe-Gotha, au ſecours duquel le Prince de Heſſe conduiſit lui-même ceux de Waldeck, de Leeuwen, d'Evertſen, de Deutz, de Holſtein-Gottorps & les deux Ecoſſois. L'action s'engagea près la porte de la priſon: & les troupes de la Ville encouragées par la préſence de leur chef, dont la bravoure animoit la leur, ſe porterent avec tant de courage contre l'ennemi qu'ils le forcerent de ſe replier juſqu'au marché.

Pendant que duroit cet engagement, Son Alteſſe donna ordre de pourvoir à la ſureté des drapeaux qui avoient

tous

tous été deposés dans son logis pour éviter la nécessité de diminuer le nombre des troupes en séparant celles qui auroient dû les garder. Croïant d'ailleurs qu'il étoit de la prudence dans une telle extrêmité de se ménager une retraite, il forma plusieurs détachements qui eurent ordre de s'emparer de la ruë de Steenbergen, pour s'assurer la facilité de se retirer par la porte de ce nom.

Ces corps non seulement exécuterent l'ordre qui leur avoit été donné, mais mettant en fuite devant eux quelques partis des assaillants qui s'emparoient dejà des derrieres de la Cour, ils faciliterent au Général Cromstrom & à Messieurs de la Régence qui y avoient choisi leur asile, le moïen d'en sortir ainsi que de la ville, & d'échaper à la fureur de l'ennemi, dont le nombre croissoit à chaque instant.

Les troupes cependant que conduisoit le Prince de Hesse ne cessoient de pousser

l'ennemi: mais arrivé à la porte d'Anvers il se reforma, retourna à la charge avec une nouvelle furie & mit ce qui lui étoit opposé dans le cas de plier devant lui.

Son Altesse paroissant trouver des ressources à mesure que les difficultés croissoient, ramena au combat ses troupes, qui sembloient marcher à la victoire, lors que les assaillants se formant tout à coup un épaulement avec les gabions & les fascines qu'ils trouverent épars dans le marché, se couvrirent en partie, & obligerent à fuir ceux qui entiérement découverts se trouvoient exposés à toute la fureur de leur feu.

La retraite parut au Prince la seule ressource pour arracher au carnage tant de gens qui venoient de se signaler sous ses yeux. Il la fit sonner & l'effectua en se retirant par la porte de Steenbergen. Les moments étoient d'autant plus chers, que l'ennemi, recevant sans cesse des renforts considérables, faisoit

avan-

avançer un corps de ce côté pour se saisir de cette porte.

Ce fut dans cette retraite que ce généreux Gouverneur fut blessé d'un coup de feu à la jambe: ce qui ne l'empêcha pas de rester à cheval, jusqu'à ce que les troupes, forcées de céder au nombre, se fussent retirées hors de la porte de Steenbergen.

On ne peut disconvenir que cette retraite couta beaucoup de monde, puisque les régiments, en franchissant le pont, furent exposés à la mousquetterie furieuse des assaillants qui occupoient le rempart des deux côtés de cette porte. Elle ne s'en fit pas avec moins d'ordre & réunis sur le chemin de Halteren, les troupes se rendirent en bon ordre à ce village & se joignirent au camp qui n'avoit cessé d'occuper la ligne.

Le seul régiment de Regteren, qui comme nous l'avons fait entendre plus haut, se trouva coupé fut obligé de se rendre à discrétion. Telles sont les

voies qui conduisirent la France à la conquête la plus glorieuse. Elle entra dans une ville qui jusques-là n'avoit connu aucune puissance capable de lui donner la loi. Que l'humanité n'a-t-elle accompagné la victoire pour la couronner sur les murs de *Bergen-op-Zoom*! Mais que peut-on attendre d'une soldatesque effrenée, qui croit ne pouvoir mieux racheter les dangers qu'elle a courus que par les excès qu'elle peut commettre?



ARTICLE

ARTICLE SECOND.

Motifs qu'on conjecture avoir pu faciliter la prise de Bergen-op-Zoom.

IL ne fut jamais de ville dont la surprise donna plus de matiere aux raisonnements divers. Cette place qui avoit tant de fois bravé les efforts de ses voisins, qui toujours libre dans son sein avoit semblé se jouer des couronnes les plus puissantes, dans des tems où l'art n'avoit fait qu'essaïer ses efforts pour assurer sa liberté, est attaquée, surprise, assujettie, lorsque tout concourt à rendre l'art supérieur à la nature. Quel étonnement plus légitime! *Diversité d'opinions sur la prise de la Ville.*

Le Lieutenant Général Coehorn n'avoit rien épargné de ce que l'industrie humaine avoit pu lui suggérer pour fortifier son assiéte. Lorsqu'elle fut attaquée, elle étoit protégée par l'armée

que commandoit le Prince de Saxe Hilbourghaufen: & malgré la confiance que les Etats-Généraux avoient dans le zele & l'intrépidité de Son Alteffe le Prince de Heffe-Philipfthal fon gouverneur, ils lui donnerent pour adjoint le Général Cromftrom; ce guerrier dont la valeur étoit connue & à qui l'épreuve même confirmoit la fcience des fiéges. Tant & de fi fages précautions fembloient fans doute la défendre fuffifamment: elle eft cependant tombée, & pour ainfi dire, en auffi peu de tems que les villes les plus ordinaires qui reçurent alors la loi des François.

On peut en effet à peine compter deux mois, du jour de fon attaque à celui de fa furprife. Que cela eft étonnant! a-t-on dit: & dans un Etat où la juftice auroit moins dirigé la balance des Magiftrats, le Général Cromftrom auroit peut être vu les lauriers qu'il avoit précédemment aquis, teints du fang que

lui

lui auroit arraché ce malheur, qu'il lui a sans doute été impossible d'empêcher.

Sans vouloir être son panégiriste, sans même me donner ici le ton de parler en maitre dans l'art d'assiéger & de défendre les places, puisque mon état me dispense même de connoître les termes de cette science meurtriere & utile, je ne veux que proposer ce que je pense, en soumettant mes idées à ceux qui se croiront plus éclairés que moi.

Bergen-op-Zoom me paroît déchu de ce point de forces où le fameux ingénieur Coehorn l'avoit mis: & la Ligne dans laquelle le Prince de Saxe Hilbourghausen avoit retiré le corps d'armée qui étoit à ses ordres, quoique l'ouvrage d'un génie aussi habile que zelé, a beaucoup contribué, selon moi, au malheur de la place pour la défense de laquelle elle a été construite. *1. Défaut la Ligne.*

En effet le terrain sur lequel elle est formée, étoit autrefois une inondation

con-

continue & naturelle, qui s'étendoit depuis la ville du côté du Nord-Eſt juſqu'à Steenbergen, & qui étoit défendue par trois forts élevés en 1628 ſur les hauteurs où l'eau ne pouvoit parvenir: & qui tous trois portent encore les noms des chefs fameux qui les ont fait conſtruire, ſavoir, Moermont, Pipſen & Rover.

Cette inondation étoit d'autant plus avantageuſe qu'elle couvroit entiérement le terrain Occidental, comme les Juriſdictions de Noort-geeſt, Halteren & tout ce qui eſt à l'oueſt de Steenbergen, ainſi que la Ville & l'Egliſe de Ter-tholen. Il eſt donc clair que non ſeulement elle empêchoit l'ennemi d'inveſtir la ville de tous côtés, mais que même elle facilitoit en tout tems l'entrée des ſecours tant par mer que par terre.

Le Directeur ingénieur van Bommel, aux talens duquel je me fais le premier un véritable plaiſir de rendre hommage, crut en 1727 pouvoir augmenter ſes avan-

avantages en faisant construire la Ligne dont je parle. Sans être arrêté par les judicieuses objections qu'on lui opposa, il la forma en creusant un fossé au centre de l'inondation, qui s'étendoit d'un fort à l'autre.

Cette innovation ne paroîtra-t-elle pas téméraire à bien des gens, quand on ne la regarderoit que superficiellement, dès qu'elle a contre elle d'avoir été tracée contre le plan, imaginé par Coehorn l'un des plus beaux génies de son siécle, & approuvé par le Roi Guillaume, que dans ce tems on regardoit avec justice comme un des plus grands Capitaines?

Mais du moins personne ne peut-il nier que ce changement n'ait été cause que l'inondation n'a pu avoir lieu en 1747? puisque l'eau, qui, selon les idées de Coehorn devoit être en reserve pour le coup de maitre, ne put être lachée pour couvrir les environs de *Bergen-op-Zoom*, & surtout pour remplir le

foffé fec; quand la néceffité a paru le requérir.

Objections & leurs folutions. On objecteroit envain que la féchereffe qui régnoit dans le tems que cette Ville fut prife, nuifit feule à l'effet qu'on en devoit attendre. Car on ne peut difconvenir que, fi l'on eût confervé l'inondation dans le terrain bas, comme on avoit toujours fait avant la conftruction de la Ligne; malgré la féchereffe, on y auroit trouvé affez d'eau pour fournir aux Eclufes, & pour inonder le foffé fec, ainfi qu'il avoit été réfolu de le pratiquer en 1705, lorfque le Comte d'Auvergne fit les préparatifs néceffaires pour faire avorter le vafte projet de la même Puiffance. (82) Cette reffource auroit été même avantageufe après que les ennemis eurent pénétré dans la place: mais on ne put en faire ufage ni dans l'un ni dans l'autre cas: les fameufes éclufes que

(82) V. Ch. 5. pag. 127. art. 9. du Contre-Plan.

que Coehorn avoient fait construire avec tant de soin étant devenu totalement inutiles depuis le changement opéré par la Ligne.

Mais, dira-t-on, cette Ligne, contre laquelle il semble qu'on s'éleve avec tant de force, n'a-t-elle pas démontré dans ce siége même de quelle utilité elle pouvoit être? On sait qu'en effet les François ont envain essaïé de la tâter, elle a soutenu leurs efforts, & si elle n'a pu être forcée, elle a donc été prudemment construite?

Cette objection n'a qu'une apparence de solidité: car outre que, prise dans toute sa force, elle pouroit tout au plus prouver que cet ouvrage est bon en lui-même & indépendamment de toute comparaison: mais pour la rendre véritablement concluante, il faudroit démontrer que les Assiégeants ont réellement eu intention de s'emparer de la Ligne, quand ils se sont portés de ce côté. Or comment le prouveroit on aujourd'hui, qu'il n'est

n'eſt plus permis de douter que l'ennemi n'ait cherché qu'à amuſer la petite armée de l'Etat qui s'étoit retirée derriere cette Ligne. Mais je dis plus, a-t-il jamais été permis de ſoupçonner que l'ennemi y eût dirigé ſon attaque principale?

On ne peut diſputer aux François l'art de ſavoir attaquer les places: mais s'ils avoient voulu prendre celle-ci du côté de la Ligne, ne ſe feroient-ils pas expoſés à affoiblir leur camp, en étendant ſi conſidérablement leur circonvallation? ſurtout eux qui, dans les commencements de cette entrepriſe formoient à peine un corps de cinq-mille hommes, qui n'auroient pas pu ſuffir à former l'inveſtiſſement d'un tiers de la place.

Quelle facilité d'ailleurs n'auroient-ils pas offert au Prince de Saxe Hilbourghauſen, pour les tenir dans des allarmes continuelles du côté de Steenbergen, quand même il auroit été forcé de s'éloigner en quittant le poſte qu'il avoit choiſi? En formant donc une attaque vé-

véritable fur la Ligne, il eft difficile de voir quel profit les François en auroient tiré; mais il eft évident que leur fuccès n'auroit que multiplié leurs embarras, puifque ce n'auroit été qu'avec d'extrêmes difficultés, que dans ce cas ils auroient pu empêcher l'entrée des fecours dans la place, par la porte qu'on appelle de l'eau.

Il refte donc à conclure que l'ennemi, qui fentoit à merveilles qu'en attaquant la Ligne, loin de fervir fon projet, il y nuifoit indubitablement; ne chercha qu'à amufer un corps d'armée qui y trouvant affez d'occupation, ne feroit point en état de troubler fes opérations contre le Baftion Pucelle; dont la prife entrainoit néceffairement, comme elle a entrainé la perte du refte.

Mais fi la Ligne a été défavantageufe, quelle utilité pouvoit-on s'en promettre? Son étenduë exigeant beaucoup de monde pour fa défenfe, diminuoit d'autant plus la garnifon déjà trop foible pour une

une place aussi importante, puisque les troupes s'y sont vu jusqu'à quatre jours de suite de service. Devoit-elle de plus mettre à l'abri la ville de Tertholen? Mais cette derniere, indépendamment de la Ligne, avoit pourvu à sa sureté, en inondant les Polders qui se trouvent entre la hauteur derriere la ligne & l'Isle dans laquelle elle est batie. Je ne puis donc me figurer quels avantages on a pu se promettre en la construisant, quoique je voïe évidemment les inconvénients qui résultent de son élévation.

Ce qu'il paroitroit à faire. Content d'avoir ainsi proposé mes idées, je ne m'attacherai pas d'avantage à cette question. J'ajouterai seulement, que, pour parer à de nouveaux malheurs imprévus sans doute, il me paroîtroit raisonnable de faire au-moins quelque changement dans les dispositions de cette Ligne, si l'on juge à propos de la conserver.

On pouroit par exemple applanir le

côté

côté appellé le Bon marché, en y laiſſant le foſſé dans l'état où il eſt, mais en élargiſſant les écluſes, afin que les eaux puſſent dans le beſoin ſe jetter avec violence dans les terres qui étoient ci-devant inondées. Il me ſembleroit enſuite néceſſaire de reconſtruire la redoute, qui ſe trouvoit autrefois à cet endroit, afin de défendre l'inondation; de rétablir l'ouverture & les ouvrages de la porte de Wouw jusqu'au ravelin Waſſenaer qu'on devroit mettre à l'abri de toute inſulte: ce qui ſeroit, à ce que je m'imagine, d'autant plus facile que cette partie ſeroit couverte par l'inondation même; & d'autant plus avantageux que par ces moïens unis on auroit toujours aſſez d'eau, pour remplir les foſſés ſecs de la place, dès qu'on le jugeroit à propos.

Enfin je croirois que le ruiſſeau nommé Zoom devroit être entretenu dans une profondeur & une largeur convenable, ainſi que les veines & conduits répandus

dans

dans les bruïeres, afin que l'eau des étangs & des marais, qui ſont à l'orient de la ville du côté de Huybergen & de Zee-Zuyper, ſans parler de celle du côté de Herlé ou de Wouw, pouvant remplir l'inondation par le Zoom, miſſent toujours dans le cas de s'en ſervir à volonté, malgré les ſéchereſſes, ou quelque ſoin qu'un ennemi ardent & infatigable pût prendre pour en détourner le cours.

Sans cependant vouloir déroger aux talens du ſavant auteur qui a eu la direction de cet ouvrage, je crois que l'établiſſement de la Ligne a été un des principaux moïens qui ont facilité aux ennemis les approches de *Bergen-op-Zoom* en 1747.

Je ſais que bien des gens ont penſé que, ſi dès les commencements du ſiége, on avoit adhéré au ſentiment du Général Burmania, la ville auroit été auſſitôt dégagée que menacée. A peine en effet fut-il arrivé au camp de Kruyſtraat

avec

avec l'armée aux ordres du Général Baron de Schwartzembourg, qu'il proposa d'attaquer le camp des ennemis. Pris en flanc par le Prince de Saxe-Hilbourghausen qui seroit sorti des lignes, attaqués à dos par la garnison, il étoit probable, dit-on, qu'ils n'auroient pu soutenir cette attaque imprévuë, eux qui n'avoient encore ni circonvallation, ni contre-vallation, ni retranchements même sur la bruïere.

La spéculation peut seule faire connoître l'avantage de ce projet qui n'a point été mis à exécution. Il est vrai qu'il auroit pu ou dissiper l'ennemi ou retarder du moins la consommation de son projet: car bien des gens s'imaginent qu'il n'eût pas manqué de le reprendre, & dans ce cas il etoit, dit-on, trop de raisons qui favorisoient son succès pour qu'il ne l'eût pas obtenu.

2. Défaut: Liberté des dehors.

Le libre accès que la Ville s'est conservé pendant la durée du siége, & cette facilité d'y faire entrer & sortir des

troupes à volonté, qui au premier coup d'œil ont paru tres avantageux, selon d'autres lui sont devenu tres préjudiciables. En effet cette communication au dehors par laquelle on pouvoit renouveller ou rafraichir la garnison, faire sortir les malades & les blessés, augmenter ou fournir les magasins, n'a-t-elle pas dû être la cause qui a empêché de mettre dans cette ville une garnison proportionnée à sa grandeur, à la multitude de ses ouvrages & à l'importance de sa conservation? Comment neuf bataillons auroient-ils pu soutenir tant d'attaques, que chaque instant voïoit se succéder avec un acharnement qui coutoit infiniment aux deux partis? Mais d'ailleurs si on y eut renfermé un plus grand nombre de soldats, n'auroit-on pas pu espérer qu'ils eussent repoussé l'ennemi, même après qu'il eut pénetré dans la Ville? ainsi qu'il est arrivé en 1581 (83) 1588 (84) 1602. (85). Qui

(83) V. pag. 68. (84) V. pag. 72. (85) V. p. 75.

Qui voudra se donner la peine de réflechir, conviendra facilement que cette même liberté a servi à l'approvisionnement de la ville : mais l'on sait que souvent l'abondance nuit à la discipline militaire. Nulle place assiégée ne fut jamais pourvue avec plus de profusion. Les Villes de Hollande & de Zélande, croïant marquer l'intérêt qu'ils prenoient à la défense de *Bergen-op-Zoom*, sembloient se disputer à l'envie, de fournir gratis aux officiers & à la garnison tout ce qui pouvoit être ou nécessaire ou utile ou même de simple commodité. Cette généreuse complaisance y fixa l'abondance que les Grecs & les Romains craignoient, avec tant de raison, de voir régner parmi les soldats quand ils les conduisoient à quelque action d'éclat. *Porsennius jussit vinum in expeditione neminem bibere, sed aceto universos esse contentos.*

3. Défaut: L'Abondance.

Enfin si l'on n'avoit pas eu un pouvoir si entier de faire tout entrer & sortir de la Ville, se seroit-on reposé sur

4. Défaut: Peu de munitions.

les arſenaux étrangers? Non ſans doute: & dès lors on n'y auroit point éprouvé ce défaut de munitions qui s'eſt ſi ſouvent fait ſentir pendant le cours de ce Siége. Quoiqu'il n'ait pas été d'une longue durée, il n'a été que trop ordinaire d'y manquer des choſes les *plus* néceſſaires ou pour la défenſe ou du moins pour troubler les travaux de l'ennemi & en ſuſpendre la vivacité.

On ſe rappellera bien que, ſi dès le 26 Juillet on manqua de grenades, le 28 on étoit dans l'attente des munitions qu'on devoit recevoir de Dorth, & qui n'arriverent que le 6 du mois d'Août, de façon que pendant cet intervalle il fal'ut dès le 3 envoïer à Heinterbergue pour chercher des bombes, ſur le ménagement deſquels le 4 les Officiers généraux reçurent les ordres les plus précis. Enfin le 17 on ne pouvoit diſtribuer ſuffiſamment de balles, comme le 23 on ſentoit de nouveau la diſette de Grenades. Seroit-on donc tombé dans

tous

tous ces inconveniens, ſi l'on n'avoit pas eſpéré que dans le beſoin on en feroit entrer facilement dans la ville? Mais enfin cela tenoit l'aſſiégé dans l'inaction, & la ſécurité que cela fourniſſoit à l'aſſaillant ne lui offroit que plus de moïens d'avancer ſans péril ſes ouvrages.

5. Défaut: Peu ou point de canoniers.

Enfin ſi à tant de raiſons priſes de la ſituation même de la place, on ajoute que la République ne pouvoit ſe flatter d'aucuns ingénieurs ou canoniers qui euſſent aquis quelque expérience pendant le long calme dont elle avoit joüi, on ne ſera certainement plus étonné que cette ville ait enfin vu arborer les Lys ſur ſes murailles.



ARTICLE TROISIEME.

Récit de Monſieur Janſſen *ſur les ſuites funeſtes du Siége de* Bergen-op-Zoom.

Poſition de l'Auteur dans le tems du Siége.

IL y avoit à peine quatre-mois que je faiſois les fonctions de Miniſtre de l'Evangile dans *Bergen-op-Zoom*, quand les François en formerent le ſiége. L'on ſent aſſez ce que mon état exigeoit de moi dans une poſition auſſi critique, & par conſéquent l'on n'aura pas de peine à ſe figurer à quels inconvéniens je dus être expoſé. Appellé par la Providence à procurer à mes concitoïens affligés les ſecours ſpirituels que leur ſituation rendoit à tout moment néceſſaires, j'ai taché de ne rien négliger pour m'aquitter de ce devoir eſſentiel. Je ne m'étendrai point cependant ici ſur ce que ma délicateſſe ou mon amour pour mes ouailles dut me faire ſouffrir, tant que la ville fut inveſtie & expoſée aux hor-

reurs

reurs d'un ſiége meurtrier & opiniatre, le tableau en ſeroit ſans doute touchant: mais l'image des tourments & des périls, que je partageai avec ceux qui paſſerent en même tems que la ville ſous le joug du vainqueur, eſt trop attendriſſant pour chercher à préparer l'eſprit de mes lecteurs.

Chargé le 15 du mois de Septembre de faire le Sermon dans le foſſé ſec, pendant que j'expliquois les paroles de l'Epître de Saint Paul 2. V. 5., deux carcaſſes vinrent tomber parmi mes auditeurs, ſans cependant bleſſer perſonne. Je n'avois garde alors de ſoupçonner que le malheur de cette ville infortunée fût ſi prêt de nous accabler: auſſi ſuivant l'uſage que j'avois pris depuis le commencement du ſiége, je reſtai de bout pendant la nuit du 15 au 16, réſolu de veiller pour être à portée de ſuivre les ordres qu'on pouroit me donner: mais vers les trois heures du matin, plus accablé ſans doute qu'à l'ordinaire,

je pris le parti de me livrer au repos.

Il est averti de l'assaut. Je commençois à peine à en gouter la fraicheur, que l'on vint avertir Son Altesse le Prince de Hesse-Philipsthal que les François montoient l'assaut général & qu'ils avoient déjà gagné le rempart. Comme ce Gouverneur avoit choisi son logement chez la Veuve du Conseiller Faure où je demeurois aussi, je fus un des premiers qui furent instruits de cette résolution de l'ennemi, que nous regardâmes même comme téméraire. Je vis autant de douleur que d'intrépidité dans le Prince. Sans se laisser abattre par l'état déseſpéré où les rapports successifs lui représentoient la ville, je fus témoin de son activité à réunir les troupes, de sa présence d'esprit à distribuer les ordres nécessaires, & de sa valeur à se porter où il pouvoit rencontrer l'ennemi.

Le Prince lui donne ordre de se retirer. Quand je m'apperçus que ses efforts secondés par l'ardeur de ses troupes avoient

voient pour la ſeconde fois forcé ſes adverſaires à ſe replier de la Cour du Marquis ſur le marché, je me rendis au lieu où j'avois logé pour juger de ce qui me reſteroit à faire ſelon ce qui pouroit arriver. Mais quel ſpectacle affligeant pour un cœur compatiſſant! Chacun prêt à partir, diſpoſoit avec la plus grande hâte, & dans le trouble le plus étonnant ce qui pouvoit lui être le plus utile en abandonnant la ville. L'amitié de tous ceux qui compoſoient la Cour de Son Alteſſe, leur ſuggéra envain de me faire toutes les inſtances poſſibles pour me prier d'être compagnon de leur fuite. Mais je croïois entrevoir une eſpéce de lacheté d'abandonner le terrain que ce Prince diſputoit encore, & pour la conſervation duquel il n'épargnoit ni ſes ſoins ni ſes jours. Réſolu donc de ſuivre ſa deſtinée, je me rendis au lieu de l'attaque : mais la vivacité du feu, les rangs ſerrés des troupes qui ſuſpendoient la cataſtrophe de la ville, tout m'empê-

choit d'approcher pour prendre les ordres de Son Alteſſe. Dans cette perplexité, je m'arrêtai devant la porte du Marquis, & j'y fus ſpectateur des plus rares prodiges de valeur: ce fut alors que pour me tirer ſans doute de mon incertitude périlleuſe, le Prince m'envoïa dire de ſortir par la porte de Steenbergen & de l'attendre dans les dehors.

L'obéiſſance me parut alors le ſeul parti à prendre; & ſi le Ciel n'en avoit pas ordonné autrement, je ne pourois me féliciter aujourd'hui d'avoir participé aux maux de ma patrie. Mais conſidérant bientôt qu'un homme dans mon poſte ne ſauroit imiter ſon divin modele qu'en ſacrifiant ſa vie à l'intérêt des ames qu'il doit conduire, je changeai de ſentiment & me déterminai à reſter où le plus preſſant beſoin ſembloit exiger ma préſence. Que l'eſprit de l'homme eſt foible & inconſtant! Je venois à peine de prendre ce parti, lorſqu'à la vuë de la maiſon que j'avois occupée & qu'en

y retournant je trouvai vuide & désolée, mon imagination se trouva remplie d'idées si accablantes que je n'eus pas la force d'accepter le calice d'amertume qui m'étoit présenté. Avouons ma foiblesse. Je ne me donnai que le tems de rentrer dans la chambre que j'avois occupée, pour prendre dans mon coffre l'argent de mes honoraires que je venois de recevoir du noble Magistrat. Je le répartis dans mes poches, sentant de quelle utilité il pouroit être à ceux qui se trouveroient associés à nos malheurs; & je me mettois déjà en devoir de sortir, quand je fus arrêté par Monsieur Snoullart de Schouwenburg Capitaine dans le régiment de Deutz & second Adjudant-Général de Son Altesse.

Son Etat l'empêche d'obéir.

Ce généreux officier retenu dans son lit par une blessure mortelle, n'eut pas apperçu que je traversois sa chambre, qu'il reprit tous ses sens pour me prier de lui raconter ce qui se passoit dans la ville. Je lui en fis un récit succint, qui

le toucha tellement que préſageant ſans doute que ſa derniere heure approchoit, il me ſupplia de ne le point abandonner. Mon cœur me fit auſſi-tôt une loi de lui obéir, loi d'autant plus douce, que pendant neuf ſemaines que nous nous étions trouvés enſemble auprès du Prince, il m'avoit donné les preuves de l'amitié la plus ſincere.

Déſordres dont il eſt ou témoin ou ſujet.

Pour ſatisfaire ſon impatiente inquiétude, je deſcendis à la porte de la Baſſe-cour, d'où je vis les troupes encore aux mains. Pluſieurs ſoldats diſperſés s'approcherent de l'endroit où j'étois ſans ceſſer de faire feu, auquel l'ennemi répondoit avec la même vivacité: mais j'admirai les décrets de la Providence qui voulut alors que, dans un danger auſſi imminent, les balles dirigées trop haut ne nous fiſſent d'autre mal que de mettre en fuite ceux d'entre nos gens qui ſe trouvoient encore autour de moi. N'étant d'aucune reſſource, je rentrai: mais bientôt l'ennemi en foule aſſiége la maiſon.

ſon. Déjà les portes tombent en morceaux, un ſergent & un ſoldat qui n'attendoient que l'inſtant de mettre les armes bas, ſont criblés de coups de baïonnette & mordent la pouſſiere. Un coup d'œil ſi accablant ne ſembloit pas me préparer un ſort moins rigoureux. Réſigné aux volontés du Seigneur, je me rendis auprès de l'officier moribond, & dont l'état ne pouvoit qu'attendrir. Mais helas! que peut la pitié dans ces inſtants d'horreur & de carnage? Le ſoldat entre avec impétuoſité, & l'officier eſt immolé à ſa rage. Qu'on ait objecté qu'il ſe ſoit mis en état de défenſe: je voudrois pouvoir le dire, puis qu'en donnant une nouvelle preuve de ſa valeur, ma charité pouroit excuſer un acte auſſi barbare. Mais témoin de cette ſcene révoltante, je dois avouer que ſes forces ne lui permettant pas découter ſon courage: il fut immolé par une rage impétueuſe qui n'eut pas le tems de le diſtinguer pour lui rendre juſtice.

Il n'eſt guere poſſible de décrire ce qui ſe paſſa dans la ville pendant ces premiers moments de criſe. Le meurtre, les flammes, le pillage, l'horreur enfin, tel étoit l'accablant ſpectacle que préſentoit *Bergen-op-Zoom* dans ces inſtants affreux. Pour en donner une idée ſuperficielle, il ſuffira de dire que l'incendie a duré entre trois & quatre jours, pendant leſquels le bourgeois chaſſé, nud, dépouillé, perſécuté, n'avoit d'aſile cruel que les ruës & les places publiques, où il mandioit ſouvent, mais envain, la plus miſérable nouriture. Quelle maiſon, quel temple fut à l'abri d'un pillage univerſel qui mettant tous les habitants au niveau les réduiſoit à la mendicité! pillage d'autant plus avantageux, qu'outre la caiſſe militaire qui ſe trouvoit dans la ville, il y avoit des ſommes conſidérables en dépôt chez les citoïens qui devinrent la proie du vainqueur.

Pendant ces malheureux inſtants, je m'étois retiré dans la chambre où le Prin-

ce

ce de Heſſe avoit coutume de coucher: je crus devoir m'y enfermer, je barricadai même les portes avec les tables, les cabinets, les coffres & tout ce qui put ſe trouver à ma bienſéance. Qu'on ſe repréſente dans quelle ſituation je pouvois être. L'horrible coup d'œil que je venois d'avoir ſembloit m'aſſurer une mort prochaine, & d'autant plus inévitable que je ne voïois aucune iſſuë pour m'échaper. L'aſile que j'avois choiſi ne pouvoit tenir long-tems contre les coups redoublés que les François donnoient contre la porte avec la croſſe de leurs fuſils. Cependant leurs premiers efforts furent inutiles, & craignant ſans doute de manquer quelque meilleure occaſion ils ſe retirerent. Mais ma fraïeur commençoit à peine à ſe diſſiper, quand je vis qu'ils n'avoient fait que changer de place. Le fracas ſe renouvella en effet avec une fureur inconcevable, contre laquelle les volets ne purent tenir & furent briſés en mille piéces.

Vingt

Vingt à trente ſoldats qui profiterent de cette ouverture, ſe répandirent auſſitôt dans l'appartement que j'occupois: mais à leur vuë je me ſauvai dans la chambre où les domeſtiques de Son Alteſſe avoient coutume de coucher. J'y en trouvai encore trois, ainſi que celui qui avoit été attaché à mon ſervice, qui ſans doute n'avoient pas eu le tems de ſuivre leur maitre. Nous nous aidâmes mutuellement pour rendre inacceſſible la porte par laquelle j'étois entré, me contentant de fermer à la clef celle qui donnoit ſur la baſſe-cour.

Mais précaution inutile, & je me vis bientôt forcé d'ouvrir moi-méme cette derniere à l'ennemi qui cherchoit à la renverſer: ne doutant point qu'une plus longue réſiſtance ne fut plus propre à l'irriter contre nous qu'à le faire déſiſter du deſſein de nous forcer dans cette derniere retraite. Je n'eus pas lieu de penſer que ma complaiſance les eût adoucis, car ſe précipitant dans la chambre, je

vis

vis tout d'un coup quatre baïonettes sur ma poitrine prêtes à me percer, qui ne m'empêcherent pas cependant d'entendre les cris lamentables de mes quatre compagnons d'infortune. Je fus plus pénétré de leur situation que de la mienne. Mais que pouvois je faire? Un de ces mouvements dont il seroit difficile de rendre raison, me porta à me saisir d'une de ces baïonettes, en disant en assez mauvais françois à ceux qui vouloient me donner la mort.

Quel avantage retirerez-vous, mes Enfants, de notre trepas? mais notre vie peut vous être de quelque utilité. Nous ne sommes point militaires, nous demandons quartier, vous avez besoin de guides; & d'ailleurs, ajoutai-je en leur montrant une bourse d'or: ceci sera la récompense de votre humanité.

Cette derniere partie de mon discours parut sans doute la plus pathétique, ou du moins eus-je lieu de l'augurer; car

tout-

tout-à-coup leurs fronts parurent moins rigoureux, la douceur reprit le dessus, & je crus même entrevoir dans leurs yeux & dans leurs discours quelques traces d'amitié. On ne releva à la vérité les baïonnettes qu'en me commandant de céder la bourse. Je ne me fis pas répeter cet ordre, & je la vuidai entre les mains de l'un d'entre eux: mais bientôt un second mit sa clémence au même prix: il s'appaisa cependant & se retira avec ses camarades, quand je lui eus allegué l'impuissance où j'étois de le satisfaire, & que mon intention avoit été de leur donner en commun ce que je n'avois livré qu'à un seul.

Ce fut à la fin de cette contestation qu'il me fut permis de jetter les yeux sur les quatre domestiques que je vis dépouillés jusques à la chemise. Craignant avec raison qu'un second parti ne me mît dans le même état, je suppliai celui-ci qui se disposoit à se retirer, de me prendre sous sa protection: mais je parlois à des

des ſourds, dont les organes n'étoient affectés que du ſon de l'or. Dégagé de ce premier péril, mais redoutant ſans ceſſe un ſecond, j'encourageai mes compagnons en leur faiſant jetter les yeux ſur la bonté infinie de la Providence qui venoit de nous délivrer: & qui ſeule étoit aſſez puiſſante pour nous ſouſtraire à toute la furie des hommes. Tel étoit le bienfait infini qu'elle nous réſervoit: mais ſemblable à l'or qui doit paſſer par le creuſet avant que d'être affiné; que d'épreuves il fallut encore ſoutenir, avant que de nous voir ſupérieurs à la fortune!

On ſe reſſouvient qu'aïant pris mon argent, je le diſtribuai dans toutes mes poches: juſques-là, il ne m'avoit encore couté que mes eſpeces d'or, mais l'argent me ſervit à ſatisfaire huit partis differents qui ſe ſuccéderent. Le neuvieme me fouilla envain avec la plus grande exactitude: il ne me reſtoit plus même de monnoie, & il fallut ſe contenter

tenter de mes effets entre lesquels on choisit les meilleurs, jettant le reste avec mépris par terre. Moins dégouté, je le ramassai avec soin: & je n'eus pas lieu de le regretter, puisque deux hommes de ceux qui formoient ce parti rentrerent à l'instant pour me sommer de leur faire quelque largesse. Deux mouchoirs les satisfirent, surtout quand je leur protestai que j'étois au désespoir de n'avoir pas autre chose à leur donner. Qu'on juge comme on voudra ce langage, j'assurerai cependant qu'il étoit celui de la vérité, car j'aurois eu un million que je leur aurois distribué avec plaisir: & si je me trouvai triste dans cette circonstance, ce fut de n'avoir plus occasion de convertir mes ennemis en autant d'amis.

Comment l'Auteur est sauvé de tous les périls qu'il courut.

Enfin l'instant qui paroissoit décider ma perte, fut celui qui me tira du dernier péril. Arrive en effet un Sergent qui me prend par le collet d'une façon extrêmement brutal. Mais que pouvois-je dire? Je lui demandai ce qu'il prétendoit

doit d'un homme à qui il ne restoit plus rien. Je vous connois bien, me répondit-il, & jettant des yeux avides de tous côtés, il n'eut pas attentivement consideré mon habillement, qu'il ajouta que mon déguisement ne pouvoit lui en imposer. M'appercevant de son erreur, je n'épargnai rien pour lui persuader que s'il soupçonnoit que je fusse quelque grand personnage, il se trompoit considérablement, puisque mon habit indiquoit mon état, & que j'étois Prédicant. Il eut encore peine néanmoins à ajouter quelque foi à mes paroles: mais, quoiqu'il en soit, me dit-il, livrez moi le Général. Il me feroit impossible, repartis-je, de vous assurer que je le mettrai entre vos mains: je puis cependant vous conduire où il avoit fixé son domicile. Plein de cet espoir, il me prit par le bras, & me fit sortir de la maison pour remplir ma promesse: j'obéis, accompagné des quatre domestiques qui jugerent

sans

qui se trouvoient épars de côté & d'autre: il prit entre autres un crachoir d'etain uniquement parcequ'il avoit appartenu au défenseur de *Bergen-op-Zoom.*

Après cette glorieuse expédition ce Sergent me fit gagner la porte de Steenbergen, au milieu des cris & des *hurlemens* qui sortoient des maisons devant lesquelles nous passions, & sans cesse entourés d'une soldatesque furieuse, qui la baïonette au bout du fusil sembloit menacer de la mort tout ce qui n'étoit pas François. Je ne fus pas exemt d'insulte, quoique je tinsse mon protecteur sous le bras: mais j'avoue que ce qui me toucha sensiblement ce fut de trouver moins d'humanité dans un officier que dans ce pauvre Sergent qui me servoit de sauve-garde.

Comme en effet nous gagnions la porte de Steenbergen, un officier qui venoit derriere nous à toute bride, s'arrêta pour demander à mon compagnon qu'elle étoit la personne qu'il conduisoit.

C'est,

C'eſt, lui répondit l'autre, un miniſtre d'ici. Ce mot de miniſtre par ſon ambiguité trompant le Colonel, il m'ordonna, d'un ton également abſolu & bruſque, que j'euſſe à faire tomber la barriere & à ordonner que la porte qui alloit à l'ennemi fût fermée. Quand je voulus lui faire entendre que ce qu'il exigeoit étoit au-deſſus de mon pouvoir, il ne me répondit, au milieu des juremens les plus affreux, que ces paroles emportées, n'es-tu pas miniſtre d'ici? Oui, Monſieur, repliquai-je, mais miniſtre de l'Egliſe & non de la Ville. Tu me montreras au moins, ajouta-t-il, la porte qui conduit au camp ennemi. J'aquieſçai à ſa demande, & le conduiſis à celle de Steenbergen ſans abandonner mon Sergent.

Je vis ce Colonel ramaſſer quelques Soldats qui abandonnerent le pillage pour le ſuivre. Il fit lever le pont levis & fermer la porte. Je crus alors pouvoir me mettre ſous ſa protection,

je l'implorai: mais envain; car quelque instance que je pusse lui faire, il ne me répondit pas un mot: & me força par son silence à m'en tenir à mon Sergent, & je n'eus pas lieu de regretter d'avoir mis ma confiance en cet homme. Il me seroit en effet impossible de détailler à combien de brusques incartades je fus exposé dans la route que nous fîmes ensemble; & l'insolence du Soldat, curieux de connoître la religion que je professois, & que je ne rougissois pas d'avouer, ne s'en seroit certainement pas bornée à des paroles, s'il ne m'avoit accompagné. Ne craignez rien, me disoit-il, je vous ai sauvé la vie, & je veux avoir soin de vous.

Cette promesse appaisoit mon inquiétude, mais ne pouvoit me tranquilliser totalement. Je crus cependant devoir m'assurer de nouveau la bienveillance de mon protecteur; & comme les bienfaits sont l'aimant le plus puissant pour attirer le cœur de l'homme; je n'eus

pas

pas plutôt appris que celui-ci n'avoit point de linge, que je lui proposai de me reconduire où il m'avoit pris, & que là je pourois lui en donner tant qu'il en souhaiteroit. Il accepta ma proposition; & nous revinmes donc où j'avois logé. Quoique la maison fût pleine d'ennemis occupés à se gorger de butin, nous passâmes dans ma chambre sans obstacles. J'ouvris mon coffre, & j'en tirai des chemises; mais mon homme se contenta de trois, disant qu'un plus grand nombre ne feroit que l'embarasser. Ce désintéressement sans doute ne le rendant pas assez exact pour suivre tous mes mouvemens, il ne s'apperçut pas que je trouvai sous mon linge dans ce coffre un sac d'environ cent cinquante florins, que je mis dans mon lit, résolu s'il étoit possible de les emporter & de les soustraire à l'extrême avidité des autres François qui étoient présents. Pour les occuper de façon à exécuter mon dessein, quelques uns d'en-

tre eux m'aïant demandé un verre de bierre, j'envoïai à la Cave les domestiques de Son Altesse avec ordre de m'apporter toute sorte de vins. Cela fut promtement exécuté, & je me mis à servir ces gens moi-même, leur présentant, tant à ceux qui étoient dans la chambre qu'à ceux qui y arrivoient à tout instant, de cette liqueur dans une jatte de porcelaine que le hasard m'avoit fait rencontrer. Cette politesse leur dut plaire sans doute, mais n'empêcha pas que l'un d'entre eux ne m'enlevât mon chapeau. Je ne fus pas long tems à m'en appercevoir, mais mon domestique m'en apporta un que j'avois laissé dans une chambre où j'avois logé au commencement du siége, & que les bombes & les boulets m'avoient forcé de quitter.

Comme toutes ces marques d'attention de ma part ne rendoient mon Sergent que plus affectioné. Croiez-moi, me dit-il, portons votre coffre à mon ré-

régiment & par ce moïen vous le conserverez. Le parti étoit trop avantageux pour être refusé: mais tandis qu'il aidoit mon domestique à s'en saisir, je m'approchai du lit & me nantis de l'argent que j'y avois déposé. Frivoles précautions! car à peine avions-nous mis le pied dans la ruë qu'un gros d'ennemis nous investit, s'empara du coffre, & alloit le mettre en piéces si je n'eusse pris le parti de le leur ouvrir. L'inventaire ne dura pas plus que le partage, & les lots différents étant faits, nous nous retrouvâmes mon garçon & moi dans le même état de nudité. Il ne nous restoit à nous deux qu'un havresac rempli de linges sales, qu'à tout hasard mon domestique avoit mis sur ses épaules en sortant dernierement du logis; mais il ne le porta pas plus loin & on l'en dévalisa. Il n'y avoit que mon argent qui jusques-là avoit été inaccessible malgré les précautions que d'eux d'entre les Soldats prirent de me fouiller.

Je ne disconviendrai point que cette conduite ne doive bien avilir l'humanité: je craignois, disons plus, je tremblois qu'on ne trouvât mon argent, quand chaque minute me présentoit la mort prête à m'enlever. Cette réflexion ne m'échapa pas, même dans ces instants de trouble, & elle me fit une telle impression que saisissant tout à coup ma bourse, je la vuidai presque entiere entre les mains du *Sergent*, en lui disant que c'étoit une marque de la reconnoissance que je comptois lui avoir. Il reçut cet argent avec gratitude, & si je ne l'avois empêché, il vouloit absolument me remettre les chemises que je lui avois données.

C'est au milieu de ces preuves réciproques de nos sentiments que nous nous nous rendîmes au Port, & que traversant les ruës Notre-Dame & la Fortune nous arrivâmes au marché, espérant y rencontrer le régiment dans lequel mon protecteur avoit une hallebarde.

barde. Je vis à cet endroit un gibet, qui avoit été dressé pendant le Siége, & au pilier duquel le vainqueur avoit attaché les drapeaux de la bourgeoisie. J'y trouvai aussi plusieurs Officiers, dont l'accueil fut si peu obligeant, que je ne crus pas devoir quitter mon Sergent. Je traversai alors la rue du Zuyvelstraat dont le côté gauche étoit tout en feu, celle de Woude d'où étant arrivé aux remparts, je trouvai sur le bastion William un régiment Irlandois qui se contenta de nous accabler d'imprécations.

J'avoue que j'y étois peu sensible en admirant la bonté de l'être suprême qui jusques-là avoit garanti mes compagnons & moi de tout traitement rigoureux. Mais nous avançâmes sur le rempart du côté de la porte de Steenbergen, & ce fut-là où toute ma sensibilité se trouva epuisée. D'un côté nos Officiers & Soldats blessés ou mutilés sur la terre; & de l'autre toute l'impétuosité

du victorieux qui faisoit un feu continuel sur cette sortie, loin de porter secours à ces malheureux qui n'étoient plus à craindre. Cet excès de barbarie ne fit qu'augmenter la compassion qu'excita dans mon cœur le traitement cruel qu'on exerça sur un de nos domestiques, quelque priere que notre Sergent emploïat pour le sauver. Comment n'y fus-je pas envelopé? comment put-on même sauver quelques uns de ces malheureux? C'est ce dont je ne pourois me rendre raison, si je ne savois que le doigt de Dieu dirige tout, & qu'il n'appesantit la main des hommes qu'où il lui plait, *Vana sine viribus ira.*

Nous poursuivîmes donc notre route par la rue de Steenbergen, celle de Notre-Dame & de la Prison. Les menaces que j'essuïai dans ce chemin me firent tellement perdre courage qu'aïant apperçu un régiment assemblé sur le rempart, j'exigeai de mon Sergent qu'il m'y conduisit. Il eut beau me repré-

senter

ſenter que ce n'étoit pas le ſien, je lui déclarai qu'il m'étoit impoſſible de me ſoutenir d'avantage. Mais helas! que je connoiſſois peu ce que je voulois. Mon conducteur ſe laiſſe perſuader, nous arrivons, mais nous ne trouvons qu'un tas de jeunes Officiers qui m'accueillirent de la maniere la plus brutale: s'informant ſur tout quelle religion je profeſſois. Sans me donner le tems de répondre, mon Sergent leur dit que j'étois Catholique Romain, curé de la Ville & que je leur dirois la meſſe le lendemain. Devois-je donc ſouffrir qu'on inſultât ainſi à mon miniſtere? Non, non, Meſſieurs, leur dis-je, je ſuis miniſtre réformé de l'Egliſe que vous avez brulée; je n'ai jamais dit de meſſe, & ne le ferai de ma vie. Cette repartie, comme on s'en doute facilement, ne fit qu'irriter d'avantage leur colere, & le plus grand nombre ſe déterminoit à faire tirer ſur moi, quand l'un d'entre eux leur repréſenta que ce ſeroit me

conſcience ſuivant les principes de ma religion, je fis vœu que ſi le Ciel me conſervoit la vie juſques à la Saint-Michel, je jeunerois trois jours, & ferois des œuvres extraordinaires de miſéricorde. Je vis, continua-t-il, & la ville eſt à nous: ainſi je dois en honnête homme tenir la parole que j'ai donnée au Seigneur. Je jeunerai quand l'occaſion ſera favorable, mais je crois avoir rempli les œuvres de miſéricorde envers vous puiſque je vous ai conſervé la vie: & cette bonne œuvre me paroît d'autant plus éminente, que vous êtes miniſtre & Docteur d'un peuple qui eſt maudit de Dieu.

Source de mon bonheur. De quelque erreur que fut mélangé ſon diſcours, j'admirai ce que la ſimplicité de ſa foi lui avoit fait remplir. Je conviens que ce trait me parut héroïque, & qu'il lui aſſura de nouveau toute ma reconnoiſſance. Je la lui exprimai dans les termes les plus vifs & les plus ſinceres que le tems put me ſuggérer.

rer. Touché de ma gratitude, & enchanté intérieurement d'avoir eu occasion de me procurer ce bienfait, ce bon homme me sauta au col, & oubliant sans doute que j'étois ministre & docteur d'un peuple maudit: je ne vous regarde pas, me dit-il, comme un homme ordinaire, mais comme Jésus-Christ même, à qui j'ai rendu service: priez-le pour moi, je vous prie.

C'est donc à la persuasion qu'avoit ce Centurion de son indignité devant Dieu que je dus mon salut dans cette fatale journée: & il est certain que sans Pierre Gosselier, c'est ainsi que se nommoit mon sergent, je n'aurois pu échaper aux périls qui sembloient se multiplier sous mes pas. Enfin nous arrivâmes au Bechaf, ou étoit le régiment de Beauvoisis dans lequel servoit mon ange tutélaire. Mais nous n'y étions pas encore rendus, que le pillage, après avoir duré vingt-quatre heures, cessa tout à coup. L'humanité prit la place de la fu-

 reur,

reur, & chacun en nous abordant, loin de nous menacer, nous offroit ce qui pouvoit être en son pouvoir pour nous soulager ou pour nous revêtir. J'avois le nécessaire, mais je fus rempli de joie de voir fournir des habillements aux trois domestiques qui s'étoient attachés à tous mes pas.

Pendant que chacun s'empressoit de nous témoigner sa charité, mon Sergent racontoit à ses Officiers avec quel empressement il avoit travaillé à se saisir du Genéral. Je suis entré le premier dans sa chambre à coucher, disoit-il, j'en ai pris les draps que voici, & cet autre instrument. Comme je fus cité pour témoin de ce qu'il avançoit, je dus attester la vérité de ses paroles: ce qui me força d'entendre leur conversation: & malgré la douleur dont j'étois pénetré, je ne pus m'empêcher de sourire aux différens raisonnements qu'occasionna le coup d'œil du crachoir du Général, dont chacun

de

de ces Meſſieurs ignoroit l'uſage.

Je n'eus que lieu de me louer de l'affabilité des Officiers de ce régiment, dont un entre autres entra en converſation avec moi ſur la religion. Il ne me fit paroître ſur cet article ni entêtement ni brutalité; & croïant ſans doute me faire plaiſir, il me montra un Capitaine qu'il m'aſſura être de ma créance. Comme je voulois en douter, non ſeulement il m'apprit qu'il étoit originaire des Cevennes; mais l'aïant appellé, tenez, Monſieur, lui dit-il, voilà un miniſtre de votre religion. Mais helas! pourquoi connoitre-là un de mes freres, puiſqu'il devoit rougir de ſa foi? Celui-ci en effet, loin de me donner ouvertement quelque témoignage de ſon affection, n'eut pas entendu ces mots qu'il s'éloigna de nous au plus vîte & diſparut.

Mais Dieu qui m'avoit ſi viſiblement protégé juſques-là, voulut compenſer encore cette affliction que je venois d'ef-

d'essuïer : car pendant que je parlois avec ces Officiers : un simple Soldat vient à nous, me demande à haute voix si je suis ministre de l'Eglise Réformée. Oui mon ami, répondis-je. A l'instant ce bon homme, me saute au cou, fait une profession publique de sa foi, sans être arrêté par aucun respect humain, & finit en me disant. Ah! mon révérend Pere, mon cher ministre, que puis-je faire pour vous rafraichir, & que puis-je vous donner pour votre consolation? Je remerciai cet homme de bien, & je crus voir en lui un ange que le Ciel m'envoïoit pour me consoler & pour me fortifier. Quelle difference, Grand Dieu! Le foible professe hautement ton nom, lorsque le riche en rougit & masque sa foi.

Le calme qui commençoit à renaître, laissa à mon Sergent la liberté de vaquer à ses affaires, & ne sachant que faire je me promenois sur le rempart au milieu des Soldats occupés à partager leurs bu-

butins. Un Capitaine me fit voir deux Cuillieres à potage d'argent qu'il venoit d'acheter pour douze Efcalins, & dont il étoit curieux de connoître les armes; mais je crus devoir ignorer à qui elles appartenoient.

Plus loin appercevant des Soldats & des Officiers qui fumoient, je m'imaginai que c'étoient des Allemands avec lefquels il me feroit plus facile de raifonner. Je m'en approchai, & quoiqu'ils fuffent Grenadiers du régiment Roïal-Lorraine, je ne pus que me louer de leurs façons gracieufes & polies. Ils m'offrirent généreufement pain, vin & tabac, l'un me força d'accepter une grappe de raifin & l'autre m'obligea avec les manieres les plus polies de prendre un livre Hollandois qui étoit les ouvrages de Chirurgie de Solingen.

Tout fembloit concourir à ma confolation, quand d'une part levant les yeux, je les apperçus presque tous avec des bon-

bonnets de Grenadiers portant les noms & les armes des Colonels Hollandois; & de l'autre je vis sortir de la porte de l'Eau soixante ou quatre-vingts malheureux habitans de Bergen-op-Zoom, couverts de haillons, la tête & les pieds nuds, marchants dans la boue, & exposés à la pluie qui tomboit avec assez d'abondance. Je ne fus point le maitre de retenir mes larmes à ce spectacle. Les Officiers Lorrains, je dois l'avouer, s'empresserent à me consoler: mais leurs efforts furent inutiles; mon sort à la vérité, tel rigoureux qu'il eût été, étoit marqué au coin d'une protection divine si visible, que j'aurois cru manquer à la Providence si j'en avois même murmuré. Mais qui auroit pu s'empêcher de verser un torrent de larmes sur tant de malheureux qui n'avoient ni retraite où se sauver ni de quoi se couvrir? C'est le sort de la guerre, me disoit-on. Quelle vaste matiere pour la réponse d'un Chretien, & je l'aurois

en-

entamée, si je n'eusse entendu derriere moi que les Tambours du régiment de Beauvoisis commençoient à battre.

J'en ignorois le motif: mais devant tout à ce corps, je me retournai avec vivacité, & j'apperçus qu'il descendoit du rempart. J'y courus & m'adressant à Monsieur de Lugeac qui en qualité de Colonel étoit à la tête, & qui étoit le même que j'avois trouvé au commencement du désordre dans la ruë de Steenbergen, je pris la liberté de lui demander où il alloit. Au camp, me répondit-il. Daignez me permettre de vous y suivre, lui dis-je. Cela ne se peut, repliqua-t-il, vous devez rester dans la ville. Comme j'insistois avec feu pour lui faire agréer ma demande. Soïez tranquil, me dit-il, j'aurai soin de vous: & aïant parlé à trois Officiers qui étoient assis devant des baraques, il me salua avec politesse & continua sa route.

Ces trois Messieurs vinrent me trouver

ver sur le rempart dès que le régiment de Beauvoisis l'eut quitté, & m'ordonnerent de les suivre. Ils me ramenerent où je les avois vu premierement assis, & là me donnerent un poulet froid & du pain. J'en mangeai & donnai le reste à un des domestiques qui me *suivoient* & qui avoit été blessé. Cet exemple fit impression sur le cœur de ces Messieurs, ils firent distribuer du pain & du fromage aux trois autres, & me forcerent de boire quelques verres de vin de Bourgogne en me priant d'avoir bon courage, & en m'assurant que le vin qu'ils m'offroient étoit excellent contre les altérations que j'avois essuïées.

Ces trois Messieurs étoient trois Capitaines, jeunes à la vérité, mais dont j'ai éprouvé tout ce que la politesse peut suggérer à des cœurs bien nés. Enfin un des trois me dit que je devois le suivre : je crus pouvoir lui demander où il étoit d'intention de me conduire.

A la grand-garde, où vous ferez en sureté. J'obéis, mais en passant devant la maison de Madame Faure où j'avois logé pendant le Siége, je le priai de me permettre d'y entrer. Quelle triste consolation que celle de s'assurer par ses yeux de l'état pitoïable où sont les choses! N'importe, je voulus en jouïr & on me l'accorda. Mais tout y étoit dans une confusion horrible, on marchoit dans la plume jusqu'aux genoux. Je pénétrai dans ma chambre, où je trouvai un petit coffre ouvert qui m'avoit appartenu & qui étoit alors vuide. Je le remplis de différents papiers que je trouvai épars de côté & d'autre, & l'aïant donné à mon domestique, nous refortimes pour rejoindre le Capitaine, qui nous conduisit à la Cour du Marquis où se trouvoit la grand-garde, qui occupoit la grande Salle. Là il me remit à l'Officier, me recommandant de la façon la plus gracieuse: je lui en fis mes humbles remerciements & nous

nous

nous séparâmes. Mon premier soin fut de faire le tour de la salle, pour connoître quels étoient mes compagnons d'infortune. J'y trouvai près de quatre-vingts bourgeois ou bourgeoises de toute religion également dépouillés: plusieurs Soldats blessés & prisonniers: & parmi ces derniers Monsieur d'Abbadie Capitaine dans le régiment de Deuts qui mortellement blessé n'avoit pour lit qu'un peu de paille. Quel funeste état! Nous étions en sureté, il est vrai: mais nous manquions de tout, couchant même sur le pavé. Me souvenant alors qu'avant que de donner mon dernier argent au Sergent, j'en avois laissé couler quelques escalins dans mes poches, je les recherchai, & je me trouvai riche d'environ quinze florins. Je remerciai Dieu de ce que cette petite ressource me mettoit en état de secourir mes compagnons d'infortune. J'en distribuai une partie, pour être instruit du sort de mes chers confreres, & j'eus le bonheur

heur d'en procurer quelque ſoulagement à Monſieur le Baron de Diden de Furſtenſtein Colonel du régiment de Waldeck. Cet Officier mortellement bleſſé étoit dénué de tout, & je n'aurois pas été aſſez heureux pour lui être de quelque utilité, ſi ſon Chirurgien Major M. Reuter ne m'eut donné avis de ſon état déplorable. J'obtins même moïennant quelque argent qu'après ſa mort il fut enterré ſur le rempart.

Telle fut la ſuite des événemens qui m'arriverent le 16 Septembre, jour de la priſe de *Bergen-op-Zoom.* Le lendeman 17 Monſieur le Général Lowenthal fit ſon entrée dans la ville, & dans l'après midi rendit une viſite à Monſieur le Comte de Blet qui avoit été pourvu du gouvernement de la place, & qui avoit pris ſon logement à la Cour du Marquis. Comme le Général en traverſoit la cour, je m'en approchai, & lui addreſſai la parole en Allemand, le ſuppliant de m'accorder un paſſeport pour

pour me rendre à Tholen ou en Hollande. Son Excellence me promit de me le faire expédier sans délais, mais je devois être de quelque avantage à mes compatriotes avant que d'obtenir l'accomplissement de cette promesse.

Je me croirois coupable d'ingratitude si je ne rappellois ici que M. de Lowenthal étoit accompagné des Comtes de Rantzau & de Schmettau, tous deux Colonels au Service du Roi de Dannemarck, tous deux neveux du Général François, & qui tous deux étoient venus pour voir le Siége. Ces Messieurs parurent fortement s'intéresser au sort de mes confreres & au mien. Ils me firent faire un récit circonstancié de tout ce qui m'étoit arrivé, & après avoir su que j'ignorois ce que les ministres de la ville étoient devenus, ils m'offrirent généreusement leur bourse.

Tant de preuves d'une considération si distinguée me firent obtenir du Commandant de la grand-garde, la permission

ſion d'aller promener par la ville. Je ſortis avec Monſieur le Major de Geertzma aide de camp général de Monſieur le Général Leeuwe, & aïant gagné la porte du Bois nous nous rendîmes par le rempart à la porte de Wouw. Ce fut dans cette courſe que nous eûmes lieu de contempler à notre aiſe les déſaſtres de la ville.

Quelles triſtes réflexions ne faiſions-nous pas, quand un coup de cloche que nous entendîmes vint nous faire porter ailleurs notre attention? Nous nous rendîmes à l'égliſe pour découvrir ce qui avoit pu l'occaſionner: mais helas! nous apperçûmes d'abord, que les François étoient montés ſur la Tour, & tachoient de rompre celles d'entre les cloches qui n'étoient pas encore fondues. C'eſt ici que nous connûmes que nous n'avions encore qu'une foible idée de l'excès où ſe porte la rage avide du Soldat victorieux.

A la vuë de l'égliſe en partie réduite

en cendres, des mausolées renversés, des tombes ouvertes, des bierres tirées des entrailles de la terre, des cadavres ou consumés ou jettés çà & là, qui auroit pu retenir ses larmes? Eh! *quoi* donc les morts doivent-ils un tribut à la vengeance? Malheureuse cupidité, *tels* sont tes dangereux conseils, rien n'est sacré pour ceux que tu possedes. Tu leur fais entrevoir des richesses & des trésors, ils n'épargnent ni soins, ni sueurs ni fatigues: se sont-ils épuisés à remplir tes caprices? la poussiere, les vers & l'horreur, voilà la récompense que tu réservois à leurs travaux. Qui le croiroit sans une fatale expérience? Ce qui dans toute autre circonstance révolteroit l'humanité, ici semble exciter *la* passion. L'espérance est déçue, on fouille plus avant: & ainsi l'on *multiplie* ses peines pour multiplier ses crimes sans augmenter ses avantages. Un tel abus de la victoire ne put fixer nos regards. Les yeux baignés de larmes, *le*

cœur ſerré de douleur, nous nous retirâmes dans un morne ſilence.

Comme nous paſſions ſur le marché, j'y vis faire une vente de Livres qui, comme l'on penſe, ſe donnoient à tres bon compte, j'en achetai quelques uns & entre autres une belle Bible avec Cartes & Eſtampes qui me couta ſeize Eſcalins, & que je rendis après l'évacuation de la ville à celle à qui elle avoit d'abord appartenu. Plus joïeux de ce ſeul tréſor, que ne pouvoit l'être le François le plus chargé de dépouilles, je me rendis à la Cour du Marquis. J'y paſſai le Lundi ſans ſortir, ce qui me donna lieu d'entrer en conférence ſur pluſieurs points de la religion avec différents Officiers, ſans que l'animoſité de partis parût ni de part ni d'autre.

Comme le Mardi matin Monſieur le Capitaine d'Abbadie me fit dire que, ſe trouvant beaucoup plus mal, il ne doutoit pas qu'il ne touchât à ſa der-

 niere

niere heure, je me rendis aussitôt auprès de lui: & m'y aquittant de mon ministere avec toute la ferveur que sembloit exiger la circonstance, je fis au milieu des ennemis de ma foi, une priere à haute & intelligible voix. Toute la grand-garde y prêta une attention silentieuse, & je ne fus interrompu que par un Soldat qui disoit à son camarade : cet homme fait son métier. Ce Capitaine étant mort, nous obtinmes la permission de l'enterrer. C'est ainsi que la fidélité à remplir les devoirs de son ministere se fait respecter même de ceux qui l'ont le plus en horreur.

Je retrouve un de mes confreres.

Ce fut dans cette heureuse journée que M. Jac. Adr. Folkers mon collégue vint à la grand-garde. Nous ignorions notre sort, nous nous vîmes avec étonnement & nous nous embrassâmes avec des larmes d'amertume & de joie. Nous nous excitions mutuellement à la fermeté nécessaire, quand une jeune fille Catholique Romaine, qui avoit eu le bon-

bonheur de se soustraire des horreurs du Sac en s'enfermant avec quelques autres dans une cave, touchée du besoin où je commençois à être de toute chose, même de nouriture, vint m'apporter deux morceaux de pain avec du beure. Je les acceptai avec reconnoissance, & partageai avec mon collégue cette nouvelle faveur du Ciel. Cette même famille m'aïant procuré tout ce dont je pouvois avoir besoin pour écrire, je dressai une requête à Monsieur de Lowenthal qui dans la même journée me fit tenir le Passeport que Son Excellence m'avoit promis.

De quoi pouvoient s'occuper des infortunés comme mon Collégue & moi dans leur premiere entrevuë. Après avoir gémi & pleuré sur le sort général, chacun se raconta ce qui lui étoit personel. Monsieur Folkers, m'apprit que le 16 de Septembre il avoit été assailli dans sa maison dès le matin; & qu'après mille mauvais traitements on *Malheurs de M. Folkers.*

l'avoit dépouillé de tous & de chacun de ses vêtements, & qu'ensuite on lui avoit donné nombre de souflets avec les cahiers de sa grande Bible qu'on déchiroit à mesure. Il m'ajouta, ce respectable Ministre, que sans égard ni pour son age ni pour la pudeur naturelle, on l'avoit laissé longtems dans cet état, mais qu'enfin aïant obtenu une couverture, il s'en étoit envelopé, jusqu'à ce qu'un Officier du régiment Roïal-Corse lui eut donné une chemise, une vieille calotte, des bas & des souliers. Heureux! Si cela avoit été-là le terme de ses maux: mais il étoit dans l'ordre de la Providence, qu'après avoir été l'objet de ses miséricordes les plus singulieres, je deviendrois l'instrument de celles qu'il reservoit à mon vertueux Collégue.

Suite de ma délivrance.

Que cette journée me sembla un vrai tissu de satisfaction! J'avois déposé mes maux dans le sein de mon collégue; & il avoit daigné partager les miens.

miens. J'avois le passeport que j'avois désiré avec ardeur & demandé avec instances. La nuit me parut moins amere dans l'espérance d'abandonner cette prison rigoureuse, d'où je sortis le lendemain pour me rendre vers le port, dans le logis qu'occupoit Monsieur le Général Leeuwe attaqué & presque moribond de la dissenterie.

Dans ma route j'étois suivi de mon garçon à qui il avoit été permis d'emporter avec lui mes livres & mes papiers : quelle fut ma douleur d'entendre un bourgeois & habitant de la ville vouloir arracher ces livres pour les jetter dans l'eau, les traitant de meubles damnés. La majesté que mon zele donna à ma réponse lui en imposa, & il n'osa consommer son insolence. Pourquoi falloit-il rencontrer cet homme? Je n'avois eu qu'à me louer jusques-là des Catholiques Romains, l'un quoique ennemi, par suite de sa réligion m'avoit sauvé la vie & garanti

d'insultes, l'autre malgré la foiblesse de son Sexe venoit de me nourir. Il est donc des fanatiques dans toutes les Sectes? m'écriai-je.

Plein de ces réflexions affligeantes j'arrivai chez M. le Général Leuwe qui eut la bonté de me donner *la table.* J'y étois à peine arrivé que je fus requis par M. van Dockum Capitaine dans le régiment de Deutz de me rendre à l'hopital, où une blessure mortelle le retenoit. J'y volai: mais comme il y avoit à cet hopital une Garde Françoise, je fus obligé de me rendre chez M. le Comte de Blet Gouverneur, afin d'avoir permission d'y entrer. J'eus tant de peine à en obtenir audience, que quand je revins à l'hopital muni de cette permission, le Capitaine venoit d'être transporté à Anvers.

Je fus certainement mortifié d'avoir manqué cette occasion d'être utile à ce brave Officier, mais du moins n'avois-je rien à me reprocher. Je me rendis

chez moi avec cette triste consolation, d'où je ne sortis que sur le soir pour aller rendre visite à mon collégue qui n'avoit point abandonné sa maison. Je rencontrai dix à douze Officiers qui m'aborderent, & me firent mille questions différentes auxquelles je me faisois un vrai plaisir de répondre, quand un de leur compagnie qui portoit un habit d'ordonnance me proposa de l'accompagner à la promenade. J'acceptai sa proposition sans répugnance: dès que nous fûmes seuls; depuis Samedi, me dit-il, je n'ai rien épargné pour découvrir ce que vous étiez devenu, & je viens enfin d'apprendre le lieu de votre retraite. J'ai été charmé de vous avoir rencontré, & je vous offre tous les services dont vous me jugerez capable. Où sont vos Collégues? ajouta-t-il. Je lui répondis qu'ils avoient pourvu à leur sureté en sortant de la ville; mais que le plus ancien y étoit demeuré, & s'y trouvoit même

dans une situation tres triste. Conduisez-moi sans tarder, reprit cet homme charitable, à l'endroit où est cet infortuné. Mais Monsieur, repliquai-je, permettez moi de vous demander qui vous êtes ? Il me répondit alors qu'il étoit & mon Frere & Ministre.

A ces mots nous nous livrâmes à tous les transports de la joie la plus sincere, & nous allâmes chez mon confrere, qui partagea l'allegresse d'une si heureuse rencontre. Ce fidele Prédicateur se nommoit G. L. Lyonin, & étoit Ministre aumonier du régiment Suisse la Cour-au-Chantre. Si son habillement m'avoit jetté dans l'erreur sur son état, c'est que sa place ne lui permettoit de se vêtir en ministre que lorsqu'il étoit parmi son régiment, lorsque dans tout autre endroit il étoit obligé de porter des habits à son choix, politiques ou militaires.

Nous avions à peine eu le tems d'achever ces explications, qu'il nous arriva

va des provisions que M. Lyomin avoit fait apporter du camp. Il me fit présent d'une chemise neuve qu'il avoit achetée pour moi: & je lui rends ici avec plaisir toute la justice qu'il mérite, en instruisant qu'en particulier il m'a rendu tous les services possibles, avec une cordialité & une affection qui lui ont aquis des droits inaltérables sur ma plus parfaite reconnoissance.

Suite des malheurs de M. Folkers.

M. Folkers avoit alors dans sa maison quelques Officiers du régiment Roïal-Corse qui y avoient pris leur logement, & qui se conduisoient à son égard avec une extrême affabilité: mais un Ingénieur François y aïant pris son domicile, en fit déloger ces Messieurs, & fit racheter à mon confrere toutes les politesses qu'il avoit éprouvé de ses premiers hôtes, par tout ce que la hauteur, l'insolence & la brutalité purent lui suggérer.

En arrivant, de la cuisine il fit une écurie, & de la chambre la plus propre

un grenier à foin : Le ministre tenta-t-il de lui faire quelques représentations à ce sujet ; il lui étouffa la parole en le menaçant de le sabrer ; & comme M. Folkers ne pouvoit soupçonner que de la vivacité dans cette menace, il insista ; mais il connut bientôt que l'effet ne couteroit pas plus à cet homme que la parole, puisqu'il ne se déroba au coup de sabre qu'en se jettant sous le cou d'un Cheval.

Dès que je fus instruit de ce procédé, je me rendis chez M. le Comte de Blet, qui ordonna à M. le Marquis de Saint-André qui étoit pour lors Grand-Major de la Place de se rendre avec moi à cette maison & d'y mettre l'Ingénieur à la raison. Cet ordre fut exécuté, mais nous étions à peine sortis que mon collégue se trouvant exposé à son ressentiment en fut indignement traité. J'en portai de nouvelles plaintes à M. le Comte de Blet : & comme je vis qu'elles n'avoient pas eu grand succès,

cès; je me rendis au quartier du Roi & m'adressai à Monsieur le Général de Lowenthal. De retour en ville j'allai visiter mon confrere & parlai, avec tant de liberté à cet Ingénieur, que j'eus le bonheur de l'attendrir. Quel plaisir ne goutai-je pas quand je le vis sauter au cou de M. Folkers, le serrer étroitement, l'embrasser cordialement, lui faire mille excuses de sa conduite passée, & lui promettre de l'en dédommager par celle qu'il tiendroit dans la suite, ce qu'il exécuta ponctuellement.

Tant d'incidents nous faisoient souhaiter avec ardeur de trouver un moïen de sortir de la ville. Nous ne cessions de déliberer pour pouvoir proposer au Comte de Blet un expédient qu'il put agréer: mais quelque raisonnables que nous parussent ceux auxquels nous nous arrêtions, ils ne se montroient point sous le même point de vuë à Monsieur le Gouverneur, & nous restions toujours. Il est vrai que M. Lyomin eut la

bonté de m'offrir un cheval : mais ne voulant point partir fans M. Folkers, je me trouvai dans l'impoffibilité d'accepter cette offre gracieufe.

Je me déterminai à aller faire ma Cour à M. de Lowenthal, & quoique j'y demeuraffe jufqu'au foir je ne pus ni obtenir des moïens pour notre fureté en partant, ni même une réponfe à la requête que j'avois déjà prefentée. Sous différents prétextes on me retint fi longtems au quartier du Roi que je n'en pus partir que fur le foir pour me rendre à la ville. J'y arrivai cependant fans avoir fait aucune mauvaife rencontre & à la grande fatisfaction de mes amis qui ne favoient fur quoi rejetter ma longue abfence.

M. le Jeune délivre les Miniftres.

Enfin dans le tems que nous avions épuifé toutes les reffources de notre efprit, Monfieur LE JEUNE, qui eft maintenant Receveur général des Poftes de Hollande & de Weftfrife à la Haye, & qui pendant le Sac de la vil-

le

le à autant souffert en sa personne qu'en ses biens, s'avisa d'un expédient qui réussit. Il expédia un homme à Anvers, qui lui en rapporta de l'argent, & lui fit venir deux Carosses. Ces voitures arrivérent à *Bergen-op-Zoom* le 23 Septembre: & dès le même jour nous nous mîmes en route. Un de ces équipages étoit occupé par son Excellence Monsieur le Général Leeuwe, Messieurs Geertzma & Coenders: & le dit Monsieur le Jeune eut la bonté de recevoir mon collégue & moi dans le second. On nous accorda quelques Cavaliers pour nous escorter jusqu'à Rosendael. A peine nous vîmes-nous hors des portes de la ville que nous nous embrassâmes en mêlant nos larmes aux expressions de notre joie.

Ce fut ainsi que nous arrivâmes à Rosendael, d'où nous nous rendimes par le Vieux-Bois à Zeven-Bergen. Le 24 nous passâmes le Mordyk & entrâmes dans Rotterdam comme l'on sortoit de

l'E-

l'Eglise. Nous descendîmes M. Folkers & moi à l'auberge qui a pour enseigne le Maréchal de Turenne. Sans parler de la bienveillance que nous témoigna M. Gebels en nous logeant & en nous nourissant sans en avoir voulu recevoir de salaire, je dois dire que j'y trouvai Monsieur Chalmot Capitaine dans le régiment du Comte de la Lippe qui à mille offres de service joignit celle de quelques Ducats, que je ne crus pas devoir accepter; parceque je me trouvois près de la Haye où je pensois bien que rien ne nous manqueroit.

En effet nous n'y fûmes pas arrivés qu'admis à l'audience de son Altesse Sérénissime Monsieur le Prince d'Orange, nous fûmes certains de sa haute protection, qui nous obtint bientôt de Leurs Hautes Puissances Messieurs du Conseil d'Etat la continuation de nos gages, ainsi que cela se pratique en faveur des Ministres fugitifs: & la considération que parut mériter le grand age

de

de Monsr. Jac. Adr. Folkers, engagea les Seigneurs à le declarer Emérite, en conservant ses honneurs & son salaire.

Tant de faveurs de la part des Souverains, & obtenues à la recommandation de feuë Son Altesse de glorieuse mémoire, ne rendoient que plus ardents les vœux que nous faisions pour voir rentrer *Bergen-op-Zoom* sous leur domination. Cet heureux jour arriva enfin : & aïant reçu les ordres de retourner dans nos Eglises pour y reprendre nos fonctions, nous nous rendîmes à la ville & y rentrâmes dans l'exercice du ministère le 7 Décembre 1748. Je fis l'ouverture de cette solemnité par un Sermon, sur les paroles de Zacharie I: v. 16. que je prononçai dans l'Eglise Françoise, dont l'état déplorable nous retraçoit tous les malheurs que le Ciel avoit depuis un an & plus réuni sur nos têtes. Ce jour que le Tres-Haut avoit marqué pour venir habiter derechef *Evacuation de la ville.*

cet-

cette nouvelle Jérusalem, & pour y raffermir les fondements de son temple, fut consacré par le vénérable Magistrat à être à perpétuité un jour de prieres & d'actions de graces pour l'heureuse délivrance de la ville: & afin d'obtenir que sa miséricorde infinie ne permette jamais, que les ministres de sa justice vinssent à appesantir encore leurs mains vangeresses sur nos têtes.

Depuis cet instant heureux, tout a repris une nouvelle forme dans *Bergen-op-Zoom*. Ces édifices que leur antiquité rendoit plus somptueux que magnifiques, aïant perdu leur forme gothique, ont rendu un nouveau lustre à la ville qui les a fait rebâtir à la moderne. Les places publiques même ont été embellies, & le tout est devenu encore plus digne de l'admiration des Etrangers. Il a été d'autant plus facile de lui procurer tous ces embellissemens, que le zele des Provinces-Unies s'est plu à se manifester à l'envi, pour concourir à son

re-

rétabliſſement par les ſommes conſidérables qu'ont produit les collectes abondantes, que chacune d'elles a ordonnées en ſa faveur. Les habitans y ſont revenus en foule, & la charité de l'Evêque d'Anvers s'eſt fait un devoir de couvrir de ſes bienfaits ceux d'entre ſes habitants qui étoient reſtés nuds & dépouillés dans cette ville, qui ſemblable au phénix, n'eſt ſortie de ſes cendres que plus éclatante & plus digne de l'admiration que les ſiécles les plus reculés ſe ſont toujours fait gloire de lui accorder.

CHAPITRE TREIZIEME.

Liſte des Gouverneurs de Bergen-op-Zoom.

LE Lecteur judicieux aura connu, dans le déſaſtre même de cette ville fameuſe, de quelle importance elle a toujours paru à la Cauſe commune des

des Provinces Unies. Depuis en effet qu'elle a ſenti que ſon intérêt propre exigeoit qu'elle s'y joignît, on l'a toujours regardée comme la clef de la Zélande & le rempart de la Généralité. Si l'on s'en eſt formé cette juſte idée, on ne ſera point ſurpris qu'en n'épargnant rien pour *fortifier* ſon aſſiété, Leurs Hautes Puiſſances ſe ſoient attachées à n'en confier le Gouvernement qu'à des perſonnes dignes de ſe concilier à la fois le reſpect, l'eſtime & l'amour, tant des habitants que des troupes. Comme la *Républi*que peut ſe glorifier qu'inacceſſible aux intrigues de Cour, elle ne voit dans ſes Modérateurs que les organes de l'équité; nommer les Sujets précieux qui ont mérité de fixer le choix des Etats-Généraux, c'eſt achever leur éloge.

Le Premier donc que la République encore chancellante pourvut du gouverne-

nement de cette ville, l'envie & l'effroi de ses voisins, fut

1. Le brave Colonel *La Garde* nommé en . . . . 1581.
2. Le Sr. *Beerewouts* . . . . 1583.
3. Le Sr. Phillippe *Sidney* fils du Vice-roi d'Irlande & de Marie fille du Duc de Northumberland Pere du Comte de Leicester nommé en . . 1586.
5. Le Sr. Thomas *Morgan* . 1587.
6. Le Sr. . . . . *Reads* . . 1588.
7. Le Sr. *Wingfieldt* Beaufrere de Milord Willougby . . 1588.

&

Le Chevalier William *Drury* Gouverneur des Forts. . .

8. Thomas *Morgan* le fut de la ville. . . . . 1588.
9. Le Sr. Paulus *Bax* . . . 1596.
10. Le Sr. Marcellis *Bax* Colonel & Commissaire Général de la Cavalerie . . . . 1606.
11. Le Sr. *Oldenbarnevelds* Sieur de Stoutenbourg . . . . 1617.
12. Le Sr. *Reyboven* Colonel de la

Ca-

Cavalerie de l'Etat . . . 1619.

13. Le Sr. Charles *Morgan* Général au service du Dannemarc . . . . 1613.

14. Le Comte de *Nassauw* Sieur de *Beverweerd* Colonel d'Infanterie & Sergent-Major de l'armée de l'Etat . . . . . 1642.

15. Le Prince George-Frederic-*de Nassauw*, Comte de *Catzenellebogen*, Vianden & Dietz, Sieur de Bielstein, Chevalier de l'Eléphant & Colonel d'un régiment de Cavalerie. . 1656.

16. William Comte de *Nassau* nommé en . . . . . . 1681.

17. Le Sr. *Mandemaker* Sieur de Hofwegen . . . . . . 1683.

18. Le Sr. de *s'Gravenmoer* . . 1685.

19. Le Sr. de *Weynbergen* . . 1694.

20. Le Comte de *Noïelle*. . . 1698.

Les trois suivants commanderent par intérim & en l'absence du Comte de Noïelle.

21. Le Général *Tscharner* . . 1704

23. Le

22. Le Général Baron de *Heyden* 1708.
24. Le Général Baron *Dedem* . . 1710.

Suite des Gouverneurs en chef.

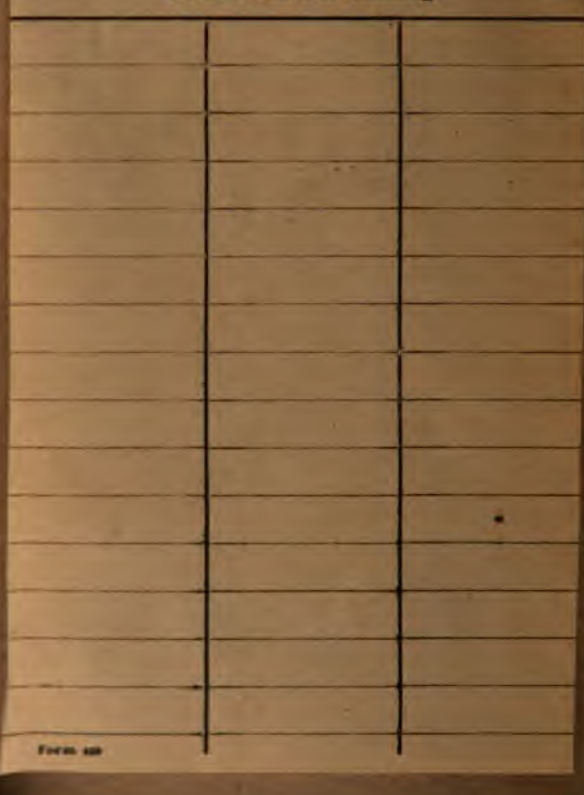
24. Le Général Baron de *Wassenaar* . . . . 1714.
25. Le Général Baron de *Growesteyn* . . . . 1718.
26. Le Général Baron de *Keppel* 1730.
27. Le Général Baron de *Ginkel de Rede* . . . . 1733.
28. Le Général Baron *van der Duyn* 1745.
29. Le Prince de Hesse-*Philipsthall* Général de la Cavalerie de l'Etat . . . . 1746.
30. Le Général Comte de *Pretorius* Chevalier de l'ordre de Dannebroek . . . . . 1750.
31. Son Altesse Sérénissime CHARLES Prince de NASSAU WEILBOURG; Comte de Saarbrucken & Saarwerden; Seigneur de Lahr, Wisbaden & Idstein; Général d'Infanterie, & Gouverneur de *Bergen-op-Zoom* au service de L. L. H.

H.

H. Puissances, Général-Major du Louable Cercle du Haut-Rhin, & Colonel de deux régiments d'Infanterie.

Ce Prince est maintenant pourvu de ce Gouvernement. Son affabilité, sa candeur, sa droiture, cet esprit populaire que les Grands savent si peu unir à la dignité de leur rang; & qui convient si fort dans un Etat républiquain; en lui assurant le respect & l'amour des citoïens & du Soldat, permettent de tout espérer de sa prudence & de sa valeur. L'affection des peuples fait le plus souvent le sort des Héros. La ville deja sortie glorieusement de ses ruines verra sa constante prospérité passer de siécle en siécle. L'illustre sang des Nassauw y devient un monument éternel, de fidélité, de sagesse & de bravoure; qualités dont l'union a rendu cette ville célebre même dans sa disgrace; & qui ne peut manquer de lui perpetuer l'admiration de l'univers, en la rendant un boulevard inaccessible à ses voisins.

F I N.




MAR 6 1920